

COMITÉ SYNDICAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 07 décembre à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Chênes à Crac'h sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Pascal **BARRET** (*Arradon*)
Mme Françoise **FIOR** (*Auray suppléante*)
M. Frédéric **LAURENT** (*Baden*)
M. Benoît **MADEC** (*Crac'h*)
Mme Muriel **CLÉRY** (*Damgan*)
M. Luc **LE TRIONNAIRE** (*Elven*)
M. Alain **BRULE** (*Le Bono*)
M. Jacques **MADEC** (*Locmariaquer*)
M. Jacques **LE METAYER** (*Meucon*)
M. Alban **MOQUET** (*Monterblanc*)
M. Honoré **GUIGOURES** (*Plescop*)
Mme Sylvie **LASTENNET** (*Ploeren*)
M. Patrick **CAMUS** (*Plougoumelen*)
M. Nicolas **LE GROS** (*Pluneret*)
Mme Nathalie **COURTRAI** (*Saint-Armel*)
Mme Gaëlle **PRIGENT** (*Saint Avé*)
M. Jean-Michel **YANNIC** (*Sainte-Anne-d'Auray*)
M. Frédéric **PINEL** (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)
Mme Marine **BARDOU** (*Saint-Philibert*)

Absents excusés :

M. Noël **PAUL** (*Ambon*)
M. Roland **TABARD** (*Arzon*)
M. Daniel **LORCY** (*Ile d'Arz*)
Mme Brigitte **CORFMAT** (*Lauzach*)
M. Nicolas **DESCHAMPS** (*Le Hézo*)
Mme Magali **TOUATI-BERTRAND**
(*Le Tour du Parc*)
M. Yannick **DERIAN** (*St-Nolff*)
M. Yves **LOUIS** (*Theix-Noyal*)
M. Bruno **BODARD** (*Treffléan*)

Procurations :

M. André **CROCQ** (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. Ronan **LE DÉLÉZIC** (*AQTA*).
M. Yves **LOUIS** (*Theix Noyal*) donne pouvoir à Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*).
Mme Anne **GALLO** (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. Thierry **EVENO** (*GMVA*)
M. Roland **TABARD** (*Arzon*) donne pouvoir à M. David **LAPPARTIENT** (*GMVA*).

Mme Camille **PETERS** (*Sarzeau*)
Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*)
Mme Stéphanie **HERPE** (*Sulniac*)
M. Éric **MAHÉ** (*Surzur*)
M. Gérard **THEPAUT** (*Vannes - suppléant*)
M. Jean-Marie **LABESSE** (*Arc Sud Bretagne*).
M. Ronan **LE DÉLÉZIC**
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)
M. Thierry **EVENO**
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. David **LAPPARTIENT**
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Michel **JALU** (*Conseil Départemental - suppléant*)
M. Gérard **GICQUEL** (*Conseil Départemental - suppléant*)
Mme Marie Jo **LE BRETON** (*Conseil Départemental*)

M. Claude **LE JALLE** (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Jean-Philippe **PERIES**
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)
M. Patrice **LE PENHUIZIC**
(*Questembert Communauté*)
Mme Soizic **PERRAULT** (*Conseil Départemental*)
M. André **CROCQ** (*Conseil Régional*)
Mme Anne **GALLO** (*Conseil Régional*).
M. Maxime **PICARD** (*Conseil Régional*)
M. Patrick **LE DIFFON** (*Conseil Régional*).

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique **CASSÉ**, Mme Marie **TAVENNEC**,
Mme Irène **BÉGIUER** et Mme Julia **THIBAUT**.

APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION 2021 2023

La Charte du Parc est mise en œuvre à travers des programmes triennaux d'action. Le second programme triennal 2018- 2020 se termine au 31 décembre.

Chaque programme triennal d'action se décline en plusieurs projets pour chaque orientation de la Charte du Parc.

Pour mémoire les orientations, fondement légitime de la Charte du Parc sont les suivantes :

- *Orientation 1* : préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité,
- *Orientation 2* : préserver l'eau patrimoine universel,
- *Orientation 3* : Valoriser la qualité des paysages,
- *Orientation 4* : contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel,
- *Orientation 5* : assurer un développement et un aménagement durables préservant le climat,
- *Orientation 6* : assurer une gestion économe de l'espace,
- *Orientation 7* : promouvoir un développement respectueux des équilibres,
- *Orientation 8* : développer l'école du Parc ouverte sur le monde

Chaque projet est constitué de plusieurs action. Cette architecture est en adéquation avec celle mise en place pour l'évaluation.

Ainsi le programme d'action 2021 – 2023 a été élaboré à l'aune du bilan anticipé du précédent programme et réalisé au premier trimestre de l'année 2020. La feuille de route programmée début 2020 de l'élaboration du programme d'action et le calendrier des temps d'ateliers tant avec les élus du bureau du Parc qu'avec les instances de gouvernance du Parc notamment le conseil scientifique, le conseil des associations ont été profondément perturbés par la période inédite que nous traversons.

Le confinement dû à la Covid 19 et le déconfinement progressif combinés aux élections municipales étirées sur plusieurs mois a compromis les échanges sur le bilan 2018- 2020 avec les membres des instances de décision du Parc comme avec celles de gouvernance.

Le bilan a cependant été soumis au Président du Parc et au premier vice-Président durant le confinement. Leurs retours ont été pris en compte. Il a également été présenté et discuté avec le Conseil scientifique du Parc réuni en visioconférence le 7 juillet 2020.

La prise de nouvelles compétences des EPCI, instituées principalement par les lois (Maptam, Notre) et leur déploiement a conduit le Parc à passer relais pour les projets liés aux bassins versants (GEMAPI), à l'énergie et à construire des modes intégrés de coopération sur ces thèmes comme sur le tourisme, le patrimoine, la randonnée....

L'architecture de ce nouveau programme d'action intègre cette recomposition des compétences territoriales. Elle demeure adossée aux 8 orientations de la Charte du Parc.

Cette architecture construite en travail distancié, en croisant des travaux en groupes projet de l'équipe scientifique et technique du Parc, par pôle et en réunion d'équipe. Elle a ensuite été transmise au Président du Parc et présentée au Conseil scientifique.

La rédaction des fiches projet et des fiches action constitutives de ce programme d'action traduisant l'ambition politique pour le territoire du Parc, a été réalisée durant l'été 2020.

Le comité syndical étant installé le 5 octobre dernier, les fiches projet du programme d'action ont été présentées au nouveau bureau des élus le 20 octobre, l'ensemble du programme avec les fiches action a été débattu au bureau du 24 novembre. Le second confinement n'a pas permis l'organisation prévue des temps de concertation avec les membres du conseil scientifique d'une part et ni avec le conseil des associations. Le bureau du conseil des associations a été destinataire des fiches projets le 26 novembre. Le conseil des associations définira ses priorités d'implication au regard des actions. L'ensemble du programme a été transmis au Président du Conseil scientifique et fera l'objet d'une réunion prochaine.

Au total, le nouveau programme comportera 32 projets et 90 actions.

Parmi les 90 actions, on recense des actions passerelles entre les 2 programmes et qui se poursuivent dès début 2021, des actions nouvelles pour lesquelles les financements sont acquis et qui vont démarrer dès 2021, des actions en attente de réponse d'appel à projet ou d'attributions de financements complémentaires pour être mises en route et d'autres pour lesquelles les recherches de financement sont en cours ou à réaliser.

Lauréat de nombreux appels à projets, le Parc au service des communes et en collaboration avec les EPCI amplifie sa capacité d'action et sa capacité financière en mettant en œuvre des démarches multi-partenariales d'innovation et / ou d'expérimentation.

Au cœur des transitions (écologiques, climatiques, alimentaires...) le Parc œuvre pour impulser des démarches aujourd'hui qui deviendront les sujets importants demain, pour les collectivités, les acteurs du territoire et les habitants. Le Parc écrit un nouveau récit pour le territoire en produisant un imaginaire, en réalisant des actions pilotes, innovantes ou expérimentales qui permettent de penser puis d'agir autrement, de manière plus résiliente, plus localisée, moins impactante pour la biodiversité et le climat. Transition énergétique, respect de la biodiversité (qui limite les épidémies), modes de vie plus économes en énergie et en matières premières, urbanisme à taille humaine, alliance féconde de la science et de la démocratie, promotion du savoir, de la culture et des patrimoines sont les conditions élémentaires d'un présent et d'un futur viable, vivable et désirable. En effet, enrayer le déclin de la biodiversité, atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique sont deux défis vitaux qu'il nous faut relever à toutes les échelles du local au global.

Ces défis pour les années à venir n'ont pas de réponses toutes faites. Expérimenter, tester, mesurer et partager les résultats... c'est le pouvoir du temps long. Le Parc continuera, dans les années qui viennent, à creuser son sillon, avec conviction et engagement, au service du territoire, en agissant au plus près du terrain avec les acteurs locaux, les habitants, en initiant des rapprochements entre acteurs, institutions et la recherche, en décloisonnant les expertises, en nouant des collaborations inédites, en œuvrant pour transformer démarches, initiatives et énergies collectives en actions durables et efficaces pour le territoire.

Il est important de souligner que le Parc est approprié comme un espace de dialogue, de valeurs et d'action pour le territoire. Le Parc est reconnu comme un partenaire à part entière et fortement sollicité par les acteurs locaux et institutionnels.

Ce programme d'action 2021 – 2023 s'inscrit dans cette dynamique, la conduite des projets et des actions est tissée des valeurs de coopération, d'ouverture et d'écoute. Il se déroulera au sein de démarches coopératives, participatives avec la multiplicité des acteurs et des partenaires, ce mode de faire étant l'ADN du Parc, créateur de sens, de valeurs et de liens.

Ce programme traduit l'esprit, les méthodes, l'expertise et le savoir-faire qui sont le propre du Parc, et aussi de l'engagement du territoire vers de nouveaux horizons. Le Parc est à la fois agile pour répondre à des demandes urgentes sur le territoire et capable d'inscrire son action dans la durée pour être efficace. La Charte du Parc est un document qui donne une trajectoire pour 15 ans, et chaque programme triennal d'action en constitue un jalon. Le Parc se consacre aussi à des causes émergentes, défriche de nouveaux enjeux, innove et expérimente. Avoir un temps d'avance et parier sur le long terme sont des atouts qui font la force du Parc et de son réseau composé des 56 Parcs naturels régionaux de France.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le programme d'actions 2021-2023 tel que présenté en séance (document en annexe).

Le Président du Syndicat mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200049708-20201207-2020_59-DE



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN

Programme d'actions 2021-2023

Une autre vie s'invente ici



www.parc-golfe-morbihan.bzh
version de travail - novembre 2020

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200049708-20201207-2020_59-DE



Orientation 1
Patrimoine
naturel
p.3



Orientation 5
GIZC - Climat
p.61



Orientation 2
Eau
p.22



Orientation 6
Urbanisme
p.80



Orientation 3
Paysage
p.33



Orientation 7
Activité
économique
p.90



Orientation 4
Patrimoine
culturel
p.48



Orientation 8
Ecole du Parc
p.104



Patrimoine naturel

Orientation 1 *Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité*

Projet 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire

Plan d'actions :

- Action 1.1 : Mettre en oeuvre ou participer aux suivis et actions liés à des espèces patrimoniales dont celles d'intérêt communautaire
- Action 1.2 : Assurer le suivi de l'évolution de la répartition d'espèces indicatrices

Projet 2 : Animer les dispositifs réglementaires de protection des milieux naturels dont Natura 2000

Plan d'actions :

- Action 2.1 : Mettre en oeuvre des opérations de coordination et/ou de gestion de sites naturels
- Action 2.2 : Accompagner les évaluations d'incidences
- Action 2.3 : Mettre en oeuvre l'animation des sites Natura 2000

Projet 3 : Mettre en oeuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Plan d'actions :

- Action 3.1 : Mobiliser les communes dans une vision stratégique de la gestion de leur patrimoine naturel, notamment par les Atlas de la Biodiversité Communale
- Action 3.2 : Améliorer la connaissance et la gestion des milieux spécifiques : vergers et arbres têtards
- Action 3.3 : Réduire la fragmentation liée aux réseaux viaires et de transport d'énergie
- Action 3.4 : Préserver et restaurer la trame noire
- Action 3.5 : Expérimenter sur d'autres trames naturelles

Projet 4 : Assurer le rôle de coordinateur territorial des politiques en faveur de la biodiversité

Plan d'actions :

- Action 4.1 : Coordonner le réseau local sur les espèces invasives
- Action 4.2 : Assurer un rôle de conseil et d'expertise sur la biodiversité
- Action 4.3 : Coordonner le plan d'action trame verte et bleue

Orientation 1

Projet 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire

Contexte et motifs du projet :

La connaissance de la biodiversité du territoire du Parc doit s'enrichir et être diffusée pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité dans son territoire. L'évolution rapide de certains milieux, la disparition et l'apparition de nouvelles espèces, l'incidence du changement climatique sur les dynamiques de population, la nécessité d'informations complémentaires toujours plus précises nécessitent une réactualisation régulière et une amélioration de cette connaissance de la biodiversité du territoire.

Objectifs stratégiques du projet :

Parce que l'on ne peut protéger et valoriser que ce que l'on connaît bien, le Parc a engagé différentes actions d'acquisition de connaissances concernant son territoire, qui sont à poursuivre :

- le suivi des espèces patrimoniales dont celles Natura 2000. Il s'agira notamment de poursuivre la contribution aux suivis des oiseaux hivernants du Golfe et la coordination de celui sur Penerf, le suivi des oiseaux nicheurs dont deux espèces plus particulièrement : la Sterne pierregarin et le Gravelot à collier interrompu.
- le suivi de l'évolution de la répartition d'espèces indicatrices, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue. Il s'agira notamment de poursuivre l'inventaire Crapaud calamite et Pélodyte ponctué, poursuivre le suivi de la Loutre d'Europe ou encore de la Chouette chevêche.

Des nouveaux suivis seront également à mettre en oeuvre. Il est envisagé de mettre en oeuvre de l'acquisition de connaissance sur les frayères à salmonidés et pétromyzontidés. Dans la cadre de la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue, des suivis complémentaires pourront également être nécessaire à mettre en oeuvre.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

David Ledan

Complémentarité avec :

Réseaux Natura 2000 locaux et nationaux, réseaux des Aires Marines Protégées, Services de l'État, OFB, ABB, plateforme régionale de la donnée naturaliste, INPN, programme d'actions TVB

Plan d'actions :

- Action 1.1 : Mettre en oeuvre ou participer aux suivis et actions liés à des espèces patrimoniales dont celles d'intérêt communautaire
- Action 1.2 : Assurer le suivi de l'évolution de la répartition d'espèces indicatrices

Orientation 1

Projet 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire

Action 1.1 : Mettre en œuvre ou participer aux suivis et actions liés à des espèces patrimoniales dont Natura 2000

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Anne Boulet

Partenaires principaux :

Réseau des Aires Marines Protégées, Réseau Natura 2000 Bretagne

Territoire :

communes et espaces maritimes des périmètres Natura 2000 Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf

Financement :

Européen (Feader) et Etat + et autres financements complémentaires selon projet particulier

Contexte et motifs de l'action :

Afin d'atteindre un état de conservation favorable des espèces patrimoniales et d'intérêt communautaire au sein des sites Natura 2000, il est nécessaire de mettre en œuvre des actions de préservation ciblées. Cela nécessite, dans un premier temps, d'acquérir les connaissances nécessaires afin d'apprécier les tendances évolutives et d'identifier les potentielles atteintes portant sur ces espèces et ces habitats. La mise en œuvre de suivis permet, dans un second temps, de valider les choix de gestion et de les justifier auprès des différents usagers.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action vise à la mise en place ou à la poursuite de protocoles de suivis standardisés sur les espèces et habitats à enjeux des sites Natura 2000, en intégrant les démarches et réseaux régionaux, nationaux, voire internationaux. Les données acquises permettent d'analyser les situations locales et de les comparer au contexte écologique global.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre les protocoles de suivis existants,
- Identifier et mettre en œuvre de nouveaux protocoles,
- Poursuivre et développer les partenariats et les collaborations,
- Diffuser et valoriser les résultats des suivis

Phases de l'action :

- Assurer le suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
- Assurer et amplifier le suivi des oiseaux d'eau nicheurs
- Favoriser la reproduction des sternes et assurer la gestion des sites de reproduction artificiels
- Favoriser la reproduction du Gravelot à collier interrompu
- Assurer le suivi d'autres espèces d'intérêt communautaires

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de suivis standardisés mis en œuvre pour les enjeux prioritaires des sites Natura 2000

Résultats attendus :

- Obtenir des séries de données à long terme pour l'ensemble des espèces et habitats pour lesquels les sites Natura 2000 portent une responsabilité particulière.

Effets induits supposés :

- Amélioration de la connaissance permettant d'affiner les choix de gestion visant à préserver les espèces et les habitats présents sur les sites Natura 2000.

Orientation 1

Projet 1 : Contribuer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire

Action 1.2 : Assurer le suivi de l'évolution de la répartition d'espèces indicatrices

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

David Ledan

Partenaires principaux :

OFB, associations, lycée Kerplouz, communes du Parc, habitants bénévoles...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le cœur de la mission d'un Parc est la préservation du patrimoine naturel. L'acquisition de la connaissance de ce patrimoine, en perpétuelle évolution, nécessite la mise en place de protocoles de suivis d'espèces indicatrices, adaptés à chaque milieu et en fonction des projets.

Plusieurs protocoles sont d'ores et déjà mis en place. Ils sont à poursuivre, parfois en ajustant la méthodologie de prospection. De nouveaux suivis pourront être développés, notamment en cohérence avec des démarches, régionales, nationales ou internationales.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit de poursuivre l'acquisition de la connaissance sur le patrimoine naturel terrestre et marin, tant sur le patrimoine remarquable du territoire, que sur la nature ordinaire. Les suivis pourront être de différents types : suivi périodique à l'échelle du Parc, suivi d'un site sur une période déterminée, suivi d'un groupe d'espèces ou d'une thématique.

Objectifs opérationnels de l'action :

Il s'agit de poursuivre les protocoles de suivis déjà existants, en les adaptant si nécessaire, d'identifier et mettre en place des nouveaux protocoles sur les espèces, milieux ou thématiques pour lesquels le niveau de connaissance est encore faible, de développer les partenariats et collaborations pour la réalisation des suivis, et de diffuser et valoriser les résultats des suivis, dans le cadre des référentiels régionaux.

Phases de l'action :

- Poursuivre l'inventaire Crapaud calamite et Pélodyte ponctué
- Poursuivre le suivi de la Loutre d'Europe
- Mettre en place un suivi des frayères

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de suivis réalisés

Résultats attendus :

- 2 suivis à poursuivre et/ou réadapter ; 1 nouveau suivi à mettre en oeuvre, en lien avec les partenaires (suivi frayères)

Effets induits supposés :

Amélioration de la connaissance

Orientation 1

Projet 2 : Animer les dispositifs réglementaires de protection des milieux naturels dont Natura 2000

Contexte et motifs du projet :

Le territoire littoral et maritime du Parc, zone humide d'importance internationale, est concerné par un nombre important de dispositifs visant à la protection du patrimoine naturel : sites Natura 2000, Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du golfe du Morbihan, arrêtés de protection de biotope, sites des Espaces Naturels Sensibles du Département du Morbihan et du Conservatoire du Littoral, ainsi que le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). Afin de coordonner au mieux ces dispositifs, un comité de suivi du Golfe du Morbihan a été institué, présidé par le Préfet Maritime de l'Atlantique et le Préfet du Morbihan. Il réunit le comité directeur de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage, les comités de pilotage Natura 2000 et le comité de suivi du SMVM.

Depuis 2015, le Parc anime la démarche Natura 2000 au sein de quatre périmètres désignés soit au titre de de la Directive « Habitat faune flore », soit au titre de la Directive « Oiseaux » ; ceci en coordination avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage pour les sites du Golfe du Morbihan. Il est ainsi également mandaté pour la gestion du site labellisé Ramsar.

Objectifs stratégiques du projet :

La désignation du Parc, par l'État, comme opérateur local Natura 2000 s'inscrit dans son rôle de coordination des actions en faveur de la biodiversité. La mise en œuvre des Documents d'Objectifs, notamment par l'animation des outils Natura 2000, doit se traduire par la mise en œuvre de différentes actions, tant sur l'amélioration de la connaissance et le suivis des espèces, que sur la mise en œuvre de mesures de préservation pour atteindre un état de conservation favorable. Il s'agit donc de coordonner l'action des différents dispositifs de protection, en concertation avec l'ensemble des partenaires, gestionnaires et propriétaires. Dans ce cadre, la coordination de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes telles que le baccharis, ainsi que la gestion de la fréquentation sur le littoral, apparaissent comme des enjeux majeurs pour les années à venir. Par ailleurs, les nombreux projets émergents et la multiplication des manifestations et activités sur le littoral impliquent notamment une amplification de l'accompagnement par le Parc des porteurs de projets, dans le cadre des démarches d'évaluation d'incidences.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Thomas Cosson

Complémentarité avec :

Réseaux Natura 2000 locaux et nationaux, réseaux des Aires Marines Protégées, Services de l'État, OFB, Conservatoire du littoral, ENS

Plan d'actions :

- Action 2.1 : Mettre en oeuvre des opérations de coordination et/ou de gestion de sites naturels
- Action 2.2 : Accompagner les évaluations d'incidences
- Action 2.3 : Mettre en oeuvre l'animation des sites Natura 2000

Orientation 1

Projet 2 : Animer les dispositifs réglementaires de protection des milieux naturels dont Natura 2000

Action 2.1 : Mettre en œuvre des opérations de coordination et/ou de gestion de sites naturels

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Thomas Cosson

Partenaires principaux :

Collectivités, Conservatoire du Littoral, Conseil Départemental (ENS), RNN des marais de Séné, Services de l'État, propriétaires privés, associations...

Territoire :

Périmètres Natura 2000

Financement :

Europe (FEADER/FEAMP) et État pour l'animation et outils Natura 2000. Autres financements à rechercher pour les projets spécifiques.

Contexte et motifs de l'action :

Afin de restaurer et de maintenir les habitats et les espèces associés d'intérêt patrimonial dans un état de conservation favorable, des actions coordonnées de gestion doivent être mises en œuvre au sein des espaces naturels ; en mobilisant notamment les outils Natura 2000 : contrats, chartes et mesures agro-environnementales.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action vise à améliorer la biodiversité et les fonctionnalités des écosystèmes au sein des sites naturels du territoire ayant subi des altérations ; ceci en engageant des opérations techniques de restauration. Le développement de cette action s'adosse notamment sur les dynamiques portées par les différents acteurs intervenant dans la gestion de sites au sein des périmètres Natura 2000.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Élaborer des programmes de gestion sur les sites naturels en y identifiant les enjeux majeurs
- Accompagner les démarches de gestion des partenaires
- Animer un réseau des gestionnaires d'espaces naturels pour favoriser le partage de connaissance et renforcer les synergies
- Diffuser et valoriser les expériences de gestion

Phases de l'action :

- Poursuivre le développement des actions sur les mouillages écologiques
- Développer et accompagner les projets de gestion, de contrats et de chartes Natura 2000
- Coordonner la lutte contre les espèces invasives liées aux habitats littoraux
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du sentier côtier (cf. action 16.2)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'opérations de gestion accompagnées
- Nombre de collectifs engagés dans la lutte contre le baccharis/couverture territoriale

Résultats attendus :

- Amélioration de l'état de conservation des milieux et des populations d'espèces
- Essaimage des opérations innovantes de restauration

Effets induits supposés :

- Amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes et des services rendus

Orientation 1

Projet 2 : Animer les dispositifs réglementaires de protection des milieux naturels dont Natura 2000

Action 2.2. : Accompagner les évaluations d'incidences

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Thomas Cosson

Partenaires principaux :

Services de l'État

Territoire :

Périmètres Natura 2000 et zones d'influences

Financement :

Europe (FEADER) et État pour l'animation

Contexte et motifs de l'action :

Dans le but de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, le dispositif Natura 2000 prévoit un cadre réglementaire : l'évaluation des incidences, permettant une action préventive dans le cas de la réalisation de plans ou projets pouvant porter atteinte aux enjeux des sites. Le rôle de l'opérateur dans le cadre de cette procédure est de fournir au porteur de projet, l'ensemble des éléments de connaissance disponibles au travers du document d'objectifs, afin que ce dernier puisse adapter son projet aux enjeux écologiques en présence. En outre, l'expertise de l'opérateur peut être sollicité par les services de l'État durant la procédure d'instruction.

Objectifs stratégiques de l'action :

Permettre l'appropriation des enjeux de biodiversité dès les phases amont de définition des projets développés sur le territoire, afin d'en limiter les impacts (séquence « éviter » de la démarche ERC - Eviter Réduire Compenser).

Objectifs opérationnels de l'action :

- Accompagner les porteurs de projets au travers d'un porter à connaissance
- Accompagner les services de l'État dans le développement d'outils d'accompagnement
- Accompagner les services de l'État durant la procédure d'instruction

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de porteurs de projet accompagnés

Résultats attendus :

- Incidence nulle des projets et manifestations sur les écosystèmes
- Prise en compte croissante des enjeux et progression vers l'autonomie des porteurs de projets

Effets induits supposés :

- Amélioration du volet Éviter dans la démarche ERC pour chacun des projets risquant d'impacter les espèces et habitats communautaires

Orientation 1

Projet 2 : Animer les dispositifs réglementaires de protection des milieux naturels dont Natura 2000

Action 2.3 : Mettre en œuvre l'animation des sites Natura 2000

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Thomas Cosson

Partenaires principaux :

Services de l'État, OFB

Territoire :

Périmètres Natura 2000

Financement :

Europe (FEADER) et État pour l'animation

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est opérateur de la ZSC « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy » et de la ZPS « Golfe du Morbihan », en coordination avec l'Office français de la biodiversité ; ainsi qu'opérateur de la ZSC « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio » et de la ZPS « Rivière de Pénerf ». La gouvernance de la démarche est assurée au travers de deux comités de pilotage.

Dans ce cadre, différents groupes de travail techniques ont été mis en place afin de déployer l'animation au sein des sites du golfe du Morbihan. Il s'agit notamment d'un groupe regroupant l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels et d'un groupe « adaptation des usages », ainsi que le Comité biodiversité du golfe du Morbihan.

Objectifs stratégiques de l'action :

Coordonner et poursuivre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Assurer l'animation des COPIL et des instances techniques
- Assurer le suivi administratif et financier Natura 2000

Phases de l'action :

- Assurer l'animation du comité de pilotage Natura 2000 « golfe du Morbihan », en partenariat avec l'OFB
- Assurer l'animation du comité de pilotage Natura 2000 « Rivière de Pénerf »

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'actions réalisées contribuant aux orientations des documents d'objectifs

Résultats attendus :

- Mise en œuvre des documents d'objectifs
- Co-construction avec les acteurs du territoire de mesures répondant aux objectifs du DOCOB

Effets induits supposés :

- Une perméabilité efficiente entre les différentes instances d'animation du dispositif Natura 2000

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Contexte et motifs du projet :

Par sa situation géographique et ses différentes influences climatiques, le territoire du Parc, façonné par l'hydrographie et les activités humaines, se caractérise par des conditions stationnaires diversifiées et originales. Ceci permet la présence de biotopes riches et remarquables, et l'établissement d'espèces de faune et flore variées, certaines en limite septentrionale de répartition, ou à l'inverse en limite méridionale, ou encore ayant un statut d'endémisme régional.

Engagée dès 2003 par le Parc au travers de l'identification des trames vertes et bleues, la prise en compte des trames s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. En 2017 le Parc s'est doté d'une stratégie de travail en faveur des trames naturelles. Sa mise en œuvre a débouché sur une première approche sur les pollutions sonores en 2018, un nouveau diagnostic de la trame verte et bleue en 2019 complété par un plan d'action en 2020, un travail exploratoire sur la trame bleue salée qui se termine en 2020, et l'identification d'une trame noire fonctionnelle actuellement en cours.

Objectifs stratégiques du projet :

Plus de 10 ans après l'émergence des trames au niveau réglementaire, la nécessité d'une gestion holistique et coordonnée apparaît nécessaire afin d'aller plus loin dans les démarches engagées et de développer des projets expérimentaux et pilotes pertinents. Le plan d'actions stratégique trame verte et bleue, co-construit avec les acteurs du territoire, s'est créé en transversalité avec les autres projets portés par le Parc, ainsi qu'avec des outils de déclinaison plus locaux tels que les Atlas de la Biodiversité communale. Cette vision globale paraît aujourd'hui indispensable afin de coordonner et d'optimiser les démarches conduites par les acteurs du territoire, portant sur l'identification, la préservation et la restauration des trames. Cette connaissance et ces actions partagées doivent pouvoir orienter demain les opérations d'aménagement du territoire.

Les trames noires (pollution lumineuse) et blanches (pollution sonore) sont des thématiques plus d'actualité dans le paysage scientifique et qui ne demandent qu'à percoler au niveau local, notamment sur la base de travaux d'identification de référentiels. Des actions expérimentales sont quant à elles nécessaires afin avant d'appréhender certaines trames à l'échelle d'un territoire, comme les trames brune (sous-sol), aérienne, et bleu salée.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Annaëlle Mézac

Complémentarité avec :

SRADDET, SRCE, Réseaux des Parcs, Agence Bretonne de la Biodiversité, Office Français pour la Biodiversité, de manière générale toutes actions en faveur des trames portées sur le territoire

Plan d'actions :

- Action 3.1 : Mobiliser les communes dans une vision stratégique de la gestion de leur patrimoine naturel notamment par les Atlas de la Biodiversité Communale
- Action 3.2 : Améliorer la connaissance et la gestion des milieux spécifiques : vergers et arbres têtards
- Action 3.3 : Réduire la fragmentation liée aux réseaux viaires et de transport d'énergie
- Action 3.4 : Préserver et restaurer la trame noire
- Action 3.5 : Expérimenter sur d'autres trames naturelles

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Action 3.1 : Mobiliser les communes dans une vision stratégique de la gestion de leur patrimoine naturel notamment par les Atlas de la Biodiversité Communale

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Marion Neymeyer

Partenaires principaux :

EPCI, Communes, Associations environnementales...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Office Français de la Biodiversité, Contrats nature de la région Bretagne, fonds FEDER des Pays + appels à projet à rechercher en complément

Contexte et motifs de l'action :

Depuis de nombreuses années maintenant, la nature nous lance un appel à l'aide. Plus près de nous, le silence des oiseaux surprend, le déclin des insectes inquiète dans les villes comme dans les campagnes. La biodiversité est sous pression. Notre économie, notre qualité de vie, notre santé sont elles aussi dégradées. Pour toutes ces raisons, l'heure est à la concertation et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs en agissant au cœur de nos politiques publiques et ce, afin de mieux préserver voire de restaurer notre patrimoine naturel. Et comme "on ne protège bien que si l'on connaît bien", la première étape de ce cheminement est la connaissance et la sensibilisation, mots d'ordre des Atlas de la Biodiversité Communale.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Impliquer de nombreux acteurs de la commune avec un objectif de sensibilisation à la biodiversité et de partage des connaissances déjà disponibles et de mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité

Objectifs opérationnels de l'action :

- Accompagner les communes finissant leurs ABC afin de faire perdurer la dynamique,
- Mettre en place et coordonner des ABC sur de nouvelles communes du territoire
- Rédiger des fiches actions et des fiches gestion adaptées aux spécificités de chaque commune
- Diffuser et valoriser les résultats

Phases de l'action :

- Accompagner la réalisation et la mise en œuvre des Atlas de la Biodiversité communale
- Impulser une gestion intégrée de la nature en ville

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de communes qui se lancent dans un ABC ou dans la gestion intégrée de la nature en ville

Résultats attendus :

- Mise en place d'actions concrètes en faveur de la biodiversité / intégration de mesures biodiversité dans les différents documents d'aménagements locaux

Effets induits supposés :

Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire et des citoyens (enfant et adulte) / appropriation de la richesse du patrimoine naturel local
Amélioration de la qualité de vie dans les espaces urbains grâce aux nombreux bienfaits de la biodiversité en ville (lots de chaleurs, bien-être physique et mental des habitants, etc...)

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Action 3.2 : Améliorer la connaissance et la gestion des milieux spécifiques : vergers et arbres têtards

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Alexandre Crochu

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, Pôle fruitiers Bretagne, Associations environnementales, groupement d'agriculteurs, chambre d'agriculture, GAB, Associations de randonnée, Ecomusée de Saint-Déjan, Citoyens, etc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEADER, Contrat Nature, Fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

Dans le paysage rural du Morbihan d'avant remembrement, l'arbre avait un rôle majeur dans la structuration du paysage et la production, en particulier l'arbre têtard et le verger. Ces derniers étaient généralement exploités en association avec la prairie pâturée et appelés aussi « prés-vergers ». Dans le Morbihan, les arbres têtards sont caractéristiques d'un mode de taille traditionnel ancien.

Avec l'apparition des fruitiers basse tige après-guerre, la sortie en 1960 du catalogue officiel des espèces et variétés (une seule pomme française), et les opérations de remembrement, ces éléments arborés ont subi des campagnes d'arrachage massives et subventionnées. On les trouve dans le bocage agricole, mais aussi dans de nombreux milieux où l'agriculture avait sa place autrefois, devenus aujourd'hui boisements, zones urbaines, Outre la perte patrimoniale (variétés fruitières anciennes, identité paysagère, ...), ils remplissent de nombreuses fonctions favorables à la biodiversité et à l'agriculture.

Objectifs stratégiques de l'action :

L'objectif est de mettre en lumière ce patrimoine précieux qui, faute de gestion et d'entretien, tend à disparaître. Il s'agira tout d'abord de sensibiliser le territoire sur ce patrimoine, accompagner les acteurs locaux dans son inventaire et sa réappropriation et amorcer une dynamique de réhabilitation et de pérennisation.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Acquisition de connaissances
- Réhabilitation du patrimoine vieillissant
- Protection (urbanisme, actes notariés, BRE, etc)
- Création de nouveaux éléments

Phases de l'action :

- Valoriser et réhabiliter les vergers
- Mettre en valeur l'arbre têtard sur le territoire
- Poursuivre la mise en œuvre du projet Chouette chevêche

Indicateurs et méthode de mesure :

- Selon la phase : territoires prospectés (ex : communaux), prise en compte dans un document pour protection, nombre de création de nouveaux sites en lien notamment avec les trames naturelles

Résultats attendus :

- Une réappropriation progressive de ces patrimoines par les territoires, leur intégration dans les aménagements, une gestion appropriée

Effets induits supposés :

Valorisation du paysage et des patrimoines, amélioration des trames concernées, Amélioration de l'environnement de vie, Production

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Action 3.3 : Réduire la fragmentation liée aux réseaux viaires et de transport d'énergie

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Alexandre Crochu

Partenaires principaux :

RTE, GRTGaz, DIRO, Collectivités, SNCF réseau, Associations environnementales

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEADER, Contrat Nature, Fonctionnement Parc + Budget gestionnaires réseaux, Budget collectivités

Contexte et motifs de l'action :

Le territoire du Parc est structuré autour d'un réseau dense de voies de communication et de transports d'énergie linéaires comme les routes, les voies ferrées, les canaux, les lignes électriques, le réseau de gaz, etc. Les routes, qu'elles soient nationales, départementales ou communales, participent grandement à la perte et à l'isolement des habitats naturels, réduisant les possibilités d'échanges entre eux.. Une grande partie de ce réseau viaire structurant a en outre fait l'objet d'aménagements en 2 x 2 voies.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action cible les infrastructures linéaires existantes (routes, voies ferrées, infrastructures liées aux lignes électriques à haute et très haute tension, réseau de gaz) et vise à réduire leur effet fragmentant par des aménagements et pratiques améliorant leur perméabilité, et à valoriser les opportunités qu'elles peuvent constituer pour la biodiversité et la circulation des espèces.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Améliorer la connaissance sur la fragmentation liée au réseau viaire
- Proposer une gestion opportuniste et différenciée des délaissés de réseaux viaires et tranchées de végétation des réseaux d'énergie
- Proposer des actions opérationnelles pour améliorer la perméabilité de ces réseaux

Phases de l'action :

- Diagnostiquer les points noirs de fragmentation du réseau viaire
- Développer des partenariats pour la gestion des tranchées de végétation des réseaux électriques et gaz

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'ouvrages diagnostiqués, avancement de la concertation avec les acteurs du transport d'énergie

Résultats attendus :

- Proposer un programme opérationnel visant la réduction de la fragmentation

Effets induits supposés :

Amélioration des fonctionnalités des trames naturelles

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Action 3.4. : Préserver et restaurer la trame noire

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Alexandre Crochu

Partenaires principaux :

Bretagne vivante - SEPNB,
AMIKIRO, Groupe
Mammalogique Breton,
Morbihan Energies

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEADER, Contrat nature,
FEDER,
Financement complémentaire à
rechercher

Contexte et motifs de l'action :

La trame noire, comme d'autres trames naturelles, est en lien étroit avec la trame verte et bleue. Émergente il y a un peu plus de dix ans, sa prise en compte par les politiques, aménageurs et les opérateurs locaux est de plus en plus forte.

Les premiers travaux d'identification se sont basés sur des trames vertes et bleues déjà cartographiées, auxquelles on soustrayait les zones trop lumineuses.

Objectifs stratégiques de l'action :

Pour pouvoir agir concrètement face à la pollution lumineuse, favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme et avoir un support de pédagogie partagé, une identification fonctionnelle de la trame noire est nécessaire.

Objectifs opérationnels de l'action :

L'étude d'une trame noire fonctionnelle nécessite l'acquisition de données plus précises à la fois sur le matériel d'éclairage, les périodes d'allumage, ainsi qu'une étude croisée avec les potentiels habitats associés aux espèces de la trame noire. La trame verte et bleue devra être repensée en termes de biodiversité nocturne. Cette refonte devra tenir compte des milieux mobilisés par les espèces nocturnes pour leurs déplacements, leurs nourrissages, leur repos, ...

Phases de l'action :

- Identifier la trame noire
- Sensibiliser à la trame noire
- Mettre en place des actions opérationnelles en faveur de la trame noire
- lien avec l'action 14.4

Indicateurs et méthode de mesure :

- réalisation des différentes étapes, prise en compte de la trame noire dans les documents d'urbanisme

Résultats attendus :

- définition d'une trame noire fonctionnelle

Effets induits supposés :

Prise en compte de la problématique de la pollution lumineuse, Amélioration de la biodiversité nocturne

Orientation 1

Projet 3 : Mettre en œuvre la stratégie de préservation des trames naturelles

Action 3.5 : Expérimenter sur d'autres trames naturelles

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Alexandre Crochu

Partenaires principaux :

Associations
environnementales, RTE,
Enedis, gestionnaire parc
éolien, conseil scientifique du
Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc,
financement complémentaire à
mobiliser

Contexte et motifs de l'action :

Plus de 10 ans se sont maintenant écoulés depuis l'émergence des politiques publiques trame verte et bleue et leur traduction jusqu'au local. Depuis les connaissances en écologie ont progressé et avec, la prise de conscience de la nécessité de prendre en compte toute la complexité de la mobilité du vivant.

Les problématiques liées à la fragmentation ont alors pris une autre ampleur et sont apparues les limites de la trame verte et bleue.

Elles peuvent être résumé en trois catégories :

- La variabilité temporelle telle que l'alternance jour/nuit, les habitats mobilisés sur une année,
- La spatialisation verticale intégrant les déplacements aériens et souterrains,
- Les fragmentations immatérielles qui peuvent être lumineuses, chimiques ou sonores.

Objectifs stratégiques de l'action :

Traduction de recherches théoriques en déclinaison locale au moyen d'approches innovantes.

Objectifs opérationnels de l'action :

Tout en maintenant une action sur les trames naturelles connues ou en cours de définition, il s'agit ici de porter la réflexion sur de nouvelles trames ou d'en approfondir d'autres.

Phases de l'action :

- Assurer une veille sur la trame blanche (trame de chant)
- Réaliser un état de l'art et constituer un premier jeu de données sur la trame brune
- Assurer une veille sur la trame aérienne

Indicateurs et méthode de mesure :

- Trames explorées

Résultats attendus :

- La mise en place de bases de données pour la définition des trames naturelles nouvelles

Effets induits supposés :

L'appropriation des enjeux et problématiques propre à chaque trame, la structuration d'un réseau d'acteurs

Orientation 1

Projet 4 : Assurer le rôle de coordinateur territorial des politiques en faveur de la biodiversité

Contexte et motifs du projet :

Après la loi relative à la protection de la nature de 1976 et la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016. Cette loi inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et de la croissance verte et bleue.

Cette loi reconnaît les Parcs dans leur rôle en matière de coordination des politiques publiques sur leur territoire et confirme les Parcs dans un rôle de partenaire privilégié de l'Etat et des collectivités en matière de biodiversité et de paysage

Objectifs stratégiques du projet :

Au-delà de Natura 2000, le Parc se doit d'assurer la coordination des politiques publiques en faveur de la biodiversité pour l'ensemble du territoire, et cela dans une approche transversale des enjeux et politiques. Les principales actions devront s'articuler autour de l'animation, la participation et la coordination des réseaux de partenaires.

Plus spécifiquement, la thématique des espèces invasives dont la prolifération menace la santé humaine est d'ores et déjà identifiée comme un enjeu.

Le Parc devra également poursuivre son rôle de conseils et d'expertise auprès des acteurs et partenaires du territoire.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Annaëlle Mézac

Complémentarité avec :

Réseaux des Parcs, Agence Bretonne de la Biodiversité, Office Français pour la Biodiversité, Agence Régional de la Santé

Plan d'actions :

- Action 4.1 : Coordonner le réseau local sur les espèces invasives
- Action 4.2 : Assurer un rôle de conseil et d'expertise sur la biodiversité
- Action 4.3 : Coordonner le plan d'action trame verte et bleue

Orientation 1

Projet 4 : Assurer le rôle de coordinateur territorial des politiques en faveur de la biodiversité

Action 4.1 : Coordonner le réseau local sur les espèces invasives

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

David Ledan

Partenaires principaux :

FREDON Bretagne, Région Bretagne, GIP Bretagne environnement, EPCI, Communes du Parc, associations ...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'introduction d'espèces exotiques envahissantes est l'une des causes majeures d'atteintes à la biodiversité au niveau international. En lien avec ses engagements internationaux et européens, la France a mis en place un dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et leurs conséquences. Couvrant la métropole et l'outre-mer, la Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes vise à protéger les écosystèmes marins, dulçaquicoles et terrestres des risques et des effets associés aux invasions biologiques. Plus particulièrement une démarche nationale est mise en place pour des espèces animales et végétales dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. L'animation de cette démarche a été confiée à la FREDON, avec plus particulièrement 4 espèces végétales identifiées comme enjeux prioritaires.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Mettre en place un suivi de l'évolution de la répartition des espèces exotiques envahissantes et invasives, en s'inscrivant dans le cadre de la coordination des démarches régionales animée par l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne
- Mettre en œuvre, en coordination avec la FREDON Bretagne une surveillance renforcée sur le territoire, plus particulièrement, pour les 4 espèces de flore prioritaires.

Objectifs opérationnels de l'action :

Dans un premier temps, il s'agira de constituer et former un réseau de référents communaux et/ou intercommunaux afin de renforcer la veille sur le territoire du Parc pour les 4 espèces prioritaires à enjeu santé : Berce du Caucase, Datura stramoine, Ambrosie et Raisin d'Amérique ; dans un deuxième temps, de renforcer la veille sur les autres espèces exotiques envahissantes.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de référents locaux

Résultats attendus :

- La structuration d'un réseau de référents communaux et/ou intercommunaux

Effets induits supposés :

Une meilleure connaissance de la dynamique de colonisation par ces espèces indésirables et la mise en œuvre d'action d'éradication

Orientation 1

Projet 4 : Assurer le rôle de coordinateur territorial des politiques en faveur de la biodiversité

Action 4.2 : Assurer un rôle de conseil et d'expertise auprès des partenaires

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

Région Bretagne, EPCI,
Communes du Parc,
associations ...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc dispose d'une équipe scientifique et technique qui se doit d'assurer un rôle de conseil et d'expertise auprès de ces différents partenaires. Elle assure le lien indispensable entre les différentes politiques sectorielles, les outils et financements mobilisables et les porteurs de projets locaux, au service du patrimoine naturel.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc, par sa connaissance du terrain, par la mise en réseau des informations à sa disposition, dispose d'une vision globale du territoire. Ce rôle de conseil et d'expertise se traduit ainsi :

- fédérer les acteurs et favoriser les synergies, donc démultiplier les capacités d'intervention au profit des milieux naturels, tout en assurant la cohérence des actions au regard de la Charte,
- faire émerger des projets, créer l'impulsion, favoriser et accompagner les initiatives locales en les relayant auprès des partenaires institutionnels et en identifiant les sources de financements mobilisables en fonction des enjeux,
- apporter de la cohérence entre les différentes actions et permettre de dégager des priorités, de manière à rendre plus efficaces les politiques menées, tout en favorisant une meilleure répartition des fonds affectés et des économies d'échelle,
- désamorcer les conflits avec un rôle de médiation de plus en plus présent,
- contribuer à rendre plus lisible auprès des divers partenaires mais aussi des habitants les différentes politiques nationales, régionales, en application du projet de territoire.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de sollicitations

Résultats attendus :

- La démultiplication de l'accès à la connaissance et aux actions

Effets induits supposés :

- L'appropriation des enjeux biodiversité par les acteurs locaux

Orientation 1

Projet 4 : Assurer le rôle de coordinateur territorial des politiques en faveur de la biodiversité

Action 4.3 : Coordonner le plan d'action trame verte et bleue

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Alexandre Crochu

Partenaires principaux :

Région Bretagne, Associations, Collectivités

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEADER, Contrat nature

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action stratégique en faveur des trames naturelles entre 2018 et 2020, à l'échelle des territoires des quatre EPCI adhérentes à son périmètre. Il coordonne aujourd'hui ce document à l'échelle de son territoire jusqu'en 2026. Sa mise en œuvre repose sur son appropriation par les acteurs locaux, chacun selon ses compétences et sachant que la trame verte et bleue est susceptible de couvrir une diversité de champs d'intervention, et une diversité d'acteurs large.

Afin de garder sa légitimité, le plan d'action et le diagnostic se doivent de représenter fidèlement le territoire et ses fonctionnalités.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Promouvoir, encourager, valoriser des pratiques favorables à la biodiversité
- S'assurer de la prise en compte de la Trame Verte et Bleue dans les opérations d'aménagement et de planification du territoire
- S'assurer de la bonne mise en œuvre du plan d'actions trame verte et bleue
- Mobiliser les acteurs du territoire en tant que partenaire mais aussi en tant que porteur d'actions

Objectifs opérationnels de l'action :

- Animer, suivre et diffuser le plan d'action
- Accompagner les démarches et les projets du territoire pour la prise en compte de la trame verte et bleue

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de dossiers suivis et résultats attendus et obtenus

Résultats attendus :

- Prise en compte des trames naturelles dans l'aménagement du territoire

Effets induits supposés :

Rayonnement du plan d'actions trame verte et bleue, structuration d'un réseau d'acteurs moteurs



Eau

Orientation 2

Préserver l'Eau, patrimoine universel

Projet 5 : Participer aux politiques publiques liées à l'Eau et assurer la coordination de l'inter-SAGE

Plan d'actions :

- Action 5.1 : Participer à la gouvernance régionale de l'eau
- Action 5.2 : Participer au SAGE « Vilaine » et au SAGE « Golfe du Morbihan-Ria d'Étel »

Projet 6 : Expérimenter pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et marins

Plan d'actions :

- Action 6.1 : Transférer et partager le retour d'expériences sur les contaminations bactériologiques aux partenaires
- Action 6.2 : Poursuivre et amplifier l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières

Projet 7 : Mettre en oeuvre la stratégie de préservation des trames bleue et bleu salée

Plan d'actions :

- Action 7.1 : Contribuer à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et humides
- Action 7.2 : Contribuer à la préservation et à la restauration de la trame bleue salée

Orientation 2

Projet 5 : Participer aux politiques publiques liées à l'Eau et assurer la coordination de l'inter-SAGE

Contexte et motifs du projet :

Les directives européennes en vigueur posent le cadre réglementaire et fixent des objectifs de bon état écologique. Ces objectifs sont transcrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Loire-Bretagne (SDAGE) 2016-2021 et de manière opérationnelle dans le programme de mesures. De plus, les objectifs du SDAGE sont déclinés à des échelles hydrographiques locales au sein des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE).

A l'échelle régionale, une Conférence Bretonne pour l'Eau et les Milieux Aquatiques (CBMEA) est mise en oeuvre et définit avec les acteurs locaux un Plan Breton pour l'Eau.

Le Parc participe également aux travaux de la CBMEA qui évolue en Agence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques. Le Parc sera membre du collège des experts y siégeant.

Le territoire du Parc est partagé entre le bassin hydrographique de la Vilaine et le bassin hydrographique du Golfe du Morbihan. Sur le bassin de la Vilaine, le SAGE a été approuvé en juillet 2015 par arrêté préfectoral. Sur le Bassin du Golfe du Morbihan-Ria d'Étel, le SAGE est approuvé depuis janvier 2020.

Le Parc est membre siégeant au sein des deux Commissions Locales de l'Eau de ces SAGE.

Objectifs stratégiques du projet :

Il s'agit de :

- assurer son rôle de coordination des politiques publiques sur le territoire labellisé,
- participer, à l'élaboration et à la mise en oeuvre du SDAGE Loire-Bretagne, du plan breton pour l'eau et des SAGE Vilaine et Golfe du Morbihan-Ria d'Étel.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

-

Chef de projet :

Sophie Giraud

Complémentarité avec :

Agence Bretonne pour l'Eau et les Milieux Aquatiques, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Plan d'actions :

- Action 5.1 : Participer à la gouvernance régionale de l'eau
- Action 5.2 : Participer au SAGE « Vilaine » et au SAGE « Golfe du Morbihan-Ria d'Étel »

Orientation 2

Projet 5 : Participer aux politiques publiques liées à l'Eau et assurer la coordination de l'inter-SAGE

Action 5.1 : Participer à la gouvernance régionale de l'eau

Date démarrage**et fin prévus :**

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

-

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Département du Morbihan, DREAL, Institut d'Aménagement de la Vilaine, Syndicat Mixte du Loch et du Sal, les EPCI du Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'évolution législative, Loi MAPTAM et NOTRe, entraîne une nouvelle organisation territoriale en matière de politique de l'eau. L'Etat a attribué par décret du 4 mai 2017 à la région Bretagne les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis décembre 2014, la Région Bretagne a instauré la Conférence Bretonne de l'eau et de milieux aquatiques qui réunit 170 personnes, rassemblant l'ensemble des représentants des acteurs publics et privés impliqués dans la gestion de l'eau : élus, usagers, agriculteurs, industriels, conchyliculteurs... Elle a mis en place des ateliers de travail, qui explorent notamment l'enjeu de la gouvernance de l'eau. La Région Bretagne a enclenché en janvier 2020 la transformation de la CBMEA en Agence Bretonne de l'eau avec une forme juridique, dans lequel les Parcs seront membres du collège à voix consultative dans le collège des experts.

La région porte l'Objectif de bon état écologique des cours d'eau en 2027 afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) et par les 21 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) bretons qui visent un bon état écologique sur l'ensemble des cours d'eau en 2027.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit de poursuivre le rôle de coordination des politiques publiques sur le territoire du Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

Le Parc participe aux travaux de la nouvelle agence bretonne de l'eau.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nb de réunions

Résultats attendus :

- Participation à l'élaboration des politiques publiques

Effets induits supposés :

Rayonnement du Parc sur cette thématique

Orientation 2

Projet 5 : Participer aux politiques publiques liées à l'Eau et assurer la coordination de l'inter-SAGE

Action 5.2 : Participer au SAGE « Vilaine » et au SAGE « Golfe du Morbihan-Ria d'Étel »

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élus référents :

Patrick Camus (Golfe)
Muriel Clery (Vilaine)

Commission :

-

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

Institut d'Aménagement de la Vilaine, Syndicat Mixte du Loch et du Sal, les EPCI du Parc, Syndicat mixte de la Ria d'Étel

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc a émis un avis sur le SDAGE et le programme de mesure ainsi que sur le PGRI (Programme de gestion du risque d'inondation) en 2015. Le programme de mesures précise les actions réglementaires, financières ou contractuelles à mettre en œuvre sur 6 ans pour satisfaire aux objectifs environnementaux et aux échéances définies par le SDAGE Loire-Bretagne pendant la période 2016-2021. Le SDAGE et le programme de mesures sont indissociables.

Le Parc est membre des deux CLE (Commission locale de l'eau) celle du SAGE Vilaine et celle Golfe du Morbihan-Ria d'Étel.

Le Parc a été associé aux révisions des deux SAGE.

En janvier 2020, le SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel a été validé par arrêté préfectoral.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit de participer à la cohérence des politiques publiques liées à l'eau sur le territoire du Parc à travers les mises en œuvre du SAGE Vilaine et du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel.

Objectifs opérationnels de l'action :

Il s'agit de participer à la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne, du SAGE Vilaine et du SAGE Golfe du Morbihan-Ria d'Étel :

- en déclinant, à travers la politique et les actions du Parc, les orientations du SDAGE et des SAGE sur son territoire,
- en veillant pour le territoire du Parc à la cohérence entre le SAGE Vilaine et le SAGE Golfe.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nb de réunions

Résultats attendus :

- Elaborer avec les SAGE un guide méthodologique pour l'intégration des mesures de chacun des SAGE dans les documents de planification.

Effets induits supposés :

Transversalité entre les 2 SAGE

Orientation 2

Projet 6 : Expérimenter pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et marins

Contexte et motifs du projet :

De 2002 à 2018, le Parc a mis en oeuvre trois contrats territoriaux sur le bassin versant côtier de la rivière de Pénerf. L'élaboration et l'animation de ces contrats ont été conduites dans une démarche participative avec l'ensemble des acteurs locaux de ce territoire pilote et expérimental, véritable laboratoire pour l'ensemble du territoire du Parc.

Le contexte réglementaire issu la loi Notre a entraîné une redistribution des compétences pour les actions inhérentes à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques et change la donne tant sur la gouvernance que sur le portage des programmes d'actions. En effet, les EPCI deviennent les interlocuteurs sur les compétences liés à GEMAPI. La compétence GEMAPI est définie par les 4 items suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Parc dispose d'une expertise reconnue qui est fondée sur son approche intégrée des sources à la mer en s'appuyant sur les autres missions du Parc (biodiversité, paysage, changement climatique, urbanisme) et sur les liens solides construits avec les acteurs. A ce titre, il va poursuivre le transfert, le partage et le retour d'expériences sur les contaminations bactériologiques, l'acquisition des connaissances hydrobiologiques.

Objectifs stratégiques du projet :

Anticiper les nouvelles problématiques liées à l'eau, milieux aquatiques et marins par l'expérimentation et l'innovation

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

-

Chef de projet :

Sophie Giraud

Complémentarité avec :

Réseau breton des animateurs de contrat de bassin versant, Coordination avec les EPCI, Coordination avec les SAGE

Plan d'actions :

- Action 6.1 : Transférer et partager le retour d'expériences sur les contaminations bactériologiques aux partenaires
- Action 6.2 : Poursuivre et amplifier l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières

Orientation 2

Projet 6 : Expérimenter pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et marins

Action 6.1 : Transférer et partager le retour d'expériences sur les contaminations bactériologiques aux partenaires

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

les EPCI, CNFPT, le partenaire régionaux

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

Depuis 2005, Le parc a conduit une série d'actions de recherche sur la contamination bactériologique sur la rivière de Pénerf dans le cadre des trois contrats de bassin versant qu'il animait. Aujourd'hui, la mise en œuvre d'actions dans ce domaine est assurée par les EPCI du Parc dans le cadre de leurs compétences. Néanmoins, ces retours d'expériences sont à valoriser auprès des membres du Parc et plus largement.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Réduire les pollutions d'origine bactériologique
- Sensibiliser les élus et les services techniques aux méthodes de recherches des sources de contaminations bactériologiques dans les réseaux d'eau pluviale, d'identification de l'origine des sources de contamination.

Objectifs opérationnels de l'action :

Diffuser les outils et les savoirs faire développés par le parc dans la lutte pour la réduction des contaminations bactériologiques:

- l'outil web SIG qui permet de capitaliser l'ensemble des informations liées au suivi de la qualité de l'eau, d'intégrer les données issues des contrôles AC/ANC, d'affiner les quartiers à contrôler dans les secteurs priorités, de suivre les actions de contrôle et de mise en conformité le cas échéant par les collectivités compétentes
- la méthodologie de recherche des sources de contaminations dans le réseau d'eau pluviale
- la méthodologie d'identification des sources de pollutions dans la chair de coquillage: TRACEBac

Indicateurs et méthode de mesure :

- nombre d'intervention pour présentation de le ou les outils

Résultats attendus :

- Amélioration des pratiques pour la reconquête bactériologique de l'estuaire.
- Retour d'expériences pour les bassins versants du Golfe du Morbihan.

Effets induits supposés :

- Amélioration de la qualité de l'eau pour le milieu naturel, les activités de pêche et de conchyliculture et les activités de loisirs

Orientation 2

Projet 6 : Expérimenter pour l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et marins

Action 6.2 : Poursuivre et amplifier l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

Les membres du conseil scientifique du Parc, IFREMER, Observatoire du plancton, UBO

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

financement à rechercher : appel à projets AELB, ADEME, FEAMP, Région Bretagne...

Contexte et motifs de l'action :

La directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin", la demande sociétale sur le bon état des milieux marins, le réseau trophique marin maillon essentiel de notre chaîne alimentaire notamment conduisent le Parc à poursuivre l'acquisition de connaissances sur les masses d'eau côtières constituant de son territoire. Ainsi, le Parc en complément des réseaux de surveillance institutionnels orientera son action sur la connaissance des planctons, des micro et nano plastiques ainsi que des perturbateurs endocriniens.

Ainsi, cette action prendra la forme de recherche de ces éléments dans la masse d'eau côtières en s'appuyant sur ces partenaires scientifiques notamment sur le Conseil scientifique du Parc. Elle sera en lien très étroit avec les actions déjà à mises en œuvre tel que l'objectif Zéro pesticide, Golfe Propre, suivi planctonique à Ilur.

Objectifs stratégiques de l'action :

Développer la connaissance pour élaborer un programme d'actions afin d'améliorer la qualité de l'eau de mer dans le Golfe du Morbihan, de sensibiliser les usagers et in fine de réduire les pollutions dès la source.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre l'acquisition de connaissances de l'amont à l'aval des estuaires pour le fonctionnement hydrologique, les apports de nutriments, sur la chaîne trophique, sur les milieux ressources des vasières
- Identifier les éléments perturbants de cette chaîne.

Phases de l'action :

- Mettre en œuvre un suivi du phytoplancton
- Assurer le suivi des stations hydrologiques
- Réaliser un suivi complémentaire stationnel herbier de zostère naine DCE
- Réaliser un état de l'art des suivis et analyses des plastiques (macro, micro et nano) dans les masses d'eau côtières et marines

Indicateurs et méthode de mesure :

- Tableau de bord des suivis

Résultats attendus :

- mise en œuvre de programme d'actions adapté

Effets induits supposés :

- Amélioration de la connaissance

Orientation 2

Projet 7 : Mettre en oeuvre la stratégie de préservation des trames bleue et bleu salée

Contexte et motifs du projet :

Les milieux aquatiques du Parc réunissent le réseau hydrographique formé par de petits bassins versant côtiers (cours d'eau et milieux humides associés) ainsi que les plans d'eau plus ou moins permanents.

Les bassins versant côtiers sont présents en amont des vallées encaissées avec des prairies et boisements humides, et en aval, des exutoires sous forme d'estuaires se rejoignant au sein du Golfe du Morbihan, qui est notamment une zone humide d'importance internationale au titre de la convention RAMSAR. La Charte du Parc souligne l'importance de la préservation des têtes de bassin versant pour leur rôle fonctionnel dans la qualité de l'eau ; et celle des estuaires comme zone de production primaire majeure.

Plusieurs espèces migratrices amphihalines inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore sont présentes sur ce réseau hydrographique. Le déclin de ces espèces en Europe est bien connu depuis plusieurs décennies. La présence d'obstacles à la circulation piscicole est un des facteurs qui menace l'état de conservation de différentes espèces amphihalines telles que le Saumon atlantique, la Lamproie marine, l'Anguille européenne, etc. Territoire situé en Zone d'Actions Prioritaires du Plan National Anguille, une priorisation des actions sur les ouvrages pour assurer la continuité écologique des anguilles sur les cours d'eau est nécessaire.

Objectifs stratégiques du projet :

La notion de Trame Bleue fait référence aux milieux aquatiques et humides (cours d'eau, étangs, zones humides) et les interactions qui les régissent. La Trame Bleue Salée est quant à elle la composante maritime de cette Trame Bleue.

L'étude de ces trames aquatiques et l'acquisition de connaissances en concertation avec nos partenaires est primordiale pour identifier les fragmentations et caractériser la vulnérabilité des habitats naturels et espèces. Une fois, ce diagnostic réalisé, la mise en œuvre d'actions opérationnelles et expérimentales visant la libre circulation des espèces et des sédiments sera l'une des conditions pour une reconquête environnementale effective, visant le « bon état écologique » de ces milieux aquatiques.

Le réseau des milieux aquatiques déconnectés des eaux circulantes (mares, étangs, ...) constitue une trame riche en biodiversité spécifique et pourtant ces milieux sont peu cartographiés, hiérarchisés et protégés. Un travail d'acquisition de connaissance sur ceux-ci en lien avec les acteurs du territoire est nécessaire afin d'évaluer l'état de ce réseau. Sur la base de cet état des lieux et de son analyse, des actions concrètes pourront être mises en place afin d'en assurer la fonctionnalité (restauration, protection, création, ...).

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2018 au 31/12/2020

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Sophie Giraud

Complémentarité avec

Complémentarité avec le plan Ecophyto II national et régional, Projet commun avec le projet de Parc Rance Cote d'Emeraude

Plan d'actions :

- Action 7.1 : Contribuer à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et humides
- Action 7.2 : Contribuer à la préservation et à la restauration de la trame bleue salée

Orientation 2

Projet 7 : Mettre en oeuvre la stratégie de préservation des trames bleue et bleu salée

Action 7.1 : Contribuer à la préservation et à la restauration des milieux aquatiques et humides

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

GMVA , ONEMA, GMVA, FDPMA56, AAPPMA, Bretagne Grands Migrateurs, OFB, Collectivités, Associations environnementales

Territoire :

Site pilote du Liziec, Site pilote pour les réseaux de mares

Financement :

Financement à rechercher + FEADER, Contrat Nature, ...

Contexte et motifs de l'action :

Les milieux aquatiques regroupent les cours d'eau (structure linéaire et courant) et les plans d'eau (masse d'eau plus ou permanente sans courant). Le nombre conséquent de bassins versants ayant un exutoire en mer explique l'importance de l'enjeu "espèces amphihalines" sur le territoire du Parc (même à l'échelle du Morbihan).

La majorité des plans d'eau de grandes surfaces sont d'origine anthropique (pêche de loisir, moulins, anciennes carrières). Les mares, plans d'eau libre de petite taille, ont souvent été creusés par l'homme pour l'abreuvement du bétail. Certaines sont des mares naturelles situées dans des dépressions, notamment en forêt ou en zone dunaire. A l'inverse des étangs, elles sont parfois temporaires. La notion de zone humide englobe un large éventail de milieux associés à l'eau. Elles prennent différentes formes et peuvent aussi bien se rencontrer à l'intérieur des terres (zones de source, bas-fonds de vallées, marais, rives d'étangs) que sur le littoral (dépressions d'arrière-dune, prés-salés, etc.).

Il est important d'un point de vue fonctionnel de maintenir l'imbrication entre les cours d'eau, les zones humides et les points d'eau.

Objectifs stratégiques de l'action :

Développer la connaissance pour mettre en oeuvre un programme d'actions afin d'améliorer la qualité des habitats et des continuités écologiques (notamment sur la rivière du Liziec) mais aussi la fonctionnalité des réseaux de mares.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Suivre les démarches d'effacement des ouvrages de ruptures prioritaires
- S'impliquer dans un programme de restauration de cours d'eau
- Créer et développer des réseaux de mares

Phases de l'action :

- Contribuer par l'expérimentation à la restauration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau : site pilote du Liziec
- Identifier, restaurer, constituer des réseaux de mares fonctionnels

Indicateurs et méthode de mesure :

- Évaluation quantitative des inventaires, restaurations et réalisations

Résultats attendus :

- Amélioration de qualité des habitats et des continuités écologiques sur le Liziec
- Amélioration de la connaissance et de la fonctionnalité des réseaux de mares du territoire

Effets induits supposés :

Amélioration de qualité de l'eau, Intégration des nouvelles connaissances dans les documents de planification du territoire

Orientation 2

Projet 7 : Mettre en oeuvre la stratégie de préservation des trames bleue et bleu salée

Action 7.2 : Contribuer à la préservation et à la restauration de la trame bleue salée

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

OFB, DDTM, CDPMEM56, FDPPMA56, Bretagne Grands Migrateurs, RNN des marais de Séné, UBS, GMVA, Ifremer

Territoire :

périmètre du Parc, Site pilote de l'estuaire de Noyal

Financement :

financement à rechercher

Contexte et motifs de l'action :

L'ensemble des habitats naturels du domaine marin est considéré comme étant d'intérêt communautaire (Directive Habitat Faune Flore). L'évaluation de leur état de conservation à l'échelle biogéographique a montré, pour la quasi-totalité d'entre eux, un état défavorable. Certaines espèces marines et amphihalines emblématiques du territoire du Parc sont aujourd'hui menacées d'extinction.

La Trame Verte et Bleue (TVB) identifiée au niveau régional s'intéresse aux interactions entre terre et mer : le long du trait de côte, mais aussi entre les estuaires et les mosaïques de milieux du littoral et de l'arrière. Le Grenelle de la mer a prévu que la Trame Verte et Bleue soit complétée en mer par une composante maritime de la trame bleue, la Trame Bleue Salée (TBS). Le sujet des continuités écologiques en mer est complexe à appréhender et méconnu. Cependant, elle s'appuie sur des approches identiques à celles de la TVB : mosaïque de milieux, hétérogénéité, continuité, éléments fragmentant, etc.

L'identification, l'évaluation et la prise en compte de cette trame est nécessaire à :

- une gestion et approche écosystémique des activités primaires maritimes (pêches, conchyliculture) ;
- la protection des océans et le maintien des fonctions vitales qu'assure la biodiversité marine ;
- la gestion intégrée de la mer et du littoral (GIML)

Objectifs stratégiques de l'action :

Pour pouvoir agir concrètement face à l'érosion de la biodiversité et plus particulièrement au déclin des effectifs d'espèces marines et amphihalines emblématiques, une identification fonctionnelle de la TBS est nécessaire. Celle-ci permettra d'affiner les choix de gestion pour une restauration des continuités écologiques en milieux marins et estuariens.

Objectifs opérationnels de l'action :

L'expérimentation de la fonctionnalité de la TBS sur l'estuaire de Noyal permettra de définir une méthode d'identification de la trame bleue salée, laquelle sera testée et améliorée sur d'autres sites d'étude.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Résultats des différents suivis réalisés, acquisition de séries de données
- Nombre d'actions opérationnelles engagées

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des milieux, des perturbations et des éléments fragmentant les continuités écologiques. Approche cartographique des continuités et calcul d'indices paysagers. Validation de la démarche par nos partenaires.

Effets induits supposés :

Prise de conscience, meilleur succès des cycles écologiques, meilleures continuités écologiques, valorisation des services écosystémiques des milieux halins



Paysage



Orientation 3

Valoriser la qualité des paysages du Golfe du Morbihan

Projet 8 : Animer l'Observatoire Photographique des Paysages

Plan d'actions :

- Action 8.1 : Définir et réaliser les campagnes photographiques de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan
- Action 8.2 : Analyser les séries photographiques
- Action 8.3 : Exploiter l'observatoire comme outil de pilotage et d'animation par l'équipe politique et technique dans les projets du parc
- Action 8.4 : Valoriser l'observatoire photographique des paysages

Projet 9 : Anticiper l'évolution des paysages du Parc

Plan d'actions :

- Action 9.1 : Impulser la mise en œuvre du programme d'action du Plan de paysage Campagne des transitions et sa priorisation
- Action 9.2 : Accompagner la mise en œuvre du plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du littoral du site Inscrit du Golfe du Morbihan »

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Plan d'actions :

- Action 10.1 : Diffuser et animer la charte signalétique du Parc
- Action 10.2 : Poursuivre les démarches engagées pour la préservation des routes de charme
- Action 10.3 : Accompagner les professionnels et acteurs institutionnels pour l'intégration architecturale et paysagère des établissements conchylicoles
- Action 10.4 : Répondre aux sollicitations des membres du Parc sur des conseils en paysage

Orientation 3

Projet 8 : Animer l'Observatoire Photographique des Paysages

Contexte et motifs du projet :

Face à la constante évolution des paysages et à la difficulté réelle à mesurer, mémoriser et exprimer les changements, le Parc (alors en préfiguration) a conçu en 2004 un Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan. Cet observatoire est structuré sur les 11 entités paysagères du territoire et sur les thématiques transversales : les horizons, la végétation, habiter le Golfe, travailler dans le Golfe, parcourir le Golfe et le patrimoine. Il comporte un corpus de 60 points de vue reconduits chaque année de manière identique. Il dispose à l'issue de 2020 de 15 campagnes annuelles de photographies et est complété par une branche Regards d'artiste (2008), par un observatoire de la marée et de l'estran (depuis 2010), par un pré-observatoire des paysages sous marins (2012), par une cellule de veille (en continu) et par un observatoire de la végétation littorale, des îles et îlots à structurer lors de ce 3ème programme triennal d'actions. Le comité de suivi créé depuis l'origine se réunit annuellement.

En 2004, des volontaires (habitants, élus, socioprofessionnels, associations) ont choisi une photographie ou carte postale de plus de cinq ans pour la reconduire avec le même axe de vue. 40 séries de reconductions ont ainsi été rassemblées en une exposition itinérante « Regards croisés », accompagnée de conférences-débats sur le cadre de vie et l'évolution du territoire. En 2010, à l'occasion des 5 ans de l'OPP des reconductions de photographies anciennes (50 ans ou 100 ans) ont été réalisées par le Parc en partenariat avec les Archives Départementales du Morbihan, dans le cadre de l'exposition « Y'a pas photo ! ». En 2015, l'événement "tous azimuts" marquant les 10 ans de l'observatoire par des temps de partage et de parole avec différents publics, de présentation des initiatives de reconductions photographiques, de témoignages et mise en réseau des initiatives. Pour l'automne 2020, à l'occasion des 15 ans un événement d'envergure régionale est organisé sur le territoire du Parc.

Objectifs stratégiques du projet :

Cet observatoire a pour ambition d'être un témoin de l'évolution des interactions de l'Homme avec le territoire, un outil d'évaluation et de sensibilisation. Le Parc propose ainsi aux acteurs du territoire un outil, une méthodologie à déployer et des résultats appropriables par l'ensemble des acteurs publics et privés. Ainsi, suivi photographique et analyse des évolutions, appropriation par les partenaires du Parc mais aussi par l'ensemble de son équipe politique et technique sont au cœur de l'animation de l'OPP.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Chef de projet :

Morgane Dallic

Complémentarité avec :

Observatoires Nationaux des Paysages, Observatoire régional des paysages et autres OPP locaux, Plateforme des Observatoires Photographiques des Paysage de Bretagne POPP Breizh, réseau paysage de la Fédération des Parcs

Plan d'actions :

- Action 8.1 : Définir et réaliser les campagnes photographiques de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan
- Action 8.2 : Analyser les séries photographiques
- Action 8.3 : Exploiter l'observatoire comme outil de pilotage et d'animation par l'équipe politique et technique dans les projets du parc
- Action 8.4 : Valoriser l'observatoire photographique des paysages

Orientation 3

Projet 8 : Animer l'observatoire photographique des paysages

Action 8.1 : Définir et réaliser les campagnes photographiques de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

David Lédan

Partenaires principaux :

L'OEB, Université Rennes 2 laboratoire ESO, la DREAL Bretagne, la Région Bretagne, le réseau des OPP bretons

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'observatoire photographique des paysages du Golfe du Morbihan créé il y a quinze ans constitue un formidable outil d'observation des évolutions de paysage. L'OPP PNR Golfe du Morbihan est reconnu à l'échelle nationale pour ses qualités techniques et pour sa méthode d'élaboration (à l'époque originale) qui accompagne et illustre les orientations de la Charte du Parc.

Pour la partie terrestre de cet observatoire, la régularité métronomique des prises de vues annuelles est particulièrement importante. Un circuit cohérent de prises de vues en fonction des heures de la journée a été élaboré il y a quinze ans qu'il convient de conserver.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Établir un référent pour mesurer les évolutions de paysage du territoire.
- Constituer une base de données photographiques sur l'évolution des paysages, exploitable pour un grand nombre de thématiques.
- Exploiter ses séries photographiques pour initier des échanges avec les acteurs et partenaires du Parc.
- Évaluer les politiques publiques et certaines actions initiées ou relayées par le Parc.
- Illustrer des phénomènes ou évolutions de paysage à l'œuvre.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Constituer une observation sur le long terme par la régularité des observations.
- Partager les séries de l'OPP pour initier des échanges et faire parler les acteurs du territoire sur les valeurs des paysages du Golfe.
- Partager les séries photographiques avec les partenaires du Parc pour illustrer, évaluer les dynamiques de transformation des paysages et les politiques mises en œuvre sur le territoire.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Régularité des campagnes de prise de vue

Résultats attendus :

- Constitution du corpus de photographies reconduites chaque année

Effets induits supposés :

Reconnaissance du Parc à l'échelle nationale pour la qualité de l'outil OPP.

Orientation 3

Projet 8 : Animer l'observatoire photographique des paysages

Action 8.2 : Analyser les séries photographiques

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, associations, réseau des OPP bretons

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'observation des paysages du Golfe aura en 2023 presque 20 ans. Ce recul de temps permet d'engager des analyses fondées sur les reconstructions réalisées.

Objectifs stratégiques de l'action :

Exploiter les séries photographiques de l'OPP pour montrer, la preuve par l'image, les dynamiques à l'œuvre.

L'analyse « quantitative » va être produite via les fonctionnalités de la POPP Breizh, plateforme régionale des OPP. L'analyse qualitative est produite par un faisceau d'analyses réalisées par différents publics : élus, partenaires, étudiants, chercheurs, associations, etc.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Organiser des événements pour récolter des analyses sur les évolutions de paysage en cours.
- Partager les séries photographiques avec tous les publics (chercheurs, partenaires, étudiants, associations, etc).
- Valoriser le corpus de l'OPP lors de chaque manifestation ou présentation réalisée par le Parc.
- Participer au développement de la POPP BREIZH pour augmenter ses fonctionnalités et faire rayonner l'outil à l'échelle nationale.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de séries analysées et valorisation de ces analyses

Résultats attendus :

- Une meilleure diffusion et une utilisation accrue de l'OPP sur le territoire du Parc.
- Faire parler de paysage les acteurs du territoire, par une entrée « analyse ».
- Une collecte de paroles et de points de vue sur les évolutions des paysages.
- Des analyses croisées sur des séries pour faire émerger une réflexion sur notre cadre de vie.
- La compréhension de certains mécanismes de l'évolution des paysages.
- Offrir un corpus d'analyse pouvant être exploité par la recherche en paysage

Effets induits supposés :

- Une vitrine des actions du Parc via une entrée « paysage » et l'appréhension du temps long.
- Un rayonnement conforté à l'échelle nationale, l'OPP Golfe du Morbihan étant souvent cité comme modèle.

Orientation 3

Projet 8 : Animer l'observatoire photographique des paysages

Action 8.3 : Exploiter l'observatoire comme outil de pilotage et d'animation par l'équipe politique et technique dans les projets du parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

Equipe du Parc, OEB

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La transversalité de l'OPP et la diversité des thématiques qu'il recoupe permet d'illustrer l'ensemble des problématiques et enjeux majeurs du territoire du Parc. Le Parc travaille à son appropriation par ses partenaires mais souhaite aussi appuyer son utilisation en interne et de façon systématique comme outil d'illustration des dynamiques territoriales (érosion, urbanisation, préservation du bocage, restauration des zones humides, gestion différenciée, etc.).

Objectifs stratégiques de l'action :

Outil de sensibilisation et d'illustration des dynamiques passées et en cours, il doit servir au-delà des démarches paysagères et donc pour l'ensemble des thèmes du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Sélection des points de vue représentatifs des orientations et des articles de la Charte et création d'un format type utilisable par les collègues.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de fiches par orientation de la Charte
- Appropriation par l'équipe du Parc : Intégration dans les projets de l'ensemble des pôles du Parc

Résultats attendus :

- Création et utilisation de fiches thématiques.

Effets induits supposés :

Appropriation plus large de l'OPP par l'ensemble de l'équipe du Parc. Contribution indirecte à la préservation des paysages par les partenaires lors des temps de travail de l'équipe du Parc avec des partenaires extérieurs ou le grand public.

Orientation 3

Projet 8 : Animer l'observatoire photographique des paysages

Action 8.4 : Valoriser l'Observatoire Photographique des Paysages

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

OEB, DREAL, Région, réseau des OPP bretons, communes, EPCI, association, ...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Budget fonctionnement du Parc / subventions ponctuelles mobilisables

Contexte et motifs de l'action :

L'OPP du Golfe du Morbihan aura presque 20 ans en 2023. Il constitue une base de données très importante et sur de nombreuses thématiques abordées par la Charte du Parc. C'est un outil transversal qui est mobilisable pour initier, illustrer, questionner de nombreux sujets et des démarches sur lesquelles travaille le Parc. C'est un outil de sensibilisation qui devient toujours plus intéressant à mesure que le temps passe.

Trois grandes expositions et un séminaire d'importance nationale ont été des instants privilégiés de valorisation du travail réalisé depuis quasi 20 ans : « Regards croisés, les paysages du Golfe vus par ses habitants », « Y a pas photo ! », « Tous Azimuts » et « Il était une fois dans l'Ouest, les observatoires photographiques bretons / 15 ans de l'OPP Golfe du Morbihan ». Un film documentaire a été réalisé par Daniel Quesney qui illustre la richesse de la démarche. Des travaux d'ateliers et d'étudiants ont permis de faire remonter des points de vue sur les évolutions de paysage.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Poursuivre la sensibilisation aux paysages du parc,
- Faire connaître l'OPP localement,
- Faire émerger des débats et des analyses croisés sur les évolutions en cours,
- Utiliser l'OPP comme outil d'aide à la décision,

Objectifs opérationnels de l'action :

- Animer des rencontres,
- Partager le corpus de séries photographiques pour multiplier leur exploitation,
- Participer aux travaux du réseau breton des OPP (autour de la POPP Breizh)

Phases de l'action :

- Animer des manifestations publiques
- Déployer l'Observatoire auprès des partenaires et autres acteurs

Indicateurs et méthode de mesure :

- Fréquentation des séries de l'OPP du Golfe du Morbihan sur la POPP Breizh
- Retours du public lors des temps d'échanges et d'ateliers
- Qualité des expressions autour des corpus photographiques.

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance de l'outil OPP sur le territoire Parc,
- Appropriation et partage des séries avec différents publics,
- Création d'OPP locaux dans le territoire du Parc (thématiques).

Effets induits supposés :

Une entrée par le paysage sur de nombreux sujets.

Orientation 3

Projet 9 : Anticiper l'évolution des paysages du Parc

Contexte et motifs du projet :

Le paysage, mosaïque d'interactions historiques naturelles et humaines, est en constante évolution. Les mutations profondes, sociales et environnementales, que connaissent le territoire (comme le monde qui l'entoure) influencent considérablement l'évolution des paysages urbains, ruraux et littoraux. Ces évolutions sont perceptibles dans tous les domaines de l'aménagement, de l'organisation de la production alimentaire et industrielle, de la gestion des espaces naturels et dans les représentations sociales des habitants et visiteurs du Parc.

Les politiques publiques se saisissent progressivement de la thématique du grand paysage, qu'il soit extraordinaire ou quotidien. Ainsi, elles mettent en œuvre la Convention européenne du Paysage, dite Convention de Florence, ratifiée par la France en 2006.

En 2016 et 2017 (1er programme d'action triennal du Parc), le Parc a pu déployer l'outil Plan de paysage promu par le MTES sur l'une des 11 entités paysagères du Parc, la « Campagne des transitions », espace à l'interface du littoral et du Pays vert, du rural et de l'urbain, traversé par de grandes infrastructures de déplacement, et dont les transitions écologiques et urbanistiques sont à appuyer.

De 2018 à 2020, fort de la réception de la co-construction de ce premier plan de paysage, le Parc a mobilisé à nouveau l'outil en faveur du Renouveau des arbres littoraux du Site inscrit du Golfe du Morbihan, aux dépérissements constatés et en mal de stratégie de gestion globale. Le Plan de paysage a pour objectif de dresser conjointement le diagnostic du territoire auquel il s'intéresse afin de déployer un programme d'actions opérationnel au regard des enjeux et des Objectifs de Qualité Paysagère co-définis par les acteurs associés à la démarche, et parmi eux, les habitants.

Objectifs stratégiques du projet :

La construction constante des paysages peut être le fruit de changements, minimes ou plus spectaculaires, au fil de l'eau. Mais elle peut également être orientée. Les élus du Parc ont fait le choix d'anticiper cette évolution en écho aux sollicitations de ses membres, et pour cela de déployer l'outil Plan de paysage qui bénéficie d'un réseau national coordonné par le MTE.

Après l'élaboration de 2 plans de paysage et pour garantir leur prise en main et leur pérennité, il importe d'accompagner les collectivités et partenaires maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de ces stratégies paysagères au long cours, en animant ces plans par le biais d'ateliers et/ou de suivi d'aménagements de sites pilotes.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Chef de projet :

Morgane Dallic

Complémentarité avec :

Convention européenne du Paysage, Club national Plan de paysage du MTE, SMVM, Atlas des paysages du Morbihan, stratégies d'aménagement et de gestion communales, intercommunales, départementales et régionales

Plan d'actions :

- Action 9.1 : Impulser la mise en œuvre du programme d'action du Plan de paysage Campagne des transitions et sa priorisation
- Action 9.2 : Accompagner la mise en œuvre du plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du littoral du site Inscrit du Golfe du Morbihan »

Orientation 3

Projet 9 : Anticiper l'évolution des paysages du Parc

Action 9.1 : Impulser la mise en œuvre du programme d'action du plan paysage «Campagne de transition» et sa priorisation

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

Communes, EPCI (GMVA, AQTA), Département, DIROuest, Conseil des associations, Collège des socioprofessionnels, Chambre d'agriculture, CAUE

Territoire :

Entité paysagère du Parc "Campagne des transitions", voire plus largement la totalité des territoires des communes concernées.

Financement :

fonctionnement du Parc + communes et EPCI

Contexte et motifs de l'action :

En 2016 et 2017, le Parc a coordonné l'élaboration du Plan de paysage de la Campagne des transitions. Projet pilote, lauréat de l'appel à projet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie et de la Mer en 2015, il a permis de développer l'outil Plan de paysage pour la première fois sur le territoire du Parc. Pour cela, le Parc a choisi l'une de ses 11 entités paysagères, la Campagne des transitions, rurales et périurbaines encadrée par les villes d'Auray et Vannes, littorales et arrière-littorales. Cet espace a connu une évolution démographique considérable au cours des dernières décennies, donc le développement de l'urbanisation pour l'accueillir mais aussi d'infrastructures la traversant pour satisfaire aux besoins locaux et régionaux de déplacements.

Un programme d'actions a été élaboré de façon collégiale permettant de mettre en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère co-définis par un COPIL pluriel composé d'élus, de techniciens, de socio-professionnels, d'institutionnels, d'associations ainsi que d'habitants volontaires. Cette phase, à l'ambition d'orienter les évolutions des paysages de demain, a fait suite à un diagnostic tant objectif que sensible, révélant les valeurs du paysage perçues par les acteurs volontaires de cette démarche de co-construction. La loi Alur vient renforcer la prise en compte, rendue alors incontournable, dans les documents d'urbanisme, de la qualité paysagère tant pour les espaces emblématiques qu'ordinaires, tant préservés que dégradés. Il s'agit notamment de déployer des Objectifs de Qualité Paysagère dans les PADD des SCoT. Il convient désormais d'animer la mise en œuvre de ce plan en accompagnant communes et maîtres d'ouvrage.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Plan de paysage est un document non réglementaire. Sa mise en œuvre, nécessitant des politiques volontaristes, doit être présente à l'esprit des acteurs de l'aménagement. L'objectif est donc de conforter cette mise en œuvre du Plan de paysage.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Valoriser les retours d'expériences des maîtres d'ouvrage liés à ce Plan de paysage
- Animer ou co-animer des ateliers, parcours, formations, conférences
- Accompagner la hiérarchisation des actions à mettre en œuvre
- Impulser des mises en œuvre collectives
- Appuyer le lien entre les territoires relevant des deux intercommunalités de l'entité

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'actions du programme mises en œuvre
- Nombres de mesures et Objectifs de Qualité Paysagère traduits dans les documents d'urbanisme

Résultats attendus :

- Mise en œuvre du programme d'actions sur l'ensemble de la Campagne des transitions

Effets induits supposés :

Lutte contre l'érosion de la biodiversité et la conurbation, contribution à l'amélioration du cadre de vie, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, la qualité urbaine et paysagère.

Orientation 3

Projet 9 : Anticiper l'évolution des paysages du Parc

Action 9.2 : Accompagner la mise en œuvre du plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du littoral du site Inscrit du Golfe du Morbihan »

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

DREAL, Région, CRPF, ONR, CD56, propriétaires privés, communes, EPCI, Université Rennes 2, La Tél d'Ici

Territoire :

Ensemble du Parc

Financement :

MTE, Région Bretagne, DREAL Bretagne + financement complémentaire à mobiliser

Contexte et motifs de l'action :

Les paysages littoraux du Golfe, protégé au titre du Site inscrit et de mesures environnementales régionales ou internationales, n'ont pas fait l'objet jusqu'alors d'une réflexion à l'échelle du plan d'eau du Golfe. Ces plans successifs d'arbres sur le trait de côte et les îlots sont l'image même du Golfe... Ces paysages qui paraissent « naturels » aujourd'hui sont une construction de l'homme. Mais l'image s'estompe et il faut aujourd'hui imaginer le renouveau de ces paysages, en considérant de nombreux facteurs croisés (notamment les nombreux effets de changement climatique déjà amorcés).

Quels seront alors les paysages des rivages du Golfe au XXIIème siècle ?

Objectifs stratégiques de l'action :

- Initier une réflexion sur les paysages de demain, en croisant de nombreux facteurs (effets du changement climatique, montée du niveau de la mer, érosion, milieux naturels, ...).
- Apporter du conseil et une vision stratégique pour tous les acteurs concernés (les propriétaires privés, les communes, les EPCI, les gestionnaires d'espaces publics, etc.).

Objectifs opérationnels de l'action :

- Définir des objectifs de qualité paysagère et élaborer puis animer un programme d'action.
- Initier des réflexions sur les paysages de demain.
- Prendre en compte les effets du changement climatique.
- Définir des sites pilotes, premiers projets « vitrine » de la démarche.
- Accompagner des actions pilotes de renaturation.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Adhésion-participation à l'élaboration du plan de paysage
- Prise en compte de la question dans les démarches locales

Résultats attendus :

- Élaboration d'une stratégie de type recherche-action sur la question du renouvellement de la végétation arborée.
- Création d'un groupe d'acteurs qui s'emparent du sujet sur le temps long.
- Faire émerger des premiers projets « vitrine » pour faire adhérer tous les acteurs (communes, EPCI, particuliers, etc.).

Effets induits supposés :

- Laboratoire à l'échelle de la Bretagne.
- Faire travailler ensemble des acteurs qui n'en avaient pas l'habitude.

Orientation 3

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Contexte et motifs du projet :

La qualité des paysages est au cœur des préoccupations des Parcs naturels régionaux et la Charte du Parc du Golfe du Morbihan y consacre une large place. Cadres réglementaires et législatifs, principes fondamentaux rappelés notamment dans la convention européenne du Paysage offrent un environnement favorisant la qualité des paysages.

Les acteurs institutionnels nationaux et régionaux continuent de s'en saisir progressivement en définissant des politiques favorables et des objectifs territoriaux ad hoc.

La prise en compte de ses enjeux de qualité paysagère passe par l'acculturation et la proposition d'outils à l'attention des responsables politiques, techniques et socioprofessionnels de la planification, de l'aménagement et de la gestion des espaces urbains, ruraux et naturels.

Les besoins sont nombreux qu'ils soient formulés auprès du Parc ou identifiés par ses partenaires et lui-même.

Objectifs stratégiques du projet :

Les rôles du Parc de pédagogie, d'accompagnement et de coordination des politiques publiques le conduisent à apporter un accompagnement particulier aux acteurs.

Outils méthodologiques et pédagogiques non coercitifs, conçus en partenariat avec les référents professionnels et institutionnels du territoire, doivent permettre d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques et le respect des cadres réglementaires par les acteurs. Il s'agit, au travers des outils déployés de guider des aménagements de qualité tout en rappelant la loi et en faisant respecter les mesures de protection du paysage.

Ainsi, ces travaux doivent entrer dans la continuité des actions entreprises depuis plusieurs années par le Parc.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Chef de projet :

Morgane Dallic

Complémentarité avec :

La gestion du site inscrit du Golfe du Morbihan, la réglementation liée à la publicité et le plan de contrôle de la MISEN du Morbihan, les outils déployés par le CAUE du Morbihan

Plan d'actions :

- Action 10.1 : Diffuser et animer la charte signalétique du Parc
- Action 10.2 : Poursuivre les démarches engagées pour la préservation des routes de charme
- Action 10.3 : Accompagner les professionnels et acteurs institutionnels pour l'intégration architecturale et paysagère des établissements conchylicoles
- Action 10.4 : Répondre aux sollicitations des membres du Parc sur des conseils en paysage

Orientation 3

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Action 10.1 : Diffuser et animer la charte signalétique du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

-

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

DDTM, EPCI, Chambre d'Agriculture, CRC Bretagne Sud, Communes

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Les dispositions réglementaires relatives à la publicité et aux enseignes dans les espaces protégés sont fixées par les dispositions du Code de l'Environnement. Plusieurs fois modifiées, amendées et précisées par des décrets d'application, on en retiendra que la publicité est interdite dans les Parcs naturels régionaux.

Ainsi les dispositifs publicitaires précédemment conformes, implantés sur le territoire classé en Parc naturel régional du Golfe du Morbihan devaient être retirés avant le 2 octobre 2016, à l'exception des pré-enseignes à caractère dérogatoire. Toute implantation de nouveau dispositif est interdite depuis le 2 octobre 2014 dans les communes du Parc ne disposant pas de Règlement Local de Publicité.

Une Charte signalétique du Parc a été élaborée entre 2016 et 2019. Elle a permis de construire de manière concertée une vision commune de la signalétique, de la signalisation et de l'affichage publicitaire sur le Parc, tout en intégrant les démarches portées par différents acteurs du territoire.

Objectifs stratégiques de l'action :

Conçue en concertation avec les collectivités territoriales et autres institutionnels, la Charte signalétique est un outil méthodologique pour la conception et l'installation des panneaux de signalétique tout en rappelant les principes fondamentaux de la législation. Il s'agira d'accompagner les partenaires et acteurs du territoire dans sa mise en œuvre, au fur et à mesure des projets.

Objectifs opérationnels de l'action :

- La mise en œuvre de la Charte signalétique sur le territoire sera à mettre en œuvre de manière progressive en :
- accompagnant les projets des communes, notamment pour la déclinaison de la signalétique interprétative,
- participant aux réflexions et projets des EPCI sur la signalétique de randonnée et la signalisation touristique notamment,
- Accompagnant les professionnels dans la déclinaison du volet pré-enseignes dérogatoires,
- Accompagnant les services de l'Etat à la déclinaison réglementaire de la publicité.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de projets accompagnés

Résultats attendus :

- Une harmonisation progressive de la signalétique, de la signalisation et des préenseignes dérogatoires sur le territoire

Effets induits supposés :

valorisation du paysage, des patrimoines et des activités du territoire

Orientation 3

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Action 10.2 : Poursuivre les démarches engagées pour la préservation des routes de charme

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

Les communes, Les EPCI, Dir-Ouest, le Département

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le réseau de route permet la découverte des différents paysages du Golfe depuis les sommets des landes de Lanvaux jusqu'au plan d'eau. Certaines de ces routes ont un caractère particulier, pour différentes raisons, et participent de l'identité et de l'attractivité du territoire. Ces « routes paysage » sont du Golfe du Morbihan et ne sont pas ailleurs. Nous avons demandé aux communes du territoire de nous dire quels étaient les ingrédients d'une route remarquable du Golfe.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Comprendre ce qui fait l'attractivité, le charme d'une route-paysage du territoire.
- Préserver le caractère particulier de certaines sections de route.
- Considérer certains trajets comme un patrimoine du territoire.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Réaliser des typologies de routes-paysage.
- Réaliser un guide pour qualifier ces sections de route et les prendre en compte dans les documents de planification voire dans les plans de gestion des communes.
- Réalisation par les communes d'un inventaire à l'issue de la présentation des typologies.
- Échanges avec le Département pour orienter des projets d'aménagement ou de gestion en prenant en compte le paysage et les milieux naturels traversés.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Mesures de protection ou de gestion prises par les communes.

Résultats attendus :

- Réalisation par les communes d'inventaires des sections de routes-paysage,
- Réalisation de plans de gestion des routes remarquables

Effets induits supposés :

Une meilleure prise en compte des paysages et des milieux naturels dans les documents de planification.

Orientation 3

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Action 10.3 : Accompagner les professionnels et acteurs institutionnels pour l'intégration architecturale et paysagère des établissements conchylicoles

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

CRCBS, DDTM 56, EPCI, UDAP,

Territoire :

Communes littorales du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan compte environ 200 entreprises conchylicoles.

Aujourd'hui, l'une des principales problématiques de la conchyliculture est le maintien de son potentiel de production à terre et en mer. Les chantiers existants peuvent être amenés à être restaurés, modernisés ou agrandis. De nouveaux bâtiments peuvent aussi voir le jour. Si ces travaux doivent respecter les règles d'urbanisme, l'environnement du chantier et l'intégration paysagère et architecturale de l'ensemble de l'établissement sont également des paramètres qui doivent être pris en compte. Le Parc a réalisé un guide d'accompagnement pour l'intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles à destinations des professionnels. Ce guide a été partagé par l'ensemble des parties prenantes. Pour cela, le Parc a été accompagné par un groupement de bureaux d'études en architecture et paysage.

Objectifs stratégiques de l'action :

Disséminer le guide auprès des professionnels de la conchyliculture et des communes littorales du Parc afin qu'il soit pris en compte dans les futurs projets de construction, agrandissement ou restauration d'établissements conchylicoles.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Appropriation par les professionnels
- Appropriation par les architectes et paysagistes du territoire
- Prise en compte par les instructeurs de permis de construire et les membres de la CDNPS

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'actions menées et nombre de participants

Résultats attendus :

Effets induits supposés :

Meilleure intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles

Orientation 3

Projet 10 : Doter le territoire d'outils favorisant la qualité des paysages et sa prise en compte et assurer un conseil auprès des communes

Action 10.4 : Répondre aux sollicitations des membres du Parc sur des conseils en paysage

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Marie-Jo Le Breton

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

L'équipe du Parc, les élus et représentants du Parc dans les communes.

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le paysage est une thématique transversale à toutes les actions du Parc. Un volet « paysage » de la plupart des actions doit être développé dans les approches. Il s'agit le plus souvent de reformuler les questions posées, et d'envisager les questions à différentes échelles.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Resituer la question posée dans un ensemble plus vaste, en mobilisant le socle paysager du territoire et les perceptions que les différents acteurs peuvent avoir sur ce sujet.
- Mobiliser les entités de paysage du Parc comme cadre pour les démarches thématiques

Objectifs opérationnels de l'action :

- Participation du paysagiste dans les démarches et actions du Parc.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de sujets traités.
- Mobilisation d'un volet « paysage » dans les actions du Parc.
-

Résultats attendus :

- Augmentation d'une culture commune du paysage,
- Connaissance du diagnostic paysage initial du PNR

Effets induits supposés :

- Meilleure connaissance des outils paysage mobilisables pour différentes thématiques.
- Mise à jour, actualisation 20 ans plus tard du diagnostic paysage du PNR.



Patrimoine culturel



Orientation 4 *Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel*

Projet 11 : Préserver et valoriser le patrimoine maritime et le lien «Terre-Mer»

Plan d'actions :

- Action 11.1 : Inventorier et valoriser le patrimoine bâti maritime
- Action 11.2 : Préserver et valoriser le Guépard n°1 Fleur de Blé noir

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Plan d'actions :

- Action 12.1 : Valoriser les connaissances empiriques des professionnels de la mer
- Action 12.2 : Collecter et valoriser les connaissances sur la place des femmes dans les activités de pêche et de conchyliculture
- Action 12.3 : Inventorier et valoriser les «métiers et savoir-faire traditionnels du Golfe du Morbihan »
- Action 12.4 : Valoriser et contribuer à préserver la langue bretonne à travers les actions du Parc

Projet 13 : Accompagner et participer aux projets patrimoniaux structurants pour le territoire menés par les membres du Parc et ses partenaires

Plan d'actions :

- Action 13.1 : Contribuer et accompagner la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire
- Action 13.2 : Contribuer et accompagner le classement au patrimoine mondial des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan

Orientation 4

Projet 11 : Préserver et valoriser le patrimoine maritime et le lien « Terre-mer »

Contexte et motifs du projet :

Le territoire, dominé par l'interpénétration de la mer et de la terre et organisé autour d'une baie fermée de près de 12 000 ha, génère une grande diversité de milieux et de paysages. Cette mosaïque de terre, mer, estran, îles et îlots, constituant près de 550 km de côte bordant le Golfe ou le Mor Braz, a favorisé le développement d'une activité maritime dense et diversifiée ayant évolué au cours des siècles. Patrimoine bâti du littoral, traditions orales, patrimoine navigant, etc. forment les facettes d'une tradition matérielle et immatérielle déployée depuis les siècles passés.

Ce patrimoine maritime du Golfe est au centre des préoccupations d'un grand nombre d'acteurs du territoire. Habitants, associations, fédérations, administrations et socioprofessionnels investissent temps, énergie, moyens humains et financiers autour de la préservation et de la valorisation de ce patrimoine emblématique du territoire. Ces démarches permettent la poursuite de projets et insufflent de nouvelles dynamiques : la réhabilitation du Passage de Saint Armel à Séné en 1994 ; la restauration du marais salant de Lasné en 2003 ; la remise en état d'anciens terre-pleins ostréicoles de la Rivière du Bono depuis 2004 ; la fête biennale des 1000 plates, de 2006 à 2010, valorisant les bateaux du même nom et la culture de l'huître plate ; l'acquisition du Guépard n°1 Fleur de Blé noir en 2014 ; l'inventaire du patrimoine bâti maritime littoral depuis 2016 ; l'intégration du Parc en 2018 au projet européen PERICLES œuvrant pour une gestion durable du patrimoine culturel et des paysages côtiers et maritimes.

Toutefois, les approches pour préserver ce patrimoine, soumis frontalement aux risques côtiers et aux pressions humaines croissantes, sont plurielles et à la croisée de politiques et réglementations se révélant parfois contradictoires. Au regard de cette complexité, l'élaboration d'une stratégie commune pour la valorisation du patrimoine maritime littoral est aujourd'hui amorcée.

Objectifs stratégiques du projet :

Le Parc propose de travailler avec l'ensemble des acteurs du patrimoine et de l'espace maritime pour une meilleure connaissance, valorisation et affirmation de l'identité du territoire. Il souhaite œuvrer pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti et des paysages dans les politiques publiques de protection et de gestion du territoire maritime du Parc, en développant une approche intégrée des patrimoines culturel et naturel littoraux. Le patrimoine est un vecteur social et pédagogique fort. Son accès doit être favorisé pour tous.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Chef de projet :

Irène Beguier

Complémentarité avec :

Inventaire régional du patrimoine, Projet européen PERICLES (2018-2021), Révision du site inscrit du Golfe, Révision du SMVM du Golfe du Morbihan, Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO des mégalithes de Carnac et des Rives du Morbihan (Paysages de Mégalithes), Candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire (GMVA), la Fédération Régionale des Cultures et Patrimoines Maritimes, la multitude des démarches locales et bretonnes de sauvegarde et valorisation du patrimoine maritime

Plan d'actions :

- Action 11.1 : Inventorier et valoriser le patrimoine bâti maritime
- Action 11.2 : Préserver et valoriser le Guépard n°1 Fleur de Blé noir

Orientation 4

Projet 11 : Préserver et valoriser le patrimoine maritime et le lien «Terre-Mer»

Action 11.1 : Inventorier et valoriser le patrimoine bâti maritime

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Irène Béguier

Partenaires principaux :

DDTM, DRAC, DRASSM, UDAP, DREAL, Région Bretagne, Conservatoire du littoral, ENS du département du Morbihan, CRC Bretagne Sud, communes littorales du Parc, associations locales, habitants, Europe

Territoire :

tout le territoire maritime Parc

Financement :

Région Bretagne, DRAC (sollicitée), Europe (acquis), DDTM / Préfecture (sollicitée)

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc a amorcé en 2017 un inventaire du patrimoine bâti maritime sur ses communes littorales, avec l'accompagnement scientifique et financier de la Région Bretagne, le soutien de la DREAL et de la DRAC de Bretagne et celui de l'Europe (projet PERICLES). Les quatre premières phases de recensement, représentant 19 communes inventoriées, ont permis de rassembler la connaissance et de révéler plusieurs pans de l'histoire maritime du Golfe. Les activités développées par les populations littorales au cours des derniers siècles ont façonné les rives du golfe et de ses rivières, dessinant des paysages à forte valeur patrimoniale et identitaire. Cette mission d'inventaire permet également de mettre en exergue et mieux appréhender, avec l'ensemble des services compétents, des problématiques de gestion sur cet interface terre-mer face à une palette réglementaire complexe. La rédaction d'un guide d'accompagnement à la gestion de ce patrimoine maritime, en espace protégé à plus d'un titre, a été amorcée à cette occasion.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Capitaliser, améliorer et diffuser la connaissance du patrimoine maritime du Golfe
- Mobiliser les acteurs sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti littoral
- Œuvrer en faveur d'une stratégie de gestion durable du patrimoine littoral en développant une approche intégrée associant nature-culture
- Accompagner les porteurs de projets sur la marche à suivre pour la valorisation du patrimoine maritime

Objectifs opérationnels de l'action :

- Conduire les dernières phases de l'inventaire (reste 3 communes à inventorier)
- Amorcer la stratégie de gestion du patrimoine et des paysages sur le Domaine Public Maritime coordonnée par la DDTM
- Finaliser le vadémécum pour la gestion du patrimoine bâti maritime
- Préserver via les SCoT, les PLU et le SMVM les éléments à valeur patrimoniale et paysagère
- Transmettre au plus grand nombre la connaissance

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de communes et d'éléments patrimoniaux inventoriés

Résultats attendus :

- Edition d'un guide de gestion du patrimoine bâti maritime
- Connaissance exhaustive des éléments patrimoniaux ponctuant le trait de côte et diffusion des données aux communes, institutions et grand public.
- Intégration des données de l'inventaire dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.)
- Implication des acteurs du territoire pour la mise en place d'une stratégie de gestion durable et intégrée du patrimoine maritime.

Effets induits supposés :

- Meilleure connaissance et sensibilisation des communes, institutions et grand public au patrimoine maritime.
- Préservation et valorisation de ce patrimoine à l'échelle du territoire

Orientation 4

Projet 11 : Préserver et valoriser le patrimoine maritime et le lien «Terre-Mer»

Action 11.2 : Préserver et valoriser le Guépard n°1 Fleur de Blé noir

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

DRAC de Bretagne, 47° nautik ?

Territoire :

Ensemble du Parc

Financement :

Région Bretagne, DRAC de Bretagne

Contexte et motifs de l'action :

En 2015, le Parc s'est porté acquéreur de « la numéro une », prototype construit par Etienne Riguidel sur son chantier d'Arradon en 1960, de ce qui adviendra une série monotypique de près de 130 bateaux. Déclinaison pour la plaisance des plates, petits bateaux de travail du Golfe, le Guépard est devenu l'un des emblèmes de la navigation traditionnelle dans le Golfe.

Afin de faire reconnaître sa valeur patrimoniale, le Parc l'a fait labelliser cette même année Bateau d'intérêt Patrimonial auprès de l'Association du Patrimoine Maritime et Fluvial.

Après une gestion associative du navire, le Parc souhaite faire évoluer les mesures de conservation du bateau et d'appuyer son accessibilité par les habitants du Parc, mais aussi les plus jeunes habitants en les sensibilisant à la voile traditionnelle.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Conserver, valoriser et faire naviguer sur le territoire du Parc ce pionnier monotype
- Démocratiser la navigation sur ce type de bateau, très largement propriétés d'individuels.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Impulser un classement ou une inscription Monument Historique
- Restaurer le bateau dans les règles de l'art avec une transmission des savoir-faire des charpentiers de marine
- Soutenir sa vocation pédagogique

Indicateurs et méthode de mesure :

- Protection appliquée, nombre de sorties effectuées et de manifestations auxquelles le bateau a participé

Résultats attendus :

- Visibilité du bateau et accessibilité aux habitants

Effets induits supposés :

Mise en lumière d'un patrimoine vivant

Appropriation active de ce patrimoine par les jeunes

Orientation 4

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Contexte et motifs du projet :

De par la configuration géographique du territoire, dominé par l'interpénétration de la mer et de la terre autour de la petite mer dotée d'une façade sur le Mor Braz. Associée au pays vert, cette mosaïque de paysages offre aux populations depuis la Préhistoire un environnement hospitalier aux nombreuses ressources.

Au gré des époques et de leurs contextes, ces richesses ont attiré des populations et civilisations de divers horizons et cultures, enrichissant ainsi progressivement la culture du territoire.

Connaissance de la nature et savoirs populaires, coutumes et savoir-faire, organisation sociale, langues sont les volets de ce patrimoine ethnologique.

Les mutations profondes de notre société voient évoluer ce patrimoine immatériel - lorsqu'il s'adapte, mais s'estomper aussi, au risque pour certains éléments de disparaître.

Or ces savoirs et pratiques constituent la mémoire du territoire mais aussi la somme d'un ensemble de connaissances empiriques du fonctionnement de la Nature et de son évolution, de techniques d'adaptation à l'environnement, d'exploitation des ressources, d'organisation spatiale et de vivre ensemble, toujours mobilisables, à l'heure des réorganisations sociétales.

Objectifs stratégiques du projet :

Préserver et valoriser le patrimoine ethnologique du Parc, c'est faire vivre la culture locale et ses savoirs. C'est également mieux appréhender l'ensemble des sciences populaires dans leur diversité et les utiliser comme outil d'adaptation au territoire.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Chef de projet :

Morgane Dallic

Complémentarité avec :

Convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le Département du Pilotage de la Recherche et des Politiques Scientifiques du ministère de la Culture, la multitude des démarches locales et bretonnes de sauvegarde et valorisation des patrimoines maritimes et terrestres, la Fédération Régionale des Cultures et Patrimoines Maritimes, Bretagne Culture Diversité, Ofis Publik Ar Brezhoneg, les organisations socioprofessionnelles du territoire

Plan d'actions :

- Action 12.1 : Valoriser les connaissances empiriques des professionnels de la mer
- Action 12.2 : Collecter et valoriser les connaissances sur la place des femmes dans les activités de pêche et de conchyliculture
- Action 12.3 : Inventorier et valoriser les « métiers et savoir-faire traditionnels du Golfe du Morbihan »
- Action 12.4 : Valoriser et contribuer à préserver la langue bretonne à travers les actions du Parc

Orientation 4

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Action 12.1 : Valoriser les connaissances empiriques des professionnels de la mer

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Socio-professionnels de la mer,
Organisations professionnelles,
Université de Bretagne
Sud, Agrocampus Ouest,
Associations

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEAMP + fonctionnement du
Parc

Contexte et motifs de l'action :

Alors que les professions maritimes voient leur place réduite sur les franges littorales des sociétés occidentales, l'importance de prendre en compte les observations et les raisonnements que les pêcheurs et les conchyliculteurs font des milieux dans lesquels ils travaillent s'avère d'autant plus primordiale que les connaissances scientifiques sur ces mêmes milieux restent relativement pauvres. L'intérêt heuristique de la reconnaissance de ces savoirs empiriques doit être évalué au prisme des changements écologiques d'ampleur que constatent ces professionnels au jour le jour et à la profondeur des connaissances qu'ils ont acquis d'un environnement très localisé. D'une part, cette reconnaissance permet d'affirmer la légitimité de la place de ces professionnels au sein de dispositifs scientifiques dans lesquels leurs observations peuvent favoriser la compréhension d'un certain nombre de phénomènes. D'autre part, et à rebours de la manière dont ces professions sont souvent stigmatisées comme "destructrices", leur mise en valeur en tant que "sentinelles" de la mer permet de souligner au contraire à quel point elles dépendent d'une certaine biodiversité marine. Enfin, cela abonde dans le sens d'une relocalisation économique en vogue à l'heure d'une crise sanitaire globalisée dans laquelle la souveraineté alimentaire et l'accès à une alimentation saine, durable et digne ne sauraient, dans des sociétés littorales, se passer des innombrables produits de la mer que les connaissances de ces professionnels permettent de mettre à disposition des consommateurs.

Objectifs stratégiques de l'action :

Valoriser les savoirs de l'expérience des professionnels de la mer et leur importance dans un contexte de changement global, valoriser ces métiers de la mer et mettre en perspective leur avenir, faire connaître le Parc auprès de ces professionnels et dynamiser la relation entre le Parc et ces professionnels.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Valoriser les connaissances collectées

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de socio-professionnels impliqués
- Nombre d'outils et actions de valorisation mis en œuvre
- Nombre d'actions initiées sur la base des revendications des professionnels ou à leur initiative

Résultats attendus :

- Rédaction et diffusion d'un livret destiné aux professionnels
- Réalisation d'une exposition itinérante et grand public
- Organisation d'une réunion annuelle et d'ateliers d'échange avec les professionnels

Effets induits supposés :

Valorisation des professionnels de la mer auprès du grand public et meilleure prise en compte de ces derniers dans les processus décisionnels

Orientation 4

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Action 12.2 : Collecter et valoriser les connaissances sur la place des femmes dans les activités de pêche et de conchyliculture

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Université de Bretagne Occidentale, Bretagne Culture Diversité, Comité des Pêches et Comité Régional de Conchyliculture de Bretagne Sud

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

FEAMP

Contexte et motifs de l'action :

Les populations installées sur les rives du Golfe depuis des millénaires ont su s'organiser et s'adapter à un environnement en mutation permanente et l'exploiter. Cette exploitation a nécessité des organisations sociales, celles-ci ont évolué, voire disparu, au cours des époques.

Les femmes ont occupé un rôle prépondérant au sein des activités liées à l'exploitation des ressources maritimes. Face aux mutations sociétales, techniques et technologiques rapides de ces métiers maritimes, il est important de mesurer l'évolution des structures sociales de ces groupes humains. Du fait de la prise de conscience du caractère hétéro-patriarcale de nos sociétés occidentales, la mesure du rôle des femmes dans les sociétés maritimes apparaît d'autant plus importante que celui-ci a souvent été effacé à l'aune des grands récits de la pêche masculine qui forment la trame de l'histoire la plus communément admise de ces sociétés. Il est donc nécessaire, d'une part, de réhabiliter la place des femmes dans cette histoire des sociétés littorales, et, d'autre part, de décrire la spécificité des discriminations sexuées dont elles sont encore aujourd'hui potentiellement victimes dans la pêche et la conchyliculture.

Le Parc est impliqué, comme partenaire associé à l'Université de Bretagne Occidentale, sur cette thématique dans le cadre du projet européen H2020 PERICLES au sein d'un consortium de chercheurs de 8 pays.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action vise à appréhender la place que la femme a occupé et occupe aujourd'hui dans les métiers de la pêche et de la conchyliculture, mesurer l'évolution, collecter la mémoire et mettre en perspective l'avenir de la place des femmes dans ces métiers.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Rassembler la connaissance ethnologique, sociologique, juridique et historique
- Développer la connaissance par le biais d'enquêtes auprès des communautés
- Valoriser ce patrimoine ethnologique en impliquant les organisations professionnelles des métiers de la mer

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de professionnelles de la mer rencontrées
- Actions initiées par des professionnelles de la mer
- Actions étant destinées à la mise en lumière de leur place dans les sociétés maritime et/ou à lutter contre les discriminations sexuées

Résultats attendus :

- Contribution à la mosaïque des patrimoines de l'humanité, mise en œuvre de la convention UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Effets induits supposés :

Amélioration de la connaissance ethnographique sur les métiers de la mer : pêche et conchyliculture

Orientation 4

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Action 12.3 : Inventorier et valoriser les «métiers et savoir-faire traditionnels du Golfe du Morbihan »

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

Ministère de la Culture, CFPCI, Bretagne Culture Diversité

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Fonctionnement, Ministère de la Culture

Contexte et motifs de l'action :

En 2006, la France a ratifié la Convention de 2003 de l'UNESCO pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). L'une de ses mises en œuvre est la coordination par le ministère de la Culture et de la Communication d'un inventaire du Patrimoine Culturel Immatériel. En 2014, le Parc était lauréat d'un appel à projet du ministère pour mener un inventaire des savoir-faire et métiers « traditionnels » du Golfe du Morbihan, sous l'angle de la recherche-action en y associant les populations locales. Thématique transversale, elle offre de relier les aspects géomorphologiques, environnementaux, historiques, ethnologiques, socioculturels, économiques, paysagers et ceux relatifs au patrimoine bâti et vernaculaire du territoire.

Le Parc est par ailleurs déjà engagé sur la thématique puisqu'il a réalisé la réinstallation d'un passeur assurant le passage par voie d'eau de Saint Armel à Séné depuis 1994, celle d'un paludier sur le marais salant de Lasné en 2003, la valorisation des pratiques ostréicoles passées sur la rivière du Bono en 2004.

En 2019 et 2020, le travail du Parc a permis de faire inscrire la pêche professionnelle de la palourde et les savoir-faire chaumiers du Golfe du Morbihan à l'inventaire national du PCI.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cet inventaire doit permettre d'approfondir et de rassembler les connaissances du territoire en matière de savoir-faire et de transmission.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mettre en place une concertation avec les acteurs du territoire,
- Fédérer un réseau,
- Recueillir, organiser la connaissance existante auprès des communautés et des individus et l'enrichir
- Renseigner les fiches d'inventaire du ministère et les illustrer.
- Mettre en œuvre des actions et événements valorisant les savoir-faire et métiers inventoriés.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de savoir-faire et métiers inventoriés
- Nombre de personnes fédérées
- Nombre de mesures de valorisation déployées

Résultats attendus :

- Organiser la donnée (site Internet interactif, SIG),
- Mettre en œuvre des actions de valorisation et pérennisation des savoir-faire et métiers inventoriés.
- Participer aux orientations du développement de la marque Parc (accueil, savoir-faire et produit)
- Participer, si besoin, aux orientations des mesures économiques du Parc.

Effets induits supposés :

Valorisation auprès des professionnels et des habitants des savoir-faire du territoire et de leurs adaptations au territoire

Orientation 4

Projet 12 : Inventorier, préserver et valoriser le patrimoine culturel immatériel

Action 12.4 : Valoriser et contribuer à préserver la langue bretonne à travers les actions du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Office public de la langue bretonne

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La Région Bretagne « reconnaît officiellement, au côté du français, l'existence du breton et du gallo comme langues de la Bretagne ». Elle s'est fixé des objectifs dans le domaine de leur transmission et de leur présence dans la vie sociale et publique. Qu'elles soient hors de l'école, dans la culture, les médias, etc., toutes les voies d'expression sont encouragées et la Région Bretagne soutient les structures qui agissent pour la promotion de la langue bretonne à l'échelle de leur territoire.

Objectifs stratégiques de l'action :

Depuis une trentaine d'années, la présence du breton se renforce dans l'espace public. Les collectivités, les entreprises et les associations sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des actions en faveur de la langue bretonne. Il s'agit pour le Parc de contribuer à cette valorisation. Pour cela, le Parc s'appuiera sur l'Office public de la langue bretonne.

Objectifs opérationnels de l'action :

Il s'agit pour le Parc d'intégrer la valorisation du breton dans ses différentes actions :

- de communication, en intégrant de la traduction en breton dans différents supports (magazine du Parc, essentiel, exposition...),
- de valorisation, en intégrant le breton dans certaines animations et incitant ses partenaires à valoriser le breton dans la signalétique interprétative.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de supports et animations intégrant du breton

Résultats attendus :

- Meilleure visibilité de la langue bretonne

Effets induits supposés :

Plus grande appropriation par le public

Orientation 4

Projet 13 : Accompagner et participer aux projets patrimoniaux structurants pour le territoire menés par les membres du Parc et ses partenaires

Contexte et motifs du projet :

Le territoire connaît l'élaboration de plusieurs projets structurants de connaissance, de gestion et de valorisation des patrimoines culturels.

Le patrimoine mégalithique de Carnac et des rives du Sud Morbihan, à la valeur universelle exceptionnelle, fait l'objet d'une démarche de candidature d'inscription au patrimoine mondial. Celui-ci est porté par l'association Paysage de mégalithes depuis le début des années 2000 et à laquelle le Parc est membre associé.

Également, la Ville de Vannes et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, toutes deux collectivités membres du Parc, œuvrent pour l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire à celui de Pays d'Art et d'Histoire.

D'autres projets, qu'ils soient locaux ou régionaux, peuvent nécessiter l'appui ou la contribution du Parc.

Objectifs stratégiques du projet :

Cet accompagnement, dans un souci de coopération et de cohésion des démarches territoriales, est prévu par la Charte du Parc, dont le territoire est classé pour la richesse et la diversité de ses patrimoines.

Conseiller, coopérer, créer du lien, faire prendre en compte le lien étroit du patrimoine culturel avec les patrimoines naturels et paysagers, sont parmi les objectifs du Parc.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Chef de projet :

Morgane Dallic

Complémentarité avec :

Les politiques qu'elles soient locales ou nationales, les démarches associatives, la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, l'Association des Biens Français du Patrimoine mondial, le réseau Ville et Pays d'Art et d'Histoire, l'Inventaire régional du patrimoine culturel.

Plan d'actions :

- Action 13.1 : Contribuer et accompagner la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire
- Action 13.2 : Contribuer et accompagner le classement au patrimoine mondial des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan

Orientation 4

Projet 13 : Accompagner et participer aux projets patrimoniaux structurants pour le territoire menés par les membres du Parc et ses partenaires

Action 13.1 : Contribuer et accompagner la candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

GMVA, Région Bretagne, DRAC de Bretagne, Ville de Vannes

Territoire :

GMVA

Financement :

Fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'engage dans une démarche d'extension du périmètre du label Vannes Ville d'art et d'histoire pour former un Pays d'art et d'histoire, composé des 34 communes de la communauté d'agglomération.

Le Parc, en écho à sa Charte, accompagne les projets de territoire intercommunaux ayant vocation tant à préserver qu'à valoriser ses patrimoines. La candidature au label implique de définir un projet territorial axé sur les patrimoines et la qualité du cadre de vie, à destination des habitants et des visiteurs. C'est un projet transversal qui articule les politiques dans les domaines du patrimoine, de la culture, du tourisme, de l'aménagement, du cadre de vie et de l'urbanisme. La médiation auprès des publics, à travers le développement d'une offre adaptée à leurs besoins spécifiques, est un axe majeur du label.

Ainsi, à travers le projet Pays d'art et d'histoire la communauté d'agglomération s'engage à :

- présenter le patrimoine dans sa diversité (patrimoines naturel, culturel, immatériel, etc.).
- améliorer la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines
- promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère et y sensibiliser habitants et visiteurs
- initier le jeune public aux patrimoines, à l'architecture et aux paysages

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit pour le Parc d'accompagner l'élaboration du projet de territoire dans le respect des orientations de la Charte du Parc (patrimoine, environnement, tourisme durable, etc.), de contribuer à l'amélioration de la connaissance des patrimoines en partageant ses données, de promouvoir la démarche auprès de ses partenaires et de contribuer aux actions de sensibilisation des habitants et visiteurs à travers l'École du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Contribution aux comités de pilotage, comité technique et comité scientifique du projet coordonnés par GMVA.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre aux réunions et actions de connaissance, valorisation, stratégie

Résultats attendus :

- Avancée du dossier de candidature, cohérence du dossier et compatibilité avec la Charte du Parc

Effets induits supposés :

Intégration des enjeux de développement durable dans le projet, prise en compte des orientations paysagères et des enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Complémentarité des démarches

Orientation 4

Projet 13 : Accompagner et participer aux projets patrimoniaux structurants pour le territoire menés par les membres du Parc et ses partenaires

Action 13.2 : Contribuer et accompagner le classement au patrimoine mondial des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2020 au 31/12/2023

Élu référent :

Luc Le Trionnaire

Commission :

-

Responsable de l'action :

Morgane Dallic

Partenaires principaux :

DRAC de Bretagne,
Préfet du Morbihan,
Unité Départementale de
l'Architecture et du Patrimoine,
Centre des Monuments
Nationaux, Région Bretagne,
Conseil départemental
du Morbihan, Musées de
Préhistoire de Carnac et de
Vannes, Compagnie des Ports
du Morbihan, AQTA, GMVA,
Laboratoire de Recherche des
Monuments Historiques

Territoire :

Communes du Parc de l'aire
d'étude UNESCO

Financement :

Fonctionnement Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le Golfe du Morbihan représente un important lieu d'occupation néolithique, ayant livré un patrimoine bâti et mobilier de renommée internationale. Cette envergure, plus largement sur le littoral morbihannais, a donné naissance à un projet de candidature pour une inscription au patrimoine mondial auprès de l'UNESCO.

Le périmètre initial du projet de Paysages de mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan englobe 500 sites mégalithiques sur plus de 100 km² et 26 communes, sur le pourtour du Golfe du Morbihan et de la baie de Quiberon. 13 communes du Parc sont comprises dans ce périmètre. Le projet est porté depuis 2012 par l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan, de laquelle le Parc est membre associé. Elle fait suite à des actions de préfiguration plurielles, dont certaines ont été portées ou coportées par le projet de Parc.

Le comité scientifique international de l'association a pu rédiger la déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle des mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan. Cette étape valide l'opportunité d'une inscription UNESCO. La délimitation des biens et des aires d'intérêt a été réalisée par le comité scientifique et l'association.

En 2020, l'association a initié une étude paysagère, dont les observations vont servir de socle à l'élaboration d'objectifs de qualité paysagère et d'un programme d'actions en découlant. Cette démarche servira à l'écriture du récit de territoire et des axes de valorisation de ce patrimoine d'intérêt et renom internationaux.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit pour le Parc d'accompagner l'élaboration du projet de territoire dans le respect des orientations de la Charte du Parc, de contribuer à l'amélioration de la connaissance des enjeux du territoire en partageant ses données, de promouvoir la démarche auprès de ses partenaires et de contribuer aux actions de sensibilisation des habitants et visiteurs à travers l'École du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Contribution aux comités technique et assemblées générales du projet coordonnés par le Préfet du Morbihan. Suivi et contribution aux études portées par l'association.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de réunions et actions de connaissance, valorisation, stratégie

Résultats attendus :

- Avancée du dossier de candidature, cohérence du dossier et compatibilité avec la Charte du Parc

Effets induits supposés :

Intégration des enjeux de développement durable dans le projet, prise en compte des orientations paysagères et des enjeux de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Complémentarité des démarches.



GIZC - Climat

Orientation 5

Assurer un développement et un aménagement durables

Projet 14 : Agir pour un territoire à énergie positive

Plan d'actions :

- Action 14.1 : Promouvoir la transition énergétique à travers des actions locales
- Action 14.2 : Organiser et garantir le processus de concertation de la phase expérimentale du projet hydrolien dans le Golfe du Morbihan
- Action 14.3 : Expérimenter une gestion différenciée de l'éclairage public afin d'en limiter les impacts

Projet 15 : Faciliter l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

Plan d'actions :

- Action 15.1 : Diffuser l'outil CACTUS à un niveau régional
- Action 15.2 : Sensibiliser différents publics aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter
- en complément, actions 23.2, 3.4, 14.4, 16.1 et projet 31

Projet 16 : Développer la culture du risque face aux risques côtiers (érosion, submersion, élévation du niveau marin)

Plan d'actions :

- Action 16.1 : Participer à la connaissance de la vulnérabilité du littoral face aux risques côtiers
- Action 16.2 : Contribuer aux démarches de gestion du trait de côte

Projet 17 : Poursuivre l'implication du Parc dans les politiques publiques maritimes

Plan d'actions :

- Action 17.1 : Participer à la gouvernance nationale et locale de la mer
- Action 17.2 : Co-animer et participer aux instances du SMVM

Projet 18 : Mettre en oeuvre le projet MarHa sur la conservation des habitats marins

Plan d'actions :

- Action 18.1 : Participer à la mise en oeuvre des actions d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer
- Action 18.2 : Mettre en oeuvre des actions assurant la conservation des habitats marins
- Action 18.3 : Sensibiliser les usagers du territoire à la préservation des habitats marins

Orientation 5

Projet 14 : Agir pour un territoire à énergie positive

Contexte et motifs du projet :

Face aux défis posés par le changement climatique il est essentiel de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, d'économiser les énergies et de développer les énergies renouvelables.

Le Parc partage ainsi l'objectif visé par les parcs naturels régionaux (atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030), et ceux inscrits dans la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 (porter la part des énergies renouvelables à 32% de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40% de la production d'électricité, réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012...).

Objectifs stratégiques du projet :

Le Parc souhaite s'engager dans la transition énergétique du territoire par :

- La réalisation d'un diagnostic des énergies renouvelables produites à l'échelle des communes
- Le soutien à d'actions locales en faveur de la transition énergétique
- La mise en œuvre d'une gestion différenciée de l'éclairage public.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Chef de projet :

Juliette Herry

Complémentarité avec :

Trame noire du Parc, SRADDET, PCAET d'AQTA et GMVA, Morbihan Energies, SEM 56

Plan d'actions :

- Action 14.1 : Promouvoir la transition énergétique à travers des actions locales
- Action 14.2 : Organiser et garantir le processus de concertation de la phase expérimentale du projet hydrolien dans le Golfe du Morbihan
- Action 14.3 : Expérimenter une gestion différenciée de l'éclairage public afin d'en limiter les impacts

Orientation 5

Projet 14 : Agir pour un territoire à énergie positive

Action 14.1 : Promouvoir la transition énergétique à travers des actions locales

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Morbihan Energies, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, OEB, ENEDIS

Territoire :

Ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La production d'énergie est un enjeu primordial dans le monde. Dans ce cadre, les énergies renouvelables connaissent un fort développement. Ces énergies ont tout particulièrement leur place en Bretagne, laquelle subit régulièrement des coupures du réseau électrique "classique". La présence de soleil, de vent et de courant marin font du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan un lieu privilégié pour le développement de ces énergies

Objectifs stratégiques de l'action :

Afin de faciliter la transition énergétique sur le territoire du Parc, et d'atteindre les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte et ceux du réseau des Parcs naturels régionaux (autonomie en énergie des territoires à l'horizon 2030), le Parc souhaite promouvoir la transition énergétique à travers des actions locales. Il veille néanmoins à ce que ce développement se fasse dans le respect des paysages, des patrimoines naturels et culturels et des activités, qu'elles soient récréatives ou professionnelles. Pour accompagner ces initiatives, le Parc s'est doté d'un fonds financier nommé Fulenn qui a été constitué par la valorisation de Certificats d'Economies d'Énergie pour les Territoires à Énergie Positive et à Croissance Verte. Dans ce cadre, le Parc assure un suivi de la production d'énergies renouvelables sur son territoire, dans son objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique et de partage d'expérience entre les communes et partenaires.

Phases de l'action :

- Elaborer une carte des énergies renouvelables produites par les communes du Parc
- Accompagner des projets citoyens et collectifs de production d'énergie photovoltaïque (fonds Fulenn)
- Accompagnement des initiatives en faveur de la transition énergétique (ex. Golf'navelec)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'actions valorisées
- Diversité des publics sensibilisés

Résultats attendus :

- Une progression dans l'autonomie énergétique du territoire du parc naturel régional

Effets induits supposés :

Orientation 5

Projet 14 : Agir pour un territoire à énergie positive

Action 14.2 : Organiser et garantir le processus de concertation de la phase expérimentale du projet hydrolien dans le Golfe du Morbihan

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

Morbihan Energies, Sabella, Services de l'Etat, CRC Bretagne-Sud, CDPMEM 56

Territoire :

espace maritime du territoire du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc, Morbihan Energie

Contexte et motifs de l'action :

Les énergies renouvelables sont en plein développement sur l'ensemble de la planète. C'est également le cas en France et plus spécialement sur son littoral en ce qui concerne les énergies marines renouvelables. Si des projets concrets sont en cours de mise en place à proximité du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (projet hydrolien à Ouessant, expérimentation en ria d'Étel, projet d'éolien off-shore au large de Belle-Ile), son périmètre ne fait pas encore l'objet de projet concret.

Objectifs stratégiques de l'action :

L'atteinte de l'autonomie énergétique dans les Parcs est l'un des objectifs de la Fédération des Parcs naturels régionaux. Aussi, le Parc favorise les projets de production d'énergie renouvelable et accompagne les projets sur les énergies marines qui en sont encore au stade expérimental. Il fera profiter ces projets de ses connaissances des enjeux et des usages sur le milieu marin.

Objectifs opérationnels de l'action :

- participation aux COPIL des projets présents sur son territoire
- Accompagnement des projets pour une préservation des paysages, patrimoines et activités
- Accompagner les projets par son expertise dans la mise en oeuvre de scènes de concertation

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de partenaires consultés

Résultats attendus :

- Une progression dans l'autonomie énergétique du territoire du parc naturel régional

Effets induits supposés :

Orientation 5

Projet 14 : Agir pour un territoire à énergie positive

Action 14.3 : Expérimenter une gestion différenciée de l'éclairage public afin d'en limiter les impacts

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Morbihan Energies, EPCI, communes, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan

Territoire :

L'ensemble des communes du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc + Région Bretagne (FEDER - Breizh'hin)

Contexte et motifs de l'action :

Depuis 2018 le Parc agit pour sensibiliser les collectivités aux enjeux soulevés par la pollution lumineuse. Nous savons que les lumières artificielles dégradent la qualité du ciel étoilé, mais elles perturbent aussi les cycles biologiques des espèces végétales et animales, les écosystèmes, les dynamiques de populations et la chaîne alimentaire, tout comme la santé humaine. De plus, les éclairages nocturnes représentent d'importantes consommations d'énergies. En éclairant mieux et moins, il est possible de diminuer notre impact sur les ressources naturelles et énergétiques.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action, étroitement liée à l'action 2.5 (partie diagnostic), vise à favoriser une gestion différenciée de l'éclairage public afin d'en limiter les impacts sur le territoire.

Objectifs opérationnels de l'action :

Trois axes de travail complémentaires sont proposés :

- Expérimenter avec des communes volontaires une gestion différenciée de leur éclairage public, en lien avec les sites fonctionnels au regard de la trame noire identifiés dans l'action (2.5)
- Sensibiliser les entreprises et les informer sur les réglementations en vigueur
- Accompagner les communes du Parc afin que le Parc candidate au label "Territoire de villes et villages étoilés" de l'ANPCEN

Phases de l'action :

- Mobiliser et accompagner les communes du Parc pour l'obtention du label «villes et villages étoilés»

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de communes sensibilisées et impliquées
- Nombre de gestions différenciées de l'éclairage public expérimentées
- Obtention du label "Territoire de villes et villages étoilés"
- Nombre d'entreprises sensibilisées

Résultats attendus :

- Une diminution et une amélioration de l'éclairage nocturne
- Une diminution des pressions sur les ressources naturelles et énergétiques

Effets induits supposés :

Sensibilisation du grand public aux enjeux de la pollution lumineuse et à l'importance d'engager la transition énergétique du territoire

Orientation 5

Projet 15 : Faciliter l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

Contexte et motifs du projet :

Le changement climatique est à l'œuvre et ses effets se ressentent localement. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il faut s'attendre à une augmentation des sécheresses, une intensification des précipitations, une élévation du niveau de la mer...

Le Parc s'intéresse depuis 2007 à la question de l'adaptation aux effets du changement climatique, et notamment à la vulnérabilité du territoire face aux risques côtiers (érosion et submersion). Il a notamment créé l'outil CACTUS comme aide à la décision pour les décideurs.

Le Parc poursuit son implication dans des projets de recherche-action avec des équipes scientifiques sur les risques côtiers et étend son champ d'action sur l'adaptation au changement climatique à d'autres thématiques centrales pour le territoire.

Objectifs stratégiques du projet :

Ce projet vise à déployer l'expérience du Parc naturel régional sur l'adaptation au changement climatique au regard des risques côtiers en accompagnant les professionnels du tourisme (cf Action 23.2), en mettant en oeuvre une démarche d'écologie de la santé (cf Projet 31), en préservant et restaurant la trame noire (cf action 3.4 et action 14.4) et en mettant en place une gestion différenciée de l'éclairage public (cf action 16.1) et en poursuivant ses actions de sensibilisation aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter.

Plus spécifiquement, le Parc poursuit son partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale pour le déploiement de l'observatoire intégré de la vulnérabilité aux risques littoraux d'érosion et de submersion (OSI) et accompagnement les EPCI littorales (AQTA et GMVA) dans l'élaboration de leur politique de gestion du trait de côte.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Chef de projet :

Juliette Herry

Complémentarité avec :

GMVA ET AQTA (PAPI, PCAET, AMI trait de côte), UBO, Région Bretagne, Morbihan Energies

Plan d'actions :

- Action 15.1 : Diffuser l'outil CACTUS à un niveau régional
- Action 15.2 : Sensibiliser différents publics aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter
- en complément, actions 23.2, 3.4, 14.4, 16.1 et projet 31

Orientation 5

Projet 15 : Faciliter l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

Action 15.1 : Diffuser l'outil CACTUS à un niveau régional

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Région Bretagne, ADEME, Fédération des Parcs, association ECTI

Territoire :

L'ensemble des communes du Parc.

Financement :

Fonctionnement du Parc + Région Bretagne (FEDER - Breizh'hin)

Contexte et motifs de l'action :

Depuis plusieurs années, le Parc diffuse l'outil CACTUS sur son territoire et auprès de ses partenaires. Il met à disposition des collectivités cet outil afin de les aider à anticiper les effets du changement climatique, pour qu'elles y soient moins vulnérables.

Objectifs stratégiques de l'action :

Cette action vise à mettre en place un portage / une animation de l'outil CACTUS qui aille au-delà du territoire du Parc, cela afin de favoriser son déploiement et d'augmenter les retours d'expériences (utilisations de l'outil, résultats obtenus).

Objectifs opérationnels de l'action :

- Augmenter la visibilité de l'outil CACTUS
- Former à l'utilisation de l'outil CACTUS
- Utiliser CACTUS dans les actions du Parc
- Mettre en place une animation de l'outil CACTUS au-delà du territoire du Parc

Phases de l'action :

- Permettre la portabilité de l'outil CACTUS au niveau régional
- Former différents publics à l'utilisation de l'outil CACTUS (chargés de missions PCAET, bureaux d'études)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de présentations
- Nombre de sessions de formation
- Nombre d'utilisations de l'outil dans les actions du Parc

Résultats attendus :

- Permettre la portabilité de l'outil CACTUS au niveau régional et/ ou national
- Inciter à l'utilisation de l'outil CACTUS afin d'illustrer la diversité des formes d'utilisations possibles, les actions déployées par les territoires et les résultats obtenus.
- Former différents publics à l'utilisation de l'outil CACTUS (chargés de missions PCAET, bureaux d'études)

Effets induits supposés :

Sensibilisation de différents publics aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter
Mise en oeuvre concrète d'actions par les territoires pour diminuer leur vulnérabilité

Orientation 5

Projet 15 : Faciliter l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

Action 15.2 : Sensibiliser différents publics aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2020 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Clim'actions, REEB, Education nationale

Territoire :

L'ensemble du Parc.

Financement :

Fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Les enjeux liés au changement climatique sont de plus présents au sein de notre société. Néanmoins, c'est un sujet très complexe sur lequel travaillent de nombreux chercheurs et ayant de multiples facettes. Il est ainsi possible de mettre en place des actions d'atténuation des effets du changement climatique (diminution des GES, production d'énergies renouvelables) et des actions d'adaptation (aménagement, relocalisation). L'acceptation de ces actions par le grand public ne peut passer que par une compréhension des effets du changement climatique.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc travaille depuis de nombreuses années sur le changement climatique, et plus précisément sur notre adaptation à ses effets. Il dispose ainsi de nombreuses données, y compris au niveau local. Le Parc a également de nombreuses expériences en animation auprès de publics très variés. Ces deux compétences vont lui permettre de proposer des actions de sensibilisation aux effets du changement climatique et à la nécessité de s'adapter auprès du grand public. Il pourra s'appuyer sur divers outils qu'il a pu créer depuis une dizaine d'années : simulation d'élévation du niveau de la mer dans le Golfe du Morbihan, plusieurs expositions, maquette 3D du Golfe, futur observatoire OSI sur les risques côtiers... Le Parc propose ainsi des animations sur les effets du changement climatique dans le cadre le cadre des Aires Marines Educatives, des lycées membres du Conseil des Jeunes du Parc, mais aussi au grand public lors de conférences spécifiques ou sur son stand lors d'évènements locaux.

Objectifs opérationnels de l'action :

Conception d'une animation pour les scolaires
Finalisation des modalités de mise en oeuvre d'animations à partir de la maquette 3D
organisation de conférences

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de classes et de scolaires sensibilisés
- Nombre de conférences grand public
- Nombre d'animations
- Nombre de mise à disposition de ses outils (expo, maquette 3D...)

Résultats attendus :

- Sensibilisation des différents publics

Effets induits supposés :

Acceptation du grand public sur la nécessité de s'adapter aux effets du changement climatique

Orientation 5

Projet 16 : Développer la culture du risque face aux risques côtiers (érosion, submersion, élévation du niveau marin)

Contexte et motifs du projet :

Les effets du changement climatique, et plus particulièrement l'élévation du niveau de la mer, exacerbent les risques côtiers tels que l'érosion et la submersion à l'échelle du Golfe du Morbihan. Afin de diminuer la vulnérabilité du territoire face à ces risques, il est essentiel de les connaître, de les anticiper dès à présent et de les prendre en compte dans les choix d'aménagements.

Objectifs stratégiques du projet :

- Collecter et entretenir la mémoire du risque
- Suivre l'évolution du trait de côte sur des sites pilotes
- Suivre la vulnérabilité des communes (observatoire OSI de l'UBO)
- Expérimenter une gestion du trait de côte basée sur les solutions fondées sur la Nature
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion du sentier côtier

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Chef de projet :

Juliette Herry

Complémentarité avec :

UBO, UBS, DREAL, DDTM (stratégie de gestion du trait de côte et SMVM), CEREMA, AQTA et GMVA (AMI gestion intégrée du trait de côte)

Plan d'actions :

- Action 16.1 : Participer à la connaissance de la vulnérabilité du littoral face au risques côtiers
- Action 16.2 : Contribuer aux démarches de gestion du trait de côte

Orientation 5

Projet 16 : Développer la culture du risque face aux risques côtiers

Action 16.1 : Participer à la connaissance de la vulnérabilité du littoral face au risques côtiers

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Communes et EPCI, services de l'Etat, UBO, UBS

Territoire :

L'ensemble des communes littorales du Parc.

Financement :

Parc, DREAL, Région Bretagne (via suites Breiz'Hin)

Contexte et motifs de l'action :

Le territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est soumis aux principaux risques côtiers : submersion marine, érosion et élévation du niveau de la mer, ce qui en fait un territoire particulièrement vulnérable. Une prise de conscience est nécessaire si le territoire veut pouvoir s'adapter et anticiper ces risques côtiers. Or, consciemment ou inconsciemment, cette vulnérabilité n'est pas toujours concrète pour un certain nombre de publics. Il est donc nécessaire de continuer la sensibilisation sur cette thématique.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc participe à des projets de recherche sur les risques côtiers et/ou en est le site d'étude, ce qui permet de mettre en synergie de multiples compétences (scientifiques, gestionnaires) et de récupérer des données à mettre à disposition des communes du Parc. Le Parc met également en oeuvre ses propres actions en jouant son rôle de coordinateur auprès des Collectivités territoriales de son territoire et des services de l'Etat.

Phases de l'action :

- Participer au déploiement de l'observatoire intégré de la vulnérabilité aux risques littoraux d'érosion et de submersion de la Région Bretagne (OSI)
- Collecter la mémoire du risque et installer des repères de submersion marine dans les commune volontaires
- Organiser des échanges d'expériences / voyages d'études avec d'autres territoires littoraux

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de communes volontaires pour les repères de submersion
- nombre de repères de submersion installés
- nombre de voyages d'études et de participants

Résultats attendus :

- Prise de conscience de la vulnérabilité du territoire aux risques côtiers par les décideurs publics
- Apport de connaissances pour les communes et services de l'Etat

Effets induits supposés :

- Amélioration de la connaissance

Orientation 5

Projet 16 : Développer la culture du risque face aux risques côtiers

Action 16.2 : Contribuer aux démarches de gestion du trait de côte

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Sylvie Sculo

Commission :

-

Responsable de l'action :

Juliette Herry

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, Etat, chercheurs

Territoire :

L'ensemble des communes littorale du Parc.

Financement :

Parc, région Bretagne, DREAL

Contexte et motifs de l'action :

L'enjeu de l'évolution du trait de côte sous l'effet conjugué des risques côtiers (érosion et submersion marine) et de l'élévation du niveau de la mer (changement climatique) est relativement récent. Les politiques d'aménagement et la fréquentation par de nombreux usages et usagers vont également avoir un impact fort sur son évolution. C'est dans ce cadre que de nombreux organismes (collectivités, services de l'Etat, chercheurs...) travaillent sur ce sujet dans un objectif de gestion durable et d'anticipation. Cette gestion doit aussi permettre de pouvoir sauvegarder une biodiversité propre à cet espace où milieux terrestres et marins s'imbriquent. Enfin, le trait de côte est le support d'un des principaux facteurs d'attractivité du territoire mais aussi de détérioration : le sentier côtier.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc naturel régional accompagne ses communes en leur apportant des connaissances sur l'évolution du trait de côte, en participant aux diverses réflexions sur sa gestion durable et en proposant des outils pour sa préservation voire sa reconquête en tant qu'élément structurant de l'espace littoral.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mettre en place des suivis de l'évolution du trait de côte
- Participer aux démarches de gestion du trait de côte des EPCI (GMVA & AQTA)
- Mener une opération pilote de gestion du trait de côte basée sur des solutions fondées sur la nature (recomposition spatiale)
- Animer la réflexion sur la gestion du sentier côtier

Indicateurs et méthode de mesure :

- nombre de suivis réalisés
- Mise en oeuvre d'un projet de renaturation d'un site dunaire à l'échelle du Golfe du Morbihan, basé sur les solutions fondées sur la Nature.
- nombre d'outils de gestion du sentier côtier proposés

Résultats attendus :

- Mise en oeuvre d'une gestion durable collégiale du trait de côte

Effets induits supposés :

Prise de consciences des risques côtiers par les acteurs de l'aménagement, les élus, les habitants

Orientation 5

Projet 17 : Poursuivre l'implication du Parc dans les politiques publiques maritimes

Contexte et motifs du projet :

Le territoire du Parc naturel régional, avec ses 550 km de linéaire côtier et son aire marine associée d'environ 17 000 ha, a une forte résonance maritime. Sa petite mer fermée de 11 500 ha est classée Aire Marine Protégée au titre de Natura 2000, dont le Parc est l'opérateur.

Depuis 1994, le Parc (en préfiguration jusqu'en 2014) organise des scènes de concertation autour des activités maritimes professionnelles et de loisirs du territoire. Le Golfe du Morbihan est ainsi un territoire aujourd'hui reconnu pour sa démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières menée depuis plus de 20 ans. Cette expérience l'a conduit à être membre, voire à co-animer, de nombreux réseaux maritimes et littoraux de portée régionale et nationale. Le Parc a développé des partenariats forts avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, avec l'Office Français pour la Biodiversité (ex-Agence des Aires Marines Protégées) et plus récemment avec la Délégation Mer et Littoral du Ministère de la Transition Ecologique.

En juillet 2016 s'est concrétisée la signature d'une convention-cadre sur l'action du Parc en mer entre le Préfet Maritime de l'Atlantique, le Préfet du Morbihan et le Président du Parc.

Objectifs stratégiques du projet :

Cette action vise à favoriser la complémentarité entre les différentes politiques publiques maritimes et littorales en faisant du Golfe du Morbihan un territoire pilote. Le Parc s'inscrit en amont comme force de proposition pour la définition des mesures de gestion de ces politiques publiques et comme un des partenaires de leur mise en œuvre.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Chef de projet :

Ronan Pasco

Complémentarité avec :

Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Forum des gestionnaires d'Aires Marines Protégées, Réseau des Parcs naturels régionaux littoraux, Réseaux GIZC, Stratégie Mer et Littoral du Conseil Régional de Bretagne, Délégation Mer et Littoral du MTE

Plan d'actions :

- Action 17.1 : Participer à la gouvernance nationale et locale de la mer
- Action 17.2 : Co-animer et participer aux instances du SMVM

Orientation 5

Projet 17 : Poursuivre l'implication du Parc dans les politiques publiques maritimes

Action 17.1 : Participer à la gouvernance nationale et locale de la mer

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

DDTM, Conseil régional de Bretagne, Agence Française pour la Biodiversité, Fédération des Parcs naturels régionaux, réseau GIZC 5

Territoire :

L'ensemble du Parc

Financement :

budget de fonctionnement du Parc et projet MarHa

Contexte et motifs de l'action :

Dès le début de son élaboration, le Parc, alors en projet, a mis en œuvre les grands principes de la Gestion Intégrée des Zones Côtières dans ses démarches de concertation. Il a ainsi intégré plusieurs réseaux de réflexion, groupes de travail ou instances de gouvernance sur la mer et le littoral. Le Parc est aujourd'hui reconnu au niveau national comme référent dans ce domaine. Le Parc est notamment membre de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral de Bretagne et, à la demande de la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, co-anime depuis début 2017 le réseau national des PNR littoraux.

Objectifs stratégiques de l'action :

- continuer à participer et à animer, ces groupes de travail et instances de gouvernance de la mer et du littoral au regard des spécificités du territoire du Parc et son action.
- renforcer le positionnement du Parc comme « expert » de la concertation sur la zone côtière.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre la participation aux réseaux GIZC local, régional et national
- Participer et être force de proposition de groupes de travail Mer et Littoral, notamment animés par l'Office Français pour la Biodiversité
- Co-animer le réseau national des PNR littoraux
- Approfondir le lien avec la Délégation Mer et Littoral du Ministère de la Transition Écologique

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nb de réseaux
- Nb de réunions

Résultats attendus :

Prise en compte des apports du Parc dans la définition des stratégies et politiques de la mer et du littoral

Effets induits supposés :

Nourrir les liens entre les différentes échelles, du national au local, pour la gestion intégrée de la mer et du littoral

Orientation 5

Projet 17 : Poursuivre l'implication du Parc dans les politiques publiques maritimes

Action 17.2 : Participer et co-animer les instances du SMVM

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

DDTM, Préfecture du Morbihan, CRCBS, CDPMEM, UNAN...

Territoire :

Espace littoral et maritime du Parc

Financement :

budget de fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le 1er Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan a été signé en février 2006 pour une durée de 10 ans, puis révisé en août 2020. Le Parc naturel régional a largement contribué à son élaboration puis à sa révision, en participant aux 5 groupes de travail. Le Parc étant opérateur Natura 2000 sur le Golfe du Morbihan et ayant développé de nombreux projets sur les thématiques Mer et Littoral, l'Etat a positionné le Parc pour co-animer deux groupes de travail (stratégie littorale et biodiversité) et pour être membre des trois autres. Le Parc est membre de toutes les instances techniques et politiques du SMVM.

Objectifs stratégiques de l'action :

Par sa forte implication dans la révision du SMVM, le Parc apporte son expérience et sa culture à l'Etat et à ses partenaires. L'objectif est de renforcer les complémentarités entre la Charte du Parc naturel régional et le futur Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Il s'agit de construire l'articulation la plus efficiente entre les programmes triennaux d'actions du Parc, les projets et actions qu'il conduit ou va mener et les actions du SMVM

Objectifs opérationnels de l'action :

- Co-animer le GT « Biodiversité »
- Co-animer le GT « Stratégies littorales »
- Participer aux 3 autres GT
- Participer aux instances de gouvernance techniques et politiques : groupe des animateurs, COPITECH, Comité de pilotage, Comité de Gestion du Golfe du Morbihan

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nb de réunions

Résultats attendus :

- Synergie entre la Charte du Parc et le SMVM
- Articulation complète entre les actions du Parc et celles du SMVM

Effets induits supposés :

Une démultiplication des effets des politiques publiques portées par le Parc et le SMVM

Orientation 5

Projet 18 : Mettre en œuvre le projet MarHa sur la conservation des habitats marins Natura 2000

Contexte et motifs du projet :

Des actions de connaissance et de conservation sur les habitats marins sont menées depuis de nombreuses années par le Parc. Le Parc conduit sur son territoire une politique de gestion d'aires marines protégées, notamment au travers son rôle d'opérateur de quatre sites Natura 2000 majoritairement marins dont deux Zones de Conservation Spéciale.

Le Parc fait partie des 12 structures, dont le chef de file est l'Office Français pour la biodiversité (OFB) du projet de LIFE Intégré Marha, lancé en 2018 pour une durée de 8 ans. Il vise à faire progresser l'état de conservation des habitats naturels marin au sein du réseau des 139 sites français de la Directive européenne « habitats, faune, flore ».

Objectifs stratégiques du projet :

L'objectif est de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Les axes de mise en oeuvre de ce projet sont multiples et s'articulent en trois grandes étapes : évaluer, développer des outils et mener des actions concrètes. Pour cela, le Parc bénéficie de la synergie du projet MarHa et de l'expertise de l'ensemble des autres partenaires du projet. Au sein du Golfe du Morbihan, ces actions se déclinent comme suit

- Evaluer : la gouvernance des sites Natura 2000, l'état de conservation des habitats marins, les usages et pressions intervenant sur ces habitats, les services écosystémiques rendus par les vasières.
- Développer des outils : harmoniser les protocoles de suivis environnementaux et développer un volet participatif, élaborer et diffuser un guide pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux lors des renouvellements des zones de mouillages, communiquer et sensibiliser à travers de nouveaux outils tels que l'application mobile Nav&co
- Mener des actions concrètes : tester de nouvelles méthodes de gouvernance, amplifier le déploiement des mouillages à moindre impact, suivre l'évolution de la fréquentation et des pressions anthropiques sur le littoral et en mer, sensibiliser les plaisanciers sur le plan d'eau et les pêcheurs à pied sur l'estran, mettre en place des formations auprès des encadrants de loisirs nautiques, des professionnels du tourisme et des agents portuaires.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Thomas Cosson

Complémentarité avec :

Réseaux Natura 2000, Réseaux des gestionnaires d'aires marines protégées, Schéma de Mise en Valeur de la Mer, Réseau des Parcs naturels régionaux littoraux, OFB, Services de l'État, IFREMER

Plan d'actions :

- Action 18.1 : Participer à la mise en oeuvre des actions d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer
- Action 18.2 : Mettre en oeuvre des actions assurant la conservation des habitats marins
- Action 18.3 : Sensibiliser les usagers du territoire

Orientation 5

Projet 18 : Mettre en œuvre le projet MarHa sur la conservation des habitats marins

Action 18.1 : Participer à la mise en œuvre des actions d'amélioration de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

Services de l'État, OFB, Chercheurs, Fédération des

Territoire :

communes et espaces maritimes des périmètres Natura 2000 Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf

Financement :

Europe (LIFE), État (MTES)

Contexte et motifs de l'action :

En France, le dispositif Natura 2000 repose sur une démarche concertée et territoriale, pour laquelle l'organe de concertation principal est le Comité de Pilotage. Dans le cadre du projet de LIFE Intégré MarHa, un diagnostic de la gouvernance des sites Natura 2000 en mer a été mené. En effet, l'atteinte d'un bon état de conservation des habitats est conditionnée par une véritable appropriation des enjeux par les pouvoirs publics et les usagers. La compréhension fine des freins et leviers d'une gouvernance de qualité, permettra par la suite de proposer et expérimenter des dispositifs visant à l'amélioration de la gouvernance. De par ses particularités territoriales d'organisation de sa gouvernance, la Zone de Conservation Spéciale du Golfe du Morbihan a été retenue comme site atelier pour ces actions.

Par ailleurs, le Parc étant co-animateur du réseau national des PNR littoraux, il représente l'ensemble de ses membres au sein du projet MarHa. En tant qu'acteurs majeurs des politiques de concertation, il est apparu nécessaire de conduire un état des lieux approfondi de la place des PNR littoraux dans la gouvernance littorale et marines, afin d'alimenter les réflexions sur les pistes d'action pour une meilleure gouvernance.

Objectifs stratégiques de l'action :

Améliorer la gouvernance locale des sites Natura 2000

Renforcement du positionnement du Parc dans la gouvernance des espaces littoraux et maritimes

Phases de l'action :

- Participer aux actions d'amélioration de la gouvernance et diffusion dans le réseau des PNR littoraux (C1)
- Participer à l'évaluation de l'amélioration de la gouvernance (D3)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Taux de participation au COPIL
- Équité des prises de paroles lors du COPIL

Résultats attendus :

- Participation accrue au COPIL
- Expression de l'ensemble des parties prenantes
- Transfert vers les autres aires marines protégées

Effets induits supposés :

Meilleure acceptation des actions visant à l'amélioration de l'état de conservation des habitats marins

Orientation 5

Projet 18 : Mettre en œuvre le projet MarHa sur la conservation des habitats marins

Action 18.2 : Mettre en œuvre des actions assurant la conservation des habitats marins

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Thomas Cosson

Partenaires principaux :

OFB, RNF, IFREMER, Services de l'État, Chercheurs, FFESSM, Clubs de plongée

Territoire :

communes et espaces maritimes des périmètres Natura 2000 Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf

Financement :

Europe (LIFE), État (MTES)

Contexte et motifs de l'action :

Dans le cadre du projet de LIFE Intégré MarHa, le site Natura 2000 majoritairement marin du golfe du morbihan, constitue une zone atelier, pour le développement d'actions portant d'une part, sur l'évaluation de l'état de conservation de compartiments biologiques pour lesquels le site possède une responsabilité particulière (herbiers de zostère marine et naine, habitats sédimentaires intertidaux, récifs intertidaux et subtidaux) ; et d'autre part, pour le développement d'actions pilotes concourant à l'atténuation des pressions.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Évaluer et suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire à forts enjeux du site
- Tester et diffuser les actions de conservation visant à réduire les pressions liées aux activités de loisirs.

Phases de l'action :

- Participer au développement d'un indicateur opérationnel de l'état de conservation des herbiers de zostères, des vasières intertidales et des récifs subtidaux à faune fixée (A.2.2)
- Évaluer l'état de conservation des des herbiers de zostères et des vasières intertidales (D1)
- Poursuivre le suivi de l'interaction de la pêche à pied de loisirs avec les herbiers de zostères naines et les champs de blocs (C4)
- Poursuivre le suivi de l'expérimentation sur la mise en oeuvre de mouillages à moindres impacts sur les herbiers de zostères marines (C4)
- Contribuer à la capitalisation des retours d'expériences sur le déploiement des mouillages à moindres impacts pour la petite plaisance (C7.1)
- Développer un guide méthodologique pour une meilleure prise en compte des habitats marins dans les procédures de renouvellement de zones de mouillages (C7.1)
- Développer un protocole participatif de suivi en plongée des récifs subtidaux à faune fixée (E3)

Indicateurs et méthode de mesure :

- État de conservation des habitats

Résultats attendus :

- Meilleure appréhension de l'état de conservation des habitats marins patrimoniaux du golfe
- Meilleure appréhension de la nature et de l'intensité des pressions
- Généralisation des dispositifs de mouillages à moindre impacts
- Développement d'un réseau d'observateurs bénévoles en plongée
- Transfert vers les autres aires marines protégées

Effets induits supposés :

- Suppression ou réduction des pressions sur les habitats
- Amélioration de l'état de conservation des habitats considérés

Orientation 5

Projet 18 : Mettre en œuvre le projet MarHa sur la conservation des habitats marins

Action 18.3 : Sensibiliser les usagers de la mer à la préservation des habitats marins

Date démarrage et fin prévus :
01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :
Patrick Camus

Commission :
Biodiversité

Responsable de l'action :
Anne Boulet

Partenaires principaux :
DDTM56, UNAN, structures de loisirs nautiques, clubs de plongée, ...

Territoire :
communes et espaces maritimes des périmètres Natura 2000 Golfe du Morbihan et Rivière de Pénerf

Financement :
financement LIFE intégré MarHa (Europe) et Fonctionnement du Parc + complément à mobiliser

Contexte et motifs de l'action :

Le Golfe du Morbihan concentre de nombreuses activités nautiques de loisirs qui sont pratiquées dans le cadre de clubs associatifs ou d'entreprises privées, mais aussi énormément à titre individuel. Ces activités côtoient des activités maritimes professionnelles et une biodiversité riche et diversifiée. Cette multiplicité d'activités et d'usages couplée à un espace maritime restreint a conduit l'Etat à émettre des réglementations locales spécifiques. Au-delà de ces réglementations, certaines bonnes pratiques doivent être adoptées par le plus grand nombre si nous voulons préserver les habitats et espèces marines présentes sur notre territoire.

Objectifs stratégiques de l'action :

En tant qu'opérateur Natura 2000 et dans le cadre de l'Ecole du Parc, la sensibilisation des différents usagers du plan d'eau est un enjeu majeur pour un partage harmonieux de l'espace et une préservation de la biodiversité marine. Les quelques conflits issus de concurrences spatiales sont le plus souvent le fait de méconnaissances de la réglementation. Le Parc sensibilise les usagers de la mer aux richesses et aux fragilités du golfe, à des pratiques respectueuses des milieux et des autres usagers et en leur expliquant la réglementation et les bonnes pratiques à adopter afin de pouvoir profiter du Golfe tout en le préservant.

Phases de l'action :

- Participer à la méthodologie sur la perception des acteurs à la conservation des habitats marins (A 3.2)
- Réaliser l'évaluation de la perception des acteurs du Golfe du Morbihan à la conservation des habitats marins (D2)
- Poursuivre l'approche écosystémique des habitats marins (A 3.2)
- Poursuivre le diagnostic des activités nautiques de loisirs (A 3.2)
- Sensibiliser les usagers des loisirs nautiques (C8)
- Sensibiliser aux habitats marins par les paysages sous-marins (C8)
- Développer des actions de formations sur la préservation des habitats marins (C2)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Résultats du diagnostic d'activités
- Outils de communication développés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de structures formées

Résultats attendus :

- Une meilleure connaissance des richesses sous-marines du Golfe du Morbihan et le changement de certaines pratiques ou de certains comportements.

Effets induits supposés :

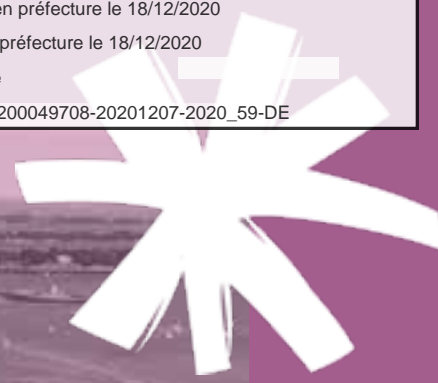
- Une préservation plus importante des fonds marins amenant à une amélioration de l'état de conservation des habitats marins.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200049708-20201207-2020_59-DE



Urbanisme



Orientation 6

Assurer une gestion économe du territoire

Projet 19 : Assurer la cohérence et la prise en compte de la Charte du Parc dans les documents de planification

Plan d'actions :

- Action 19.1 : Assurer le suivi des PLU et PLUi
- Action 19.2 : Assurer le suivi des SCoT
- Action 19.3 : Finaliser un porter à connaissance Parc

Projet 20 : Animer le réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'aménagement du territoire

Plan d'actions :

- Action 20.1 : Poursuivre la coordination des démarches sur le potentiel foncier
- Action 20.2 : Accompagner l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » sur le territoire
- Action 20.3 : Coordonner la mise en oeuvre d'indicateurs communs entre SCOT

Orientation 6

Projet 19 : Assurer la cohérence et la prise en compte de la Charte du Parc dans les documents de planification

Contexte et motifs du projet :

En 2020, l'ensemble des communes du Parc sont dotées d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU) ou d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Trois SCOT sont approuvés, ainsi qu'un PLUI valant SCOT. Une révision de l'un d'entre eux a été lancée en 2020, celui d'Arc Sud Bretagne.

Le Parc est impliqué en tant que Personne Publique Associée à l'élaboration de l'ensemble des documents d'urbanisme et de planification porté par les communes et les intercommunalités. Il est consulté pour avis sur l'ensemble des documents arrêtés.

Objectifs stratégiques du projet :

Il s'agit d'assurer la prise en compte des orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme et de planification et de veiller à la traduction de ces orientations dans les différents documents.

Au-delà de veiller à cette cohérence entre un document et la Charte, il s'agit également de veiller à une cohérence d'ensemble des différents documents entre eux, dans une approche transversale du territoire, des enjeux et des politiques publiques telles que dernièrement celles prescrites par le SRADDET.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Chef de projet :

Annaëlle Mézac

Complémentarité avec :

SCOT, SRADDET

Plan d'actions :

- Action 19.1 : Assurer le suivi des PLU et PLUi
- Action 19.2 : Assurer le suivi des SCoT
- Action 19.3 : Finaliser un porter à connaissance Parc

Orientation 6

Projet 19 : Assurer la cohérence des documents de planification

Action 19.1 : Assurer le suivi des PLU et PLUi

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, Communes du Parc,
DDTM

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La loi « Alur » a prévu le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes. Ce transfert devait intervenir automatiquement dans les trois années suivant la publication de la loi, soit à compter du 27 mars 2017. Cependant si une minorité de communes membres de l'EPCI, qui représente au moins 25 % des conseillers municipaux des communes membres constituant au moins 20 % de la population totale de l'EPCI, s'opposait à ce transfert automatique, ce mécanisme était alors entravé. Cela a été le cas pour 3 des EPCI du Parc : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique et Arc Sud Bretagne. Ainsi 32 communes du Parc sur 33 ont conservé leur compétence en matière de PLU. A la suite des élections des nouveaux conseils municipaux intervenues en 2020, il est probable que des révisions de PLU soient prochainement délibérées.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit d'assurer la prise en compte des orientations de la Charte dans les documents d'urbanisme, et d'accompagner les communes dans cette démarche, afin de veiller à la cohérence et à la compatibilité de ces documents.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Participer aux réunions d'élaboration ou de révision des PLU et PLUi,
- Émettre un avis sur les documents arrêtés.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de PLU et PLUi accompagnés
- Nombre d'avis du Parc sur les PLU et PLUi arrêtés

Résultats attendus :

- Mise en oeuvre des objectifs de la charte du Parc

Effets induits supposés :

- Maîtrise de la consommation foncière sur le territoire
- Préservation de la biodiversité, des paysages et des patrimoines
- Adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 6

Projet 19 : Assurer la cohérence des documents de planification

Action 19.2 : Assurer le suivi des SCoT

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, DDTM

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Sur les 3 SCoT approuvés et en application sur le territoire du Parc, 2 d'entre eux sont dit "Grenelle", car intégrant les dispositions des lois Grenelle de 2009 et 2010 et un est dit "Alur", car intégrant les dispositions de la loi Alur de 2014.

Ainsi, Arc Sud Bretagne a approuvé son SCoT en décembre 2013. Au regard de l'évolution du contexte, du cadre légal et de l'analyse des résultats de l'application du SCoT au terme de six années de mise en œuvre, une procédure de révision a été délibérée en novembre 2019. Auray Quiberon Terre Atlantique a approuvé son SCoT en février 2014 et une première modification a été approuvée en octobre 2019. Une révision devrait intervenir prochainement. Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a approuvé le sien en février 2020.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit d'assurer la prise en compte des orientations de la Charte dans les documents de planification, et d'accompagner les EPCI dans cette démarche, afin de veiller à la cohérence et à la compatibilité de ces documents.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Participer aux réunions d'élaboration ou de révision des SCoT,
- Émettre un avis sur les documents arrêtés.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de SCoT accompagnés
- Nombre d'avis du Parc sur les SCoT arrêtés

Résultats attendus :

- Mise en oeuvre des objectifs de la charte du Parc

Effets induits supposés :

- Maîtrise de la consommation foncière sur le territoire
- Préservation de la biodiversité, des paysages et des patrimoines
- Adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 6

Projet 19 : Assurer la cohérence des documents de planification

Action 19.3 : Finaliser un porter à connaissance Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, Communes du Parcs,
DDTM

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La Charte du Parc s'impose aux autres documents d'urbanisme et de planification du territoire dans un rapport de compatibilité. Tous les projets d'aménagement suffisamment importants pour être soumis à enquête publique et tous les projets de documents d'urbanisme sont soumis à l'avis du Parc naturel régional.

Les personnes publiques associées, dont est le Parc naturel régional, sont des institutions et structures qui doivent être associées à l'élaboration des documents d'urbanisme par la collectivité porteuse.

Objectifs stratégiques de l'action :

Afin d'accompagner le plus en amont possible, la prise en compte de la Charte lors de l'élaboration ou la révision de documents de planification, le Parc souhaite finaliser un guide, type « porter-à-connaissance ».

Ce guide doit synthétiser l'ensemble des engagements de la Charte qui s'appliquent aux documents d'urbanisme. Il doit aussi permettre au Parc de transmettre à la collectivité les données qui sont à sa disposition. Ce porter-à-connaissance doit être transversal à l'ensemble des missions du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

Après une première phase d'élaboration de ce porter à connaissance, il devra être mis en concertation auprès des partenaires du Parc, dont les EPCI et la DDTM.

Indicateurs et méthode de mesure :

Résultats attendus :

- Un porter à connaissance Parc

Effets induits supposés :

Une meilleure intégration de la charte dans les documents de planification

Orientation 6

Projet 20 : Animer le réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'aménagement du territoire

Contexte et motifs du projet :

La mise en œuvre des 3 SCOT et du PLUI du territoire implique une nécessaire coordination des approches. Ainsi une première démarche territoriale inter-SCOT a été animée par le Parc afin d'élaborer une méthode commune d'identification du potentiel foncier. Avec les nouveaux objectifs de la loi ALUR en termes de mesure de la consommation foncière s'imposant aux SCOT, PLUi et PLU, la crainte était forte de voir chaque structure utiliser des outils de mesure et des méthodologies différentes, peu comparables entre elles, d'où la mise en œuvre d'une méthodologie commune.

Objectifs stratégiques du projet :

La démarche commune sur l'identification du potentiel foncier est à finaliser, avec la publication d'un guide méthodologique, afin de structurer une vision commune et globale de l'évolution du foncier sur le territoire du Parc.

Au-delà du foncier, il s'agira d'animer un réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'urbanisme et plus globalement l'aménagement du territoire. Il apparaît notamment intéressant de mutualiser des indicateurs de suivi des SCOT par exemple.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Chef de projet :

Annaëlle Mézac

Complémentarité avec :

SCOT, SRADDET

Plan d'actions :

- Action 20.1 : Poursuivre la coordination des démarches sur le potentiel foncier
- Action 20.2 : Accompagner l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » sur le territoire
- Action 20.3 : Coordonner la mise en oeuvre d'indicateurs communs entre SCOT

Orientation 6

Projet 20 : Animer le réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'aménagement du territoire

Action 20.1 : Poursuivre la coordination des démarches sur le potentiel foncier

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, Communes du Parc,
DDTM

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La mise en œuvre des 3 SCOT et du PLUI du territoire implique une nécessaire coordination des approches. Ainsi une première démarche territoriale inter-EPCI a été animée par le Parc afin d'élaborer une méthode commune d'identification du potentiel foncier. Avec les nouveaux objectifs de la loi ALUR en termes de mesure de la consommation foncière s'imposant aux SCOT, PLUi et PLU, la crainte était forte de voir chaque structure utiliser des outils de mesure et des méthodologies différentes, peu comparables entre elles, d'où la mise en œuvre d'une méthodologie commune.

Objectifs stratégiques de l'action :

La démarche commune sur l'identification du potentiel foncier est à poursuivre, afin de structurer une vision commune et globale de l'évolution du foncier sur le territoire du Parc.

Objectifs opérationnels de l'action :

Il s'agira de finaliser le guide commun entre les 4 EPCI et le Parc « Potentiel foncier et immobilier dans les tissus urbains existants – Guide méthodologique pour l'identification du potentiel foncier » et de poursuivre la coordination technique entre EPCI sur cette démarche.

Indicateurs et méthode de mesure :

- évolution du potentiel foncier

Résultats attendus :

- 1 guide méthodologique

Effets induits supposés :

Mise en œuvre d'une méthodologie commune entre les 4 EPCI.

Orientation 6

Projet 20 : Animer le réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'aménagement du territoire

Action 20.2 : Accompagner l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » sur le territoire

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, Communes du Parc,
DDTM, Fédération des Parcs,

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Les sols sont une ressource finie et non-renouvelable, et dont les changements d'usages impactent d'autres grandes fonctions écologiques essentielles. Il n'est de ce fait pas surprenant que ce nouvel objectif de zéro artificialisation nette ait été défini dans le cadre du Plan Biodiversité du 4 juillet 2018.

La mise en œuvre de cet objectif n'en est qu'à ses prémices. Il constitue une rupture dans les principes de l'urbanisme, en supposant que toute nouvelle opération entraînant une artificialisation devrait être compensée par une action de « désartificialisation ».

Depuis, l'adoption du Plan Biodiversité, les travaux se multiplient pour éclairer l'Etat sur la stratégie à adopter, la méthode à employer et les mesures à appliquer. Ainsi, les trajectoires possibles vers cet objectif restent à établir et à débattre au niveau local et national. Plusieurs questions majeures sont à clarifier pour progresser vers l'opérationnalisation de cet objectif, notamment :

- Donner une définition partagée de la notion d'artificialisation ;
- Définir une échelle géographique de référence pour intégrer cet objectif et coordonner la mise en œuvre ;
- Identifier le modèle économique permettant de financer les opérations de renaturation, rares car coûteuses.

Objectifs stratégiques de l'action :

Dans la continuité de l'instruction ministérielle du 29 juillet 2019, relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace, il s'agit pour le Parc d'accompagner le territoire à la mise en œuvre de cet objectif.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Suivre la mise en œuvre de ce dispositif au niveau national,
- Accompagner, sensibiliser et informer les collectivités sur cet objectif,
- Accompagner les déclinaisons méthodologiques ou expérimentales sur le territoire, en lien avec l'Etat et les EPCI.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Evolution de la consommation foncière du territoire

Résultats attendus :

- Réduction de la consommation foncière du territoire

Effets induits supposés :

- Maîtrise de la consommation foncière sur le territoire
- Préservation de la biodiversité, des paysages et des patrimoines
- Adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 6

Projet 20 : Animer le réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'aménagement du territoire

Action 20.3 : Coordonner la mise en œuvre d'indicateurs communs entre SCoT

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Ronan Le Délézir

Commission :

Urbanisme

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac

Partenaires principaux :

EPCI, Communes du Parc, DDTM

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'évaluation des politiques publiques suscite aujourd'hui un intérêt croissant en France. Émanant des lignes directrices européennes, elle constitue un véritable exercice de démocratie et de bonne gouvernance, susceptible d'améliorer le sens de l'action publique.

Documents pivots de la planification stratégique intercommunale, les SCoT ont été institués par la loi SRU. Les lois Urbanisme et Habitat de 2003, Grenelle de 2010 et ALUR de 2014 ont, tour à tour, confirmé l'importance stratégique des SCoT tout en augmentant leurs domaines d'intervention à la recherche d'une cohérence locale des politiques publiques. Initialement prévue tous les dix ans, l'obligation de procéder à leur évaluation a été réduite à six ans par la loi Grenelle II.

A la faveur des modifications introduites par la loi Biodiversité, le rôle du syndicat mixte du Parc est renforcé s'agissant de la coordination des dispositifs d'évaluation et de suivi des engagements des signataires de la charte. La mise en œuvre du nouvel objectif de zéro artificialisation nette nécessite la mise en œuvre d'indicateurs communs de référence

Objectifs stratégiques de l'action :

La mise en œuvre des 3 SCOT et du PLUI du territoire implique une nécessaire coordination des approches. Ainsi une première démarche territoriale inter-EPCI a été animée par le Parc afin d'élaborer une méthode commune d'identification du potentiel foncier. Dans la continuité de cette démarche, il apparaît notamment intéressant de mutualiser des indicateurs de suivi des SCOT et PLUI.

Objectifs opérationnels de l'action :

Au-delà du foncier, il s'agira d'animer un réseau des techniciens des EPCI sur le thème de l'urbanisme et plus globalement l'aménagement du territoire afin d'avancer sur la mise en œuvre d'indicateurs communs et mutualisés.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de rencontre de coordination

Résultats attendus :

- Des indicateurs partagés et mis en œuvre de manière homogène
- Des évaluations de SCOT comparables

Effets induits supposés :

- Construction d'un inter-SCOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200049708-20201207-2020_59-DE



Activité économique

Orientation 7

Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres

Projet 21 : Conforter les activités primaires maritimes

Plan d'actions :

- Action 21.1 : Poursuivre le rôle de facilitateur de dialogue entre les activités primaires et les autres usages du territoire

Projet 22 : Encourager un développement local et durable

Plan d'actions :

- Action 22.1 : Développer la marque Valeurs Parc naturel régional
- Action 22.2 : Continuer à déployer les sites-relais du Parc

Projet 23 : Accompagner le tourisme durable sur le territoire du Parc

Plan d'actions :

- Action 23.1 : Contribuer à valoriser et « mettre en tourisme » le patrimoine naturel et culturel
- Action 23.2 : Accompagnement des professionnels du tourisme dans l'adaptation aux effets du changement climatique

Projet 24 : Agir pour la transition agro-écologique et alimentaire

Plan d'actions :

- Action 24.1 : Développer un programme de changement de système et généraliser les pratiques de l'agro-écologie
- Action 24.2 : Agir pour une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat
- Action 24.3 : Participer au renouveau des pratiques viti-vinicoles sur le territoire du Parc

Orientation 7

Projet 21 : Conforter les activités primaires maritimes

Contexte et motifs du projet :

La conchyliculture et la pêche professionnelle sont des activités primaires essentielles à la vitalité économique et sociale du Golfe du Morbihan. 200 entreprises ostréicoles, 60 bateaux de pêche et une cinquantaine de pêcheurs à pied sont présents toute l'année et participent à l'attrait du territoire et en accentuent son caractère maritime. Ces activités sont fragilisées par deux facteurs principaux : elles sont dépendantes d'une bonne qualité de l'eau et elles s'exercent sur un espace très convoité, que ce soit sur le trait de côte pour les chantiers conchylicoles ou en mer pour les parcs ostréicoles et les zones de pêche. Le Parc a développé de nombreux partenariats depuis 20 ans avec les conchyliculteurs et plus récemment avec les pêcheurs.

Objectifs stratégiques du projet :

L'objectif est de maintenir ces activités économiques traditionnelles sur le territoire, en leur garantissant un potentiel de production à terre et en mer, mais aussi en les accompagnant vers des pratiques vertueuses pour la qualité environnementale du Golfe du Morbihan. Cet accompagnement se fait en collaboration étroite avec les services de l'Etat, et dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer pour le territoire du Golfe du Morbihan.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Chef de projet :

Ronan Pasco

Complémentarité avec :

Schéma de Mise en Valeur de la Mer, FEAMP Pays d'Auray et Vannes, Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud, Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins, Stratégie Mer et Littoral du Conseil Régional de Bretagne

Plan d'actions :

- Action 21.1 : Poursuivre le rôle de facilitateur de dialogue entre les activités primaires et les autres usages du territoire

Orientation 7

Projet 21 : Conforter les activités primaires maritimes

Action 21.1 : Poursuivre le rôle de facilitateur de dialogue entre les activités primaires et les autres usages du territoire

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Muriel Clery

Commission :

-

Responsable de l'action :

Ronan Pasco

Partenaires principaux :

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan, clubs de loisirs nautiques, UNAN...

Territoire :

Ensemble du Parc

Financement :

budget de fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La conchyliculture et la pêche professionnelle, embarquée et à pied, participent à la vie et aux paysages du Golfe depuis plus de 150 ans. Elles exploitent des espaces importants en termes de surface qu'elles doivent aujourd'hui partager avec les activités nautiques de loisirs qui continuent de se développer en nombre d'usages et d'usagers.

Objectifs stratégiques de l'action :

Dans son objectif de maintien des activités primaires maritimes, le rôle du Parc est d'accompagner l'ensemble des activités dans un développement durable et respectueux du territoire et des autres usagers. Il peut être amené à animer des scènes de concertation voire des réunions de médiation, de par sa connaissance du territoire et des enjeux en posture de neutralité.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Participer à la gouvernance locale de la mer
- Sensibiliser l'ensemble des usagers aux contraintes et obligations de chaque utilisateur du plan d'eau
- Animer ou co-animer des instances de médiation

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de scènes de concertation animées
- Nombre de sollicitations par les usagers de la mer

Résultats attendus :

Un partage de l'espace et des activités vivant harmonieusement sur un plan d'eau préservé

Effets induits supposés :

Conforter le Parc comme structure référente de la médiation territoriale

Orientation 7

Projet 22 : Encourager un développement local et durable

Contexte et motifs du projet :

Une des missions du Parc est de promouvoir un développement territorial équilibré et de partager avec les acteurs socio-économiques les valeurs du Parc. Pour informer le public sur ces objectifs et sensibiliser tout un chacun sur les enjeux environnementaux du territoire, le Parc développe différents partenariats.

Pour ce faire, le Parc oriente les entreprises du territoire vers le développement durable au travers de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Cette marque valide des critères autour de 3 grands thèmes: dimension humaine, respect de l'environnement et ancrage territorial et valorise les entreprises engagées. Ces entreprises sont animées en réseau par le Parc. Ainsi, elles se reconnaissent entre pairs et travaillent ensemble. Ce réseau contribue au dynamisme économique local.

Le Parc propose également des partenariats dit "sites-relais", avec des structures qui souhaitent être ambassadrices du Parc, permettant de valoriser leur structure, leur activité et leurs engagements tout en donnant de la visibilité au Parc. Pour ces partenariats, le Parc veille à assurer un suivi et une relation dans la durée, basée sur la réciprocité.

Objectifs stratégiques du projet :

- Valoriser les richesses du territoire
- Soutenir des activités économiques et socioculturelles respectueuses des équilibres du territoire
- Diffuser la culture Parc et le rayonnement de ses valeurs

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et
Marque

Chef de projet :

Julia Thibault

Complémentarité avec :

Les chambres consulaires et organisations professionnelles, VIPE, les EPCI, les Offices de Tourisme, les socio-professionnels...

Plan d'actions :

- Action 22.1 : Développer la marque Valeurs Parc naturel régional
- Action 22.2 : Continuer à déployer les sites-relais du Parc

Orientation 7

Projet 22 : Encourager un développement local et durable

Action 22.1 : Développer la marque Valeurs Parc naturel régional

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et
Marque

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

Organisations professionnelles, socioprofessionnels du territoire, acteurs institutionnels du tourisme, Fédération des Parcs Naturels Régionaux

Territoire :

Communes du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

L'identité au territoire, la préservation des milieux et l'Homme au cœur de son territoire doivent être valorisées au travers d'une distinction de qualité. Développer la marque Valeurs Parc est l'occasion de faire vivre et reconnaître auprès des habitants les richesses naturelles et humaines du Golfe du Morbihan.

Le tissu socio-économique du Golfe du Morbihan présente des potentialités pour développer la marque Valeurs Parc, de par le nombre d'entreprises présentes, la diversité des activités et la sensibilité de certains acteurs économiques à la préservation et à la promotion d'un territoire respecté.

La marque est aujourd'hui déployée sur 3 types d'activités : les hébergements, les « visites et balades accompagnées » et les palourdes de pêche à pied professionnelle. Ces trois cahiers des charges ont été élaborés avec les entreprises mais également avec les acteurs institutionnels en charge de la promotion et de l'accompagnement de ces activités (OT, CRT, CDT, CDPMEM 56, CCI ...). Dans le présent plan d'action, ces 3 catégories ont vocation à s'étoffer au gré des nouvelles candidatures. Par ailleurs, d'autres secteurs économiques seront à l'étude pour intégrer « Valeurs Parc naturel régional ». On peut citer notamment l'ostréiculture. La marque Valeurs Parc est également identifiée comme un levier possible pour les filières de production agricole du territoire, la réflexion sur ce sujet sera réalisée en transversalité avec le projet transition agroécologique et alimentaire.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Inciter les structures à entrer dans une démarche de RSE
- Diffuser la culture Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- Accompagner et valoriser les professionnels ayant des pratiques plus durables
- Créer de la valeur ajoutée pour les professionnels engagés
- Inciter à l'économie des ressources au sein des activités
- Créer une filière de valorisation pour des produits alimentaires identitaires du territoire

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'acteurs Valeurs Parc
- Nombre de secteurs économiques Valeurs Parc

Résultats attendus :

- 10 nouveaux hébergements Valeurs Parc
- 5 nouveaux pêcheurs de palourde Valeurs Parc
- une production agricole Valeurs Parc

Effets induits supposés :

- Une prise de conscience des professionnels quant aux impacts environnementaux de leur activité et la fragilité du territoire
- Une marque de plus en plus visible et connue

Orientation 7

Projet 22 : Encourager un développement local et durable

Action 22.2 : Continuer à déployer les sites-relais du Parc

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et

Marque

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

chambres consulaires,
socioprofessionnels, VIPE,
institutions

Territoire :

Communes du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Initialement orientée vers les entreprises, cette action a été retravaillée avec les élus afin d'élargir les objectifs poursuivis.

Les structures publiques comme privées sont invitées à se rapprocher du Parc afin de collaborer ensemble. Dans ce cadre, le Parc propose des partenariats dit "sites-relais", valorisant 3 niveaux d'engagement pour les structures candidates, permettant de valoriser la structure et son activité tout en donnant de la visibilité au Parc. Pour ces partenariats, le Parc veillera à assurer un suivi et une relation dans la durée, basée sur la réciprocité.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Promouvoir le territoire Parc Naturel Régional
- Diffuser la culture Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- Valoriser les structures engagées dans des démarches durables
- Informer les habitants

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de sites-relais

Résultats attendus :

- 5 nouveaux sites-relais du Parc

Effets induits supposés :

Contribuer à la notoriété grand public du Parc

Orientation 7

Projet 23 : Accompagner le tourisme durable sur le territoire du Parc

Contexte et motifs du projet :

Le Golfe du Morbihan est une destination très prisée. L'objectif du Parc n'est pas de mettre sous cloche mais d'accompagner un développement touristique compatible avec les principes du développement durable et d'éveiller à la sensibilité du milieu. Le tourisme durable constitue un axe majeur de la charte du Parc. La connaissance du territoire est constitutive de la notion de tourisme durable.

Depuis 2015, le Parc travaille en concertation avec les nombreux acteurs qui oeuvrent dans le secteur touristique, il joue souvent un rôle de vigie qui rappelle les impacts environnementaux des activités touristiques sur le territoire, sans pour autant contraindre, il sensibilise et suscite une autre vision de la destination.

A noter que la compétence tourisme est désormais exercée de droit par les EPCI. Les offices de tourisme se chargent quant à eux du volet promotionnel et leur champ d'intervention correspond dorénavant à ceux des EPCI.

La Région Bretagne travaille quant à elle dans une logique de bassins de consommation touristique. Le territoire du Parc fait partie intégrante de la destination Golfe du Morbihan - Bretagne Sud, il est membre du comité de pilotage.

Le Parc travaille également sur des projets structurants en matière de tourisme ornithologique afin de sensibiliser le public par le biais de la découverte naturaliste.

Une nouvelle stratégie touristique va être mise en place par la Fédération des Parcs naturels régionaux, le Parc est actif dans les réflexions sur ce projet qui aura vocation à terme de donner davantage de visibilité aux offres de tourisme durable qu'elles soient littorales ou rurales.

Objectifs stratégiques du projet :

- Accompagner les entreprises touristiques ayant des pratiques durables
- Promouvoir les initiatives de tourisme durable sur le territoire
- Sensibiliser les acteurs du Tourisme aux valeurs du Parc et aux enjeux environnementaux liés au tourisme et propres au territoire
- Créer de la valeur ajoutée pour les entreprises
- Mieux équilibrer les flux touristiques sur le territoire

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et Marque

Chef de projet :

Julia Thibault

Complémentarité avec :

la Région Bretagne, Bretagne Tourisme, Morbihan Tourisme, les EPCI, les offices de tourisme et les entreprises du territoire, la Fédération de Parcs naturels régionaux

Plan d'actions :

- Action 23.1 : Contribuer à valoriser et « mettre en tourisme » le patrimoine naturel et culturel
- Action 23.2 : Accompagnement des professionnels du tourisme dans l'adaptation aux effets du changement climatique

Orientation 7

Projet 23 : Accompagner le tourisme durable sur le territoire du Parc

Action 23.1 : Contribuer à valoriser et « mettre en tourisme » le patrimoine naturel et culturel

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et
Marque

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

Tourisme Bretagne, Morbihan
Tourisme, Golfe du Morbihan
Vannes Tourisme, Fédération
Nationale de Parcs Naturels
Régionaux, Associations
environnementales, CCI
Morbihan, Union Bretonne de
l'Hôtellerie de Plein Air.

Territoire :

Communes adhérentes au Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc +
LEADER

Contexte et motifs de l'action :

Fort d'une expertise en matière de patrimoine naturel et culturel, le Parc a développé et initié plusieurs projets en collaboration et en cohérence avec les acteurs du tourisme comme notamment la promotion du tourisme ornithologique. Parallèlement, le Parc est pleinement impliqué dans la nouvelle stratégie touristique élaborée en concertation par la Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle a vocation à mettre en lumière les offres de tourisme durable de manière homogène sur l'ensemble des territoires des Parcs naturels régionaux de France.

Le projet Destination Parc permettra notamment de travailler sur deux axes en priorité ces 3 prochaines années :

- le lien habitants/touristes
- la valorisation des initiatives de tourisme rural sur le territoire

Par ailleurs, le Parc au travers de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur les hébergements et les prestataires de visites et balades œuvre depuis 2015 à la professionnalisation des acteurs et à leur valorisation. Cette marque s'articule avec celles mises en œuvre par les autres acteurs du tourisme (Tourisme Bretagne avec Voyagez Responsable, Morbihan Tourisme avec Green Morbihan, Gîtes de France avec les écogîtes,...).

Objectifs stratégiques de l'action :

- Faire du territoire une destination touristique durable

Objectifs opérationnels de l'action :

- Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Phases de l'action :

- Participation à la création de produits touristiques et à la promotion du tourisme de nature comme le tourisme ornithologique
- Contribuer au déploiement de la stratégie nationale « Destination Parc »

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de professionnels rencontrés
- Nombre de réunions sur le sujet
- Nombre d'éducteurs organisés
- Nombre d'articles/reportages sur le sujet

Résultats attendus :

- Créer de la valeur ajoutée pour les entreprises et le territoire
- Une clientèle touristique sensibilisée aux patrimoines naturel et culturel

Effets induits supposés :

Ré-équilibrer les flux touristiques sur le territoire

Orientation 7

Projet 23 : Accompagner le tourisme durable sur le territoire du Parc

Action 23.2 : Accompagnement des professionnels du tourisme dans l'adaptation aux effets du changement climatique

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et

Marque

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

Socio-professionnels, acteurs institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Service tourisme des EPCI du territoire, ...), Région Bretagne

Territoire :

Communes adhérentes au Parc

Financement :

Financement à rechercher (suite du projet Breizh Inn)

Contexte et motifs de l'action :

Concilier développement touristique et gestion environnementale et sociale durable a été retenu comme l'un des objectifs majeurs de la Breizh COP et de la stratégie régionale d'adaptation. En Bretagne, le tourisme a pour terreau les patrimoines naturel et culturel, et la région bénéficie d'une image porteuse et durable, véritable moteur d'attractivité. Pour autant, le tourisme peut être rapidement touché par des « crises environnementales » (algues vertes, qualité des eaux, état sanitaire des ressources marines, etc.) Le risque est particulièrement grand en zones littorales et sur les îles, où le tourisme est devenu une activité économique majeure, et est aggravé par le changement climatique.

Le territoire du Parc a vocation à être un laboratoire régional. Le territoire connaît des vulnérabilités spécifiques aux effets du changement climatique, avec une façade maritime importante, des milieux naturels sensibles et des activités économiques qui génèrent des pressions supplémentaires sur l'environnement, telles que le tourisme. Les risques liés à la proximité de la mer, à la dégradation de la qualité de l'eau, de l'air et à l'urbanisation sont autant de défis à relever pour construire un territoire résilient.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc propose d'accompagner les acteurs du tourisme afin de renforcer les capacités de prises de décisions de ces acteurs du tourisme au regard des effets du changement climatique.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Mobiliser et former les acteurs du tourisme pour diminuer les vulnérabilités

Phases de l'action :

- Etablir un diagnostic de la vulnérabilité des structures touristiques à l'érosion côtière et à la submersion marine des 23 communes littorales du Parc
- Sensibiliser les professionnels du tourisme, mais aussi les touristes et excursionnistes et les structures professionnelles sur les effets du changement climatique sur les espaces littoraux

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'animations proposées
- Nombres de personnes sensibilisées

Résultats attendus :

- Rédaction d'un livre blanc

Effets induits supposés :

Prendre en compte et anticiper les effets du changement climatique sur les activités touristiques

Orientation 7

Projet 24 : Agir pour la transition agro-écologique et alimentaire

Contexte et motifs du projet :

L'agriculture représente 27500 ha de SAU sur le territoire du Parc, répartis entre plus de 500 exploitations. Une agriculture installée principalement en zones péri-urbaines, composée majoritairement d'élevages, avec une prédominance de production laitière, et du maraîchage. L'agriculture du Parc est confrontée aux problématiques urbaines, littorales et insulaires, avec une concurrence croissante sur le foncier agricole disponible. Au-delà de ces aspects fonciers, et conformément aux orientations de la Charte, l'agriculture doit répondre à de nouvelles exigences environnementales et sociales : nourrir les Hommes et les animaux, anticiper le changement climatique, proposer des produits locaux de qualité, produire de l'énergie et éventuellement des matériaux.

Il s'agit de mettre en oeuvre des actions pour anticiper les évolutions sociales et les changements, et mettre le territoire en transition pour une adaptation et non un effondrement. Ces actions portées par le Parc et ses partenaires auront pour objectif de sauvegarder la biodiversité, d'agir pour la protection des écosystèmes eau, sol, air, de continuer d'agir pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, d'assurer pour les générations actuelles et futures un territoire résilient où les activités sont rémunératrices et basées sur des valeurs.

Pour y parvenir, cette transition devra concilier agronomie et écologie. Pour accompagner cette transition vers l'agro-écologie, de nouveaux partenariats devront être institués entre le monde agricole, les élus et les consommateurs.

L'objectif partagé avec les partenaires est de développer un système alimentaire territorial, ancré dans sa région et en lien avec les systèmes périphériques tout en agissant sur la réduction de la consommation énergétique du territoire et des gaz à effet de serres liés à la production agricole et alimentaire. Il s'agit d'une démarche globale qui repose sur ces quatre piliers : production, transformation, distribution, consommation. Pour assurer cette transition, il s'agit de faire évoluer les systèmes de production et la demande.

Objectifs stratégiques du projet :

- Maintenir l'agriculture et les agriculteurs du Parc,
- Favoriser une mise en réseau et une synergie entre les agriculteurs, les instances professionnelles agricoles du territoire, les élus et les consommateurs, pour faire face aux défis demain,
- Promouvoir une agro-écologie ancrée sur le territoire susceptible d'anticiper les évolutions sociales et environnementales.
- Promouvoir une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et
Marque

Chef de projet :

Maden Le Crom

Complémentarité avec :

Projets alimentaires territoriaux portés par Le Pays d'Auray et Golfe du Morbihan Vannes agglomération, PCAET, programmes de bassin versant, actions de la Chambre Régionale d'Agriculture, actions du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan

Plan d'actions :

- Action 24.1 : Développer un programme de changement de système et généraliser les pratiques de l'agro-écologie
- Action 24.2 : Agir pour une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat
- Action 24.3 : Participer au renouveau des pratiques viti-vinicoles sur le territoire du Parc

Orientation 7

Projet 24 : Agir pour la transition agro-écologique et alimentaire

Action 24.1 : Développer un programme de changement de système et généraliser les pratiques de l'agro-écologie

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et Marque

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

Partenaires professionnels agricoles, AILE, EPCI

Territoire :

Territoire du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc, financements additionnels à identifier

Contexte et motifs de l'action :

L'agroécologie doit permettre au monde agricole de produire les biens et services attendus par la société (production alimentaire, énergétique, entretien des paysages, conservation du patrimoine culturel etc.) tout en assurant la conservation du potentiel de production de ces biens et services pour les générations futures.

Le Parc s'est déjà engagé dans la promotion des pratiques agro-écologiques au travers de différentes actions, notamment :

- Le portage depuis 2007 des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) ;
- L'animation, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, du concours général agricole Pratiques Agro-Ecologiques – Prairies et Parcours ;
- L'expérimentation pendant 5 ans de l'utilisation de Bois Raméal Fragmenté (BRF) pour la restauration de la qualité des sols littoraux, puis le lancement de l'identification, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'association AILE, de nouvelles techniques d'amendements.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit de maintenir et de conforter une agriculture durable et respectueuse du territoire, anticipant les changements. Ceci intègre l'accompagnement de la transition des exploitations vers des systèmes agricoles autonomes ayant très peu recours aux intrants et préservant la biodiversité tout en maintenant une rentabilité économique élevée.

Phases de l'action :

- Animer le futur programme de MAEC ou équivalent
- Concevoir et animer un programme de formation des pratiques de l'agro-écologie et constituer un réseau d'agriculteurs pour favoriser les échanges et partager la connaissance
- Valoriser les savoir-faire en poursuivant le concours général agricole des Pratiques Agro-Ecologiques – Prairies et Parcours
- Continuer la recherche sur l'aggradation des sols pour agir sur leur résilience : veille scientifique, développement de partenariats, mise en œuvre d'expérimentations.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de MAEC et surfaces concernées (
- Nombre d'agriculteurs formés par thématiques couvertes
- Nombre de parcelles engagées dans le concours Pratiques Agro-Ecologiques – Prairies et Parcours
- Indicateur sur les expérimentations de restauration des terres dégradées

Résultats attendus :

- La transition agricole vers des systèmes plus autonomes est engagée par des agriculteurs.

Effets induits supposés :

La dynamique de transition agricole s'étend à tous les acteurs.

Orientation 7

Projet 24 : Agir pour la transition agro-écologique et alimentaire

Action 24.2 : Agir pour une assiette bénéfique et saine pour tous et le climat

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et

Marque

Responsable de l'action :

Maden Le Crom

Partenaires principaux :

Partenaires professionnels agricoles, EPCI

Territoire :

Territoire du Parc

Financement :

Fonctionnement du Parc, financement additionnels à identifier

Contexte et motifs de l'action :

Le contexte international, la demande sociétale croissante pour une alimentation saine et durable et puis plus récemment le contexte national des Etats généraux de l'alimentation ainsi que les objectifs de la Charte du Parc soulignent le rôle important joué par l'agriculture et l'alimentation sur les enjeux liés à l'eau, à l'adaptation aux changements climatiques et à la santé publique.

Ces enjeux, souvent traités de manière sectorielle, seront abordés en transversal dans la réflexion autour du système alimentaire du Parc.

Objectifs stratégiques de l'action :

Il s'agit :

- d'impulser sur le territoire une réflexion sur le système alimentaire territorialisé et les pratiques agricoles durables de demain, intégrant la prise en compte des enjeux de l'alimentation, de l'eau et des changements climatiques ;
- de mettre en synergie pour une assise plus large les démarches déjà initiées par les acteurs du territoire concernant les circuits courts, la bio dans les cantines,
- de sensibiliser les habitants.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Organiser des cycles de conférences / réflexion / débats sur le scénario Afterres 2050 (scénario prospectif sur l'agriculture et l'alimentation), valoriser les initiatives de la transition agricole et alimentaire et accompagner le développement de telles initiatives.

Phases de l'action :

- Campagne des paysages Afterres 2050 : mobilisation d'un panel de participants pour la réalisation d'exercices prospectifs pour imaginer l'agriculture, l'assiette et les paysages de demain.
- Valorisation des initiatives de transition agricole et alimentaire : veille et relais d'information, organisation d'évènements de communication ponctuels, marquage Valeurs PNR
- Accompagnement à la transition : information et orientation des habitants, formation d'élus, appui au développement de filières locales

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'abonnés aux informations relayées)
- Nombre de participants aux rencontres du Panel
- Nouveaux volumes de produits locaux et sous système agroécologiques
- Nombre de produits marqués Valeurs PNR

Résultats attendus :

- Existence d'un lieu de débat sur le visage de l'agriculture et l'alimentation en 2050
- Augmentation des volumes de produits locaux issus de l'agroécologie

Effets induits supposés :

Facilitation de la transition alimentaire pour les habitants

Orientation 7

Projet 24 : Agir pour la transition agro-écologique et alimentaire

Action 24.3 : Participer au renouveau des pratiques viti-vinicoles sur le territoire du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Pascal Barret

Commission :

Valorisation économique et

Marque

Responsable de l'action :

Sophie Giraud

Partenaires principaux :

Commune de Sarzeau,
Conservatoire du Littoral,
Ecole Supérieure d'Agriculture
d'Angers, France Agrimer,
Services des Douanes,
Chambre d'Agriculture, DDTM
du Morbihan

Territoire :

Territoire du Parc

Financement :

Fonctionnement Parc et
financement complémentaire à
mobiliser

Contexte et motifs de l'action :

Depuis 2014, le Parc s'est investi dans le projet de renouveau des pratiques vitivinicoles sur son territoire. Deux études ont été menées par le Parc et deux orientations ont été identifiées : le déploiement d'une activité économique sur la commune de Sarzeau (réalisé depuis l'implantation d'une exploitation en 2019) et la création d'une vigne pédagogique sur l'île d'Ilur, gérée par le Parc.

Depuis l'assouplissement de la réglementation européenne sur l'implantation des vignes en 2016 et du fait des changements climatiques, des projets d'implantation de vignes dans le sud du Morbihan se multiplient.

Le Parc souhaite participer au renouveau d'une activité économique agricole passée qui se fait l'écho d'un patrimoine de la presqu'île. La vigne, marqueur sensible du changement climatique, gagne de nouveaux territoires et terroirs à travers l'Europe et plus largement. Ce projet s'inscrit donc dans la diversification des activités agricoles du territoire tout en s'adossant à l'adaptation au changement climatique.

Objectifs stratégiques de l'action :

Le Parc veillera à se maintenir informé et impliqué sur le sujet, afin de veiller à l'application des objectifs de sa Charte et notamment promouvoir la valorisation du patrimoine, la prise en compte des changements climatiques et le maintien d'une agriculture durable, nourricière et du foncier la sous-tendant.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Réaliser une veille sur le sujet viti-vinicole sur le territoire du Parc et participer aux échanges sur ce sujet.
- Préparer la plantation d'une vigne pédagogique sur l'île d'Ilur

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de réunions suivies.
- Existence d'une base documentaire sur le serveur du Parc.

Résultats attendus :

- Les initiatives de déploiement de la viti-viniculture dans le territoire du Parc tiennent compte des objectifs de la charte du Parc.

Effets induits supposés :

Déploiement d'initiatives viti-vinicoles intégrant la valorisation du patrimoine, la prise en compte des changements climatiques et les enjeux fonciers.



École du Parc



Orientation § Développer l'École du Parc ouverte sur le monde

Projet 25 : Déployer l'École du Parc autour des «défis du Parc» à relever

Plan d'actions :

- Action 25.1 : Initier, mettre en œuvre et coordonner les Aires Marines Éducatives
- Action 25.2 : Initier les Aires Terrestres Educatives en lien avec les animations pédagogiques du Parc
- Action 25.3 : Diffuser les actions et animations pédagogiques du Parc et de ses partenaires

Projet 26 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des membres et partenaires du Parc

Plan d'actions :

- Action 26.1 : Co-construire le programme de formation des élus, techniciens, socio-professionnels et associations avec les partenaires
- Action 26.2 : Animer des temps d'échange et de sensibilisation auprès des élus et des services
- Action 26.3 : Former les professionnels Valeurs Parc et sites-relais à une meilleure connaissance du territoire et à l'acquisition de bonnes pratiques

Projet 27 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public

Plan d'actions :

- Action 27.1 : Organiser des évènements de sensibilisation
- Action 27.2 : Accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses
- Action 27.3 : Contribuer à la programmation et aux actions de Ti Anna

Projet 28 : Diffuser le savoir-faire du Parc du local à l'international

Plan d'actions :

- Action 28.1 : Contribuer à la formation des étudiants et des professionnels
- Action 28.2 : Participer à des réunions et réseaux liés à de la stratégie territoriale et au positionnement politique du Parc
- Action 28.3 : Coopérer à l'international

Projet 29 : Communiquer sur les actions organisées dans Parc et révéler les initiatives exemplaires du territoire et porteuses d'avenir

Plan d'actions :

- Action 29.1 : Optimiser et développer les moyens de communication tous publics pour la diffusion de la culture Parc
- Action 29.2 : Organiser et participer à des évènements fédérateurs en rappelant les enjeux du territoire



Orientation 8 *Développer l'École du Parc ouverte sur le monde*

Projet 30 : Gerer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement

Plan d'actions :

- Action 30.1 : Poursuivre et renforcer la gestion écologique exemplaire du site
- Action 30.2 : Poursuivre l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques sur le site
- Action 30.3 : Asseoir et renforcer l'offre d'accueil, de sensibilisation et d'éducation sur le site
- Action 30.4 : Poursuivre la réhabilitation exemplaire du village comme support de l'accueil et de la gestion du site
- Action 30.5 : Continuer la mise en réseau des gestionnaires des îles du Golfe

Projet 31 : Intégrer une démarche d'Ecologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique

Plan d'actions :

- Action 31.1 : Mobiliser les acteurs face aux nouveaux défis systémiques de santé-environnement
- Action 31.2 : Recueillir les données systémiques et réaliser un diagnostic local en santé environnement
- Action 31.3 : Coconstruire et expérimenter une stratégie locale de promotion de la santé et d'adaptation au changement climatique

Projet 32 : Organiser le système d'information du suivi des évolutions du territoire, des actions du Parc et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Plan d'actions :

- Action 32.1 : Poursuivre la structuration et dynamiser le système d'information et son caractère innovant
- Action 32.2 : Poursuivre la structuration des observatoires du Parc et le système de suivi des indicateurs
- Action 32.3 : Mener l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte à mi-parcours

Orientation 8

Projet 25 : Déployer l'École du Parc autour des «défis du Parc» à relever

Contexte et motifs du projet :

Il s'agit pour le Parc de sensibiliser les scolaires et le jeune public aux enjeux et aux défis proposés par la Charte du Parc. La sensibilisation, l'éducation et la mobilisation du plus grand nombre sont nécessaires pour préserver le territoire et faire connaître et développer les actions du Parc. Ces actions doivent permettre de susciter des changements progressifs de comportement individuels et collectifs qui permettront de relever les défis qui attendent les plus jeunes : climat, aménagement, biodiversité, eau, paysage, patrimoine culturel...

Parce qu'elles sont le fondement légitime de la Charte du Parc, les orientations ont vocation à guider la mise en place de la stratégie d'éducation au territoire. Elles en constituent les points cardinaux et les « défis » à relever. L'innovation des démarches et des dispositifs pédagogiques se fixent donc pour objectif de répondre à ces « défis ».

Objectifs stratégiques du projet :

- Diffuser la culture du Parc
- Déployer une politique partenariale et partagée d'éducation au territoire
- Susciter des changements de comportement chez les plus jeunes pour accompagner les transitions écologiques, économiques et sociales
- Structurer les offres et les démarches pédagogiques

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Chef de projet :

Fabrice Jaulin

Complémentarité avec :

Réseau des parcs naturels régionaux de France, Universités Bretagne-Occidentale et Bretagne-Sud, Réseaux régionaux d'éducation à l'environnement et d'éducation populaire, Conseil des associations du Parc, Conseil scientifique du Parc, Conseil des jeunes, Éducation nationale, Aires éducatives.

Plan d'actions :

- Action 25.1 : Initier, mettre en œuvre et coordonner les Aires Marines Éducatives
- Action 25.2 : Initier les Aires Terrestres Educatives en lien avec les animations pédagogiques du Parc
- Action 25.3 : Diffuser les actions et animations pédagogiques du Parc et de ses partenaires

Orientation 8

Projet 25 : Déployer l'école du Parc autour des «défis du Parc» à relever

Action 25.1 : Initier, mettre en œuvre et coordonner les Aires Marines Éducatives

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Zarah Simard

Partenaires principaux :

Office français de la biodiversité, Agence bretonne de la biodiversité, Education nationale, Communes, Réserve naturelle des Marais de Séné, Conservatoire du Littoral, CDPMEM 56, CRC Bretagne Sud

Territoire :

Communes du Parc

Financement :

Budget FEAMP, fonctionnement du Parc et recherche de financement.

Contexte et motifs de l'action :

Le concept d'Aire marine éducative a été créé en 2012, à l'initiative d'élèves de l'archipel des Marquises, en Polynésie française. Un accord signé entre le gouvernement de Polynésie et le ministère de l'Environnement a permis d'expérimenter la démarche plus largement. Ainsi, lancé en septembre 2016 avec huit écoles pilotes, le réseau des AME compte en 2020 près de 160 écoles labellisées sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer).

Ce label, porté par l'Office français de la biodiversité, reconnaît la mise en œuvre d'une démarche éco-citoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin. Les élèves s'approprient une zone littorale de petite taille proche de leur établissement et gèrent de manière participative cet espace, suivant des principes définis par une charte. À travers le dispositif AME, le Parc met en œuvre les orientations de sa Charte en matière d'éducation du public.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Développer une dynamique éducative de territoire autour des enjeux naturels, culturels et humains liés aux milieux littoraux et maritimes.
- Mettre les écoles au cœur des dispositifs de gestion, de prise de décision et d'actions en faveur de la protection des milieux littoraux et maritimes.
- Renforcer la diffusion des connaissances scientifiques et faire connaître les usages et la culture liés à la mer avec les professionnels.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Animer le réseau des Aires marines éducatives du Parc.
- Renforcer les partenariats avec les institutionnels et professionnels de la mer.
- Accompagner la dimension citoyenne et la gouvernance participative entre écoles labellisées et communes.
- Faire rayonner les actions portées par les écoles labellisées AME à l'échelle nationale et européenne.
- Faire de la transversalité avec les actions des différents pôles du Parc

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'écoles labellisées AME
- Nombre d'élèves concernés
- Productions et actions présentées par les écoles
- Communications du Parc

Résultats attendus :

- Appropriation du territoire, appropriation des enjeux littoraux et maritimes du Golfe, éducation à la mer des élèves des écoles du Parc. Rendre les élèves engagés et responsables vis à vis de leurs espaces maritimes.

Effets induits supposés :

Familles, habitants et élus des communes, sensibilisés aux enjeux littoraux et maritimes du Golfe.

Orientation 8

Projet 25 : Déployer l'Ecole du Parc autour des « défis du Parc » à relever

Action 25.2 : Initier les Aires Terrestres Educatives en lien avec les animations pédagogiques du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

David Ledan

Partenaires principaux :

Office français pour la biodiversité, Agence bretonne pour la biodiversité, Education nationale, Communes, Département (ENS), Conservatoire du Littoral

Territoire :

Communes du Parc

Financement :

Budget fonctionnement du Parc et recherche de financement

Contexte et motifs de l'action :

Issue de l'expérience et de la méthodologie des AME, la démarche des Aires terrestres éducatives a été adaptée aux milieux terrestres, éloignés de la façade littorale. Lancée en 2018 avec cinq sites pilotes, le réseau des ATE regroupe près de 50 écoles en 2020. Ce label, porté par l'Office français pour la biodiversité, reconnaît la mise en œuvre d'une démarche éco-citoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel terrestre.

Les élèves s'approprient une zone de petite taille (environ 1 ha) avec ou sans statut de protection (Zones terrestres ou aquatiques : parc urbain, friche, zone humide, forêt, bord de rivière, etc.) proche de leur établissement et gèrent de manière participative cet espace, suivant des principes définis par une charte. À travers le dispositif ATE, le Parc met en œuvre les orientations de sa Charte en matière d'éducation du public.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Développer une dynamique éducative autour des enjeux naturels, culturels et humains du territoire du Parc
- Mettre les écoles au cœur des dispositifs de gestion, de prise de décision et d'actions en faveur de la protection des milieux naturels et de la biodiversité
- Renforcer la diffusion des connaissances scientifiques autour des Atlas de la Biodiversité Communaux

Objectifs opérationnels de l'action :

- Expérimenter les Aires terrestres éducatives auprès des écoles du Parc
- Valider une méthodologie issue de l'expérimentation locale, du réseau régional et national Aires éducatives
- Mettre en réseau les écoles du Parc labellisées Aires terrestres éducatives
- Faire de la transversalité avec les actions des différents pôles du Parc

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'écoles labellisées ATE
- Nombre d'élèves concernés
- Productions et actions présentées par les écoles
- Communications du Parc

Résultats attendus :

Appropriation du territoire, appropriation des enjeux naturels et des enjeux de biodiversité du Golfe, éducation à la nature des élèves du Parc naturel régional. Rendre les élèves engagés et responsables vis à vis de leurs espaces terrestres.

Effets induits supposés :

Familles, habitants et élus des communes, sensibilisés aux enjeux naturels, culturels et de biodiversité du territoire.

Orientation 8

Projet 25 : Déployer l'Ecole du Parc autour des « défis du Parc » à relever

Action 25.3 : Diffuser les actions et animations pédagogiques du Parc et de ses partenaires

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Éducation nationale, écoles, partenaires du Parc, communes

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Budget fonctionnement du Parc + budgets dédiés en lien avec des actions

Contexte et motifs de l'action :

À travers ses 8 orientations, le Parc conduit de nombreuses actions, directement ou en coopération avec d'autres structures. Tout en répondant à des enjeux globaux, ces actions sont menées au service du territoire et du cadre de vie des habitants, incluant les écoliers et les jeunes. Au-delà des actions propres au Parc, de nombreuses autres structures publiques et privées conduisent des actions en cohérence avec les orientations de la Charte du Parc. Toutes ces actions ont vocation à être diffusées et valorisées dans le cadre des interventions scolaires et auprès des jeunes publics. Une attention particulière sera portée sur leur intégration aux programmes scolaires pour favoriser leur prise en compte par les enseignants et les élèves. Les actions conduites par le Parc et ses partenaires sont aussi un bon support d'illustration des interventions dans les écoles et auprès des jeunes, afin de rendre concrètes les interventions proposées.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Apporter une connaissance sur les enjeux et défis du Parc
- Valoriser les actions du Parc et des acteurs du territoire
- Rendre concrètes les interventions au sein des établissements scolaires et auprès des jeunes
- Développer la citoyenneté des scolaires et des jeunes
- Développer la réflexion et susciter des « éco-gestes ».

Objectifs opérationnels de l'action :

- Structurer et préciser l'offre pédagogique du Parc
- Elaborer des outils pédagogiques
- Coopérer avec les enseignants
- Mettre au point des programmes et des modules de formation reproductibles.

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'interventions réalisées
- Nombre de jeunes et de scolaires concerné

Résultats attendus :

- Appropriation du territoire
- Amélioration de la connaissance
- Développement des partenariats

Effets induits supposés :

- Appropriation du territoire
- Meilleure connaissance du Parc et de ses actions
- Asseoir la vocation pédagogique du Parc
- Identifier le Parc comme un acteur important de la pédagogie auprès des jeunes et des scolaires

Orientation 8

Projet 26 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des membres et partenaires du Parc

Contexte et motifs du projet :

Dans la mission pédagogique, à partir d'outils et de méthodes spécifiques, l'École du Parc a vocation à diffuser la culture Parc, en cohérence avec les orientations de la Charte. Il nous apparaît opportun d'adapter les contenus en fonction des publics auxquels nous nous adressons. Il est également important d'inscrire les actions de sensibilisation et de formation dans un souci d'approche globale, en montrant le caractère cohérent et complémentaire des orientations de la Charte. À titre d'exemple, nos comportements alimentaires ont des incidences sur le climat, la biodiversité, l'aménagement du territoire et les paysages.

L'objectif est de définir un programme spécifique de formation auprès des partenaires et membres privilégiés du Parc. D'une part, il s'agit de sensibiliser les élus et les techniciens des communes aux enjeux et défis proposés par la Charte en l'illustrant par des actions concrètes et innovantes portées par les communes, les EPCI, les entreprises, les particuliers du territoire mais aussi hors territoire. D'autre part, il s'agit de poursuivre l'animation du réseau des professionnels labellisés "Valeurs Parc" dont la structuration est bien active et visible (organisation régulière d'Eductour, etc.). Deux approches complémentaires sont proposées :

- Identifier et répondre aux demandes exprimées par les membres et partenaires du Parc,
- Proposer des programmes spécifiques (ex. sensibilisation et formation des nouveaux élu.es, parcours paysage).

Le tout en mêlant à la fois apports théoriques et visites pratiques.

Ces actions de sensibilisation et de formation doivent permettre de susciter une prise de conscience et proposer des outils individuels et collectifs qui permettront de relever les défis qui nous attendent : climat, aménagement, biodiversité, paysages, ressources, patrimoine culturel... Ce projet a pour ambition de développer des formes de sensibilisation plus mobilisatrices et plus engageantes auprès des élus, techniciens et partenaires du Parc (socio-professionnels, associations, labellisés "Valeur Parc"...).

Objectifs stratégiques du projet :

- Donner du sens aux actions du Parc
- Apporter une connaissance sur les enjeux et défis portés par le Parc et ses partenaires
- Renforcer, développer les partenariats et animer les réseaux d'acteurs partenaires
- Valoriser et promouvoir les professionnels et identifier des ambassadeurs du Parc (labellisés "Valeur Parc" notamment)
- Diffuser la culture Parc et montrer des opérations exemplaires

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Chef de projet :

Fabrice Jaulin

Complémentarité avec :

Communes, EPCI, Offices de tourisme et entreprises du territoire, CDT, Conseil des associations, Conseil scientifiques, services de l'Etat centraux et déconcentrés

Plan d'actions :

- Action 26.1 : Co-construire le programme de formation des élus, techniciens, socio-professionnels et associations avec les partenaires
- Action 26.2 : Animer des temps d'échange et de sensibilisation auprès des élus et des services
- Action 26.3 : Former les professionnels Valeurs Parc et sites-relais à une meilleure connaissance du territoire et à l'acquisition de bonnes pratiques

Orientation 8

Projet 26 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des membres et partenaires du Parc

Action 26.1 : Co-construire le programme de formation des élus, techniciens, socio-professionnels et associations avec les partenaires

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Communes, Bureaux d'étude, Conseil des associations du Parc, Conseil scientifique du Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Au même titre que l'École du Parc propose des programmes de formation adaptés aux scolaires, cette action a pour objectif de définir un programme pour les techniciens, les élus, socio-professionnels et associations du territoire. Il s'agit de les sensibiliser aux enjeux et défis proposés par les orientations de la Charte en les illustrant par des actions concrètes et innovantes portées par les communes, les EPCI, les entreprises, les particuliers du territoire mais aussi hors territoire le cas échéant. S'agissant des élus, cette action est d'autant plus importante avec l'élection des nouveaux conseillers municipaux et délégués du Comité syndical en 2020. Cette action se déclinera sous divers aspects : visites portant sur de nombreux thèmes (énergie, biodiversité, économie responsable, devenir du paysage...). Les actions conduites par le Parc et ses partenaires sur le territoire, ainsi que les actions hors territoire, seront des supports d'illustration qui rendront concrètes la mise en œuvre des orientations de la Charte du Parc. Au-delà des visites, des interventions en salles, des séminaires, des conférences sous différentes formes seront proposées afin de toucher le plus grand nombre. Les visites ou interventions en salles pourront être aussi bien mono-thématiques que pluri-thématiques afin de montrer les complémentarités des projets conduits.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Apporter une connaissance sur les enjeux et défis du Parc
- Relier les thématiques du Parc
- Montrer des opérations exemplaires
- Croiser les regards
- Rendre concrètes les actions du Parc et de ses partenaires
- Montrer le caractère reproductible des actions conduites

Objectifs opérationnels de l'action :

- Montrer des réalisations concrètes
- Mutualiser les expériences et les projets

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'interventions réalisées
- Nombre de structures et de personnes concernées

Résultats attendus :

- Amélioration de la connaissance
- Envie d'innover

Effets induits supposés :

Rendre visible l'école du Parc
Intégrer qu'il existe des alternatives crédibles en matière d'aménagement, de mobilité, de production et de consommation d'énergie...

Orientation 8

Projet 26 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des membres et partenaires du Parc

Action 26.2 : Animer des temps d'échange et de sensibilisation auprès des élus et des services

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

communes, EPCI du territoire du Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Depuis plusieurs années, le Parc organise chaque année des "petits déjeuners" des chargés de communication des communes et EPCI de son territoire et également des "petits déjeuners" avec les DGS des communes. Ce sont des temps à la fois conviviaux, instructifs et constructifs. Ils permettent d'échanger sur les projets des uns et des autres, d'interroger les participants sur leurs attentes, de répondre à leurs questions, de renforcer les coopérations. Cette action vise à conforter cette démarche et à envisager de l'adapter à d'autres publics avec d'autres supports, comme l'organisation de "Conférences des maires et PDT des EPCI" à des moments clés (politiques, vie du Parc).

Objectifs stratégiques de l'action :

- Partager les projets avec les DGS, les chargés de communication, les maires...
- Renforcer les coopérations entre le parc, les communes et les EPCI
- Répondre aux attentes

Objectifs opérationnels de l'action :

- Proposer chaque année un petit déjeuner des DGS et des Chargés de communication
- Envisager une "conférence des maires et président des EPCI" du Parc

Phases de l'action :

- Organiser la Conférences des maires et présidents des EPCI
- Organiser le «petit déjeuner» annuel des DGS et des Chargés de communication
- Animer le réseau des DST (ex. zéro pesticide)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de personnes concernées

Résultats attendus :

- Renforcement des liens entre le Parc et ses collectivités membres
- Meilleur diffusion de l'information
- Meilleure connaissance des projets des uns et des autres

Effets induits supposés :

Appropriation des actions du Parc
Etablissement d'une culture de coopération entre le Parc, les communes et EPCI du territoire

Orientation 8

Projet 26 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès des membres et partenaires du Parc

Action 26.3 : Former les professionnels Valeurs Parc et sites-relais à une meilleure connaissance du territoire et à l'acquisition de bonnes pratiques

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

Socio-professionnels, acteurs institutionnels du tourisme (OT, CDT, CRT, Service tourisme des EPCI du territoire, ...)

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Fort d'une expertise en matière de patrimoine culturel et naturel, le Parc intervient à travers la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur la formation des professionnels, le réseau comptant actuellement une cinquantaine de membres. Des sorties mensuelles sont proposées sur des thèmes de leur choix afin que chacun puisse approfondir ses connaissances sur le patrimoine naturel et culturel de leur territoire. On peut citer notamment les sorties ornithologiques, la rencontre avec les acteurs des métiers de la mer, la visite guidée du patrimoine maritime du port de Vannes ou encore des sorties à Ilur... Parallèlement, le Parc propose de manière plus ponctuelle les mêmes sorties thématiques aux autres opérateurs du tourisme tels que les OT, les gîtes de France,...

Objectifs stratégiques de l'action :

- Sensibiliser les acteurs du tourisme aux valeurs du Parc et aux enjeux environnementaux liés au tourisme et propres au territoire
- Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Objectifs opérationnels de l'action :

- Contribuer à la sensibilisation des touristes et des habitants à la fragilité de la destination Golfe du Morbihan

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nb de sessions d'information/formation créées pour le réseau Valeurs Parc et les autres professionnels du tourisme (OT, Gîtes de France,...)
- Nombre de journées organisées
- Nombre de participants aux journées

Résultats attendus :

- Une réelle appropriation des valeurs du Parc et une traduction concrète dans les pratiques professionnelles des acteurs du tourisme

Effets induits supposés :

Une clientèle touristique et des habitants davantage sensibilisés aux enjeux environnementaux

Orientation 8

Projet 27 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public

Contexte et motifs du projet :

Tout comme le projet précédent, celui-ci consiste à proposer au plus grand nombre une sensibilisation et une formation aux enjeux de climat, de biodiversité, de vivre ensemble... inscrits dans les orientations de la Charte. Il s'agit aussi de montrer que les actions conduites par le Parc et ses partenaires, qu'elles relèvent de la recherche ou d'applications pratiques de terrain, sont au service du territoire et du cadre de vie des habitants du Parc.

Enfin, au-delà de la sensibilisation et de la formation, ce projet a pour objectif de mobiliser le grand-public autour des enjeux et actions portées par le Parc.

Afin de toucher le plus grand nombre, différents formats de sensibilisation seront proposés :

- Des soirées thématiques sur des sujets innovants,
- Des défis famille impliquant aussi les jeunes,
- Des échanges lors d'évènements attirant du public, en partenariat avec d'autres structures du territoire (ex « apéros-concerts » avec l'Echonova)
- Des sorties et balades accompagnées, etc.

Comme pour la sensibilisation des membres et partenaires du Parc, ces actions de sensibilisation seront proposées dans une approche globale afin de montrer les différentes imbrications qui existent entre les thèmes portés par les orientations de la Charte.

Comme les années précédentes, un accent particulier sera mis sur les sorties ornithologiques car elles touchent tous les publics et sont mises en avant par les offices de tourisme.

Objectifs stratégiques du projet :

- Diffuser la culture du Parc et donner du sens aux actions du Parc
- Apporter une connaissance sur les enjeux et défis portés par le Parc et ses partenaires
- Développer de nouvelles méthodes et outils pour toucher le plus grand nombre
- Associer les acteurs locaux aux projets du Parc
- Accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses
- Identifier des publics captifs susceptibles de relayer les actions du Parc.
- Identifier des ambassadeurs du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Chef de projet :

Fabrice Jaulin

Complémentarité avec :

Communes, EPCI, Conseil des associations du Parc, Conseil scientifique du Parc, Offices de tourisme, acteurs locaux

Plan d'actions :

- Action 27.1 : Organiser des évènements de sensibilisation
- Action 27.2 : Accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses
- Action 27.3 : Contribuer à la programmation et aux actions de Ti Anna

Orientation 8

Projet 27 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public

Action 27.1 : Organiser des événements de sensibilisation

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, Conseil des associations, Conseil scientifique, Conseil des jeunes, REEB, associations d'éducation à l'environnement ou d'éducation populaire.

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Les actions du Parc sont encore trop peu ou mal connues du grand-public. Après les scolaires, les élus et les professionnels, cette action a pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux (défis) du Parc et aux actions concrètes mises en œuvre pour y répondre.

Nous poursuivrons les "Soirées de la transition" même si elles ont plutôt évolué vers des "instants de la Transition", notamment lorsque ces animations sont intégrées à d'autres manifestations du Parc : soirée de la transition (Afterres 2050), rentrée de la transition (initiatives alimentaires), après-midi de la transition (séminaire 'renouveau des arbres littoraux'). Nous renforcerons les sensibilisations originales type "balades sonores" avec l'Echonova, apéro-conférences, sorties culture et nature... Un accent particulier est mis sur les sorties ornithologiques car elles touchent le grand public et sont mises en avant par les offices de tourisme.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Donner du sens aux actions du Parc
- Capter de nouveaux publics (bénéficier de l'audience d'autres événements)
- Apporter une connaissance sur les enjeux et défis du Parc
- Relier les thématiques du Parc
- Développer la citoyenneté des habitants

Objectifs opérationnels de l'action :

- Organiser des échanges et des débats sur des sujets innovants
- Sensibiliser et former un public large

Phases de l'action :

- Organiser des moments thématiques.
- Organiser l'offre des animations ornithologiques

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'interventions réalisées
- Nombre de personnes présentes
- Impact médiatique des actions

Résultats attendus :

- Amélioration de la connaissance
- Développement de l'écocitoyenneté

Effets induits supposés :

- Rendre lisible l'école du Parc
- Montrer des alternatives et susciter l'envie de les mettre en pratique

Orientation 8

Projet 27 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public

Action 27.2 : Accompagner les habitants vers des pratiques vertueuses

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, Clim'action, Conseil des associations, Conseil des jeunes et/ou lycées volontaires, Pays d'Auray

Territoire :

Ensemble du Parc et Pays d'Auray pour le défi famille à biodiversité positive

Financement :

Budget fonctionnement du Parc, appels à projets Fédération des PNR, Programme Leader Pays Auray

Contexte et motifs de l'action :

Les défis auxquels le Parc doit répondre prendront tout leur sens quand ils auront induit des changements de comportement des habitants en termes de production, de consommation, de déplacements, d'habitat, etc. La "transition" implique de concilier mise en place de politiques publiques, projets d'entreprises et développement d'éco-gestes et d'éco-comportements par les habitants. L'adaptation au changement climatique, la lutte contre l'érosion de la biodiversité ou encore la transition alimentaire sont liées et font fréquemment appel aux mêmes ressorts en matière de changements de comportements.

Cette action souhaite donc proposer à des habitants volontaires de s'engager dans des opérations type « défis des familles » comme il en existe sur l'alimentation, l'énergie, la mobilité ou encore les déchets. L'élaboration du projet "paysages Afterres", la poursuite des ABC, la mise en œuvre d'un défi famille à biodiversité positive ciblant particulièrement les jeunes permettront de développer cette action. Au-delà, la poursuite des démarches relatives au "zéro pesticide" sera poursuivie sous différentes formes : jeu concours "mettez un hippocampe dans votre jardin", chartes des lotissements et individuelles, avec des animations renouvelées.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Associer les habitants aux projets du Parc
- Les inciter à modifier leurs pratiques

Objectifs opérationnels de l'action :

- Accompagner des actions concrètes de transition, en lien avec la vie quotidienne des habitants : questionnement des habitants sur leurs habitudes alimentaires et les leviers pour qu'elles s'inscrivent dans une démarche de développement de l'agroécologie
- Accompagner des familles et des jeunes volontaires à adopter des éco-gestes

Phases de l'action :

- Animer la démarche zéro pesticide pour les habitants
- Organiser le « Défi famille à biodiversité positive »

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de personnes concernées
- Retours d'expérience par les participants
- Caractère reproductible des gestes mis en place

Résultats attendus :

- Engagements mis en œuvre par les participants
- Impacts sur le climat, la biodiversité, la santé, etc.

Effets induits supposés :

Réduction des pollutions, des émissions de GES, de l'empreinte carbone.
Réduction des impacts négatifs sur la santé

Orientation 8

Projet 27 : Poursuivre et développer les actions de sensibilisation auprès du grand public

Action 27.3 : Contribuer à la programmation et aux actions de Ti Anna

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Julia Thibault

Partenaires principaux :

Commune de Séné, Bretagne Culture Diversité, associations locales, GMVA

Territoire :

Séné et plus largement, le Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

En 2020, la commune de Séné a inauguré Ti Anna, site des patrimoines sinagots et plus largement du Golfe.

Conçue en large concertation avec les habitants et acteurs associatifs, le Parc a contribué à la création de Ti Anna en participant aux réunions du groupe citoyen et en échangeant régulièrement avec les services communaux.

Par une convention de partenariat avec la commune, Ti Anna est devenue site relais du Parc.

À l'invitation des élus de Séné et du groupe citoyen, le Parc a rejoint le comité de programmation de Ti Anna.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Contribuer à la programmation de Ti Anna, tant en proposant des animations du Parc ou autre qu'en contribuant à orienter les choix du comité.
- Mettre à disposition la connaissance sur les patrimoines du Golfe afin de contribuer aux dispositifs de valorisation grand public.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Participer aux réunions de programmation
- Transmettre des données pour création de contenus de médiation
- Mener des animations
- Relayer la communication

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'actions de médiation et communication portées.

Résultats attendus :

- Offre de qualité de découverte des patrimoines locaux.

Effets induits supposés :

Dynamisme culturel, transversalité des approches

Orientation 8

Projet 28 : Diffuser le savoir-faire du Parc du local à l'international

Contexte et motifs du projet :

La cinquième mission des Parcs naturels régionaux, inscrite dans la loi, est celle de l'innovation et l'expérimentation. Les Parcs sont à la fois des laboratoires de politiques publiques et des sentinelles des enjeux émergents de leur territoire et plus largement de la société.

Le Parc est engagé dans de nombreuses démarches exploratoires pour les transitions écologique, alimentaire, climatique... Il expérimente avec ses partenaires, acteurs du territoire, institutionnels, chercheurs, des façons de faire, des modes de gouvernance ; il produit des outils, des guides, des méthodes, des stratégies ; il réalise des actions structurantes ou pilotes pour un développement soutenable afin de relever les deux défis actuels majeurs : le déclin de la biodiversité et le changement climatique.

Ainsi la diffusion, la transmission demeurent le socle de l'appropriation, de l'essaimage et du déploiement de l'action du Parc sur son territoire, et aussi sur d'autres territoires par des réseaux régionaux, nationaux, européens et par la coopération internationale. Le Parc est partie prenante de nombreux réseaux thématiques sur la biodiversité, sur les aires marines protégées, sur le tourisme durable, l'agriculture durable, l'alimentation durable, la gestion intégrée des zones côtières, sur le climat et l'énergie, la culture et les patrimoines, sur l'éducation au développement durable... ainsi que celui des Parcs Naturels Régionaux de France. Les projets 24, 25 et 26 de ce programme d'action concourent également à la diffusion de l'action du Parc.

Objectifs stratégiques du projet :

- co-construire avec les établissements d'enseignement supérieur, souvent en co-élaboration avec des membres du conseil scientifique, d'intervenir en formation, d'animer des projets tutorés qui nourrissent des actions du Parc et participent à la formation des étudiants.
- participer et contribuer aux nombreux réseaux qui permettent au Parc de faire percoler ses actions, de partager des questionnements et d'autres expériences et d'en enrichir mutuellement les territoires.
- s'impliquer dans des projets de recherche - européens et action de coopération transnationale (H2020, ANR internationaux).
- assurer des missions d'appui dans le cadre de coopération internationale en lien étroit avec la Fédération des Parcs. Le Parc est engagé dans une mission avec le système national des aires protégées du ministère de l'environnement de l'Uruguay sur les enjeux de gouvernance, de valorisation touristique et pêche artisanale.

Plan d'actions :

- Action 28.1 : Contribuer à la formation des étudiants et des professionnels
- Action 28.2 : Participer à des réunions et réseaux liés à de la stratégie territoriale et au positionnement politique du Parc
- Action 28.3 : Coopérer à l'international

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Chef de projet :

Monique Cassé

Complémentarité avec :

fédération des Parcs, AFD, FFEM, conseil scientifique, UBO, UBS, Rennes 1, Rennes 2, agrocampus Ouest, fédérations des Parcs et réseaux thématiques...

Orientation 8

Projet 28 : Diffuser le savoir-faire du Parc du local à l'international

Action 28.1 : Contribuer à la formation des étudiants et des professionnels

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Universités, Grandes écoles, CNFPT, structures professionnelles, communes, entreprises, associations

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le Parc est régulièrement sollicité pour intervenir dans des formations étudiantes, notamment sur les questions liées à aux pressions foncières, à la biodiversité ou encore à l'adaptation au changement climatique. Elles sont l'occasion de présenter ses actions, de les relier aux grands enjeux sociaux, écologiques et économiques et aussi de confronter nos approches avec les questionnements des étudiants. Ces sessions de formation permettent aussi de valoriser les travaux d'expérimentation (sur la forme et sur le fond) conduits par le Parc.

En plus des établissements scolaires, le Parc a vocation à proposer des sessions de sensibilisation et de formation aux professionnels et aux collectivités, directement ou via des structures de formation (ex CNFPT). Citons pour exemple une journée de sensibilisation sur les fragilités du Golfe pour les organisateurs de la "Semaine du Golfe" ou encore la formation à l'outil Cactus pour une association de cadres à la retraite intervenant bénévolement auprès des collectivités.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Renforcer les liens avec les structures d'enseignement supérieur et avec les professionnels
- Diffuser les actions du Parc, notamment celles relevant de l'expérimentation scientifique
- Valoriser le travail du Conseil scientifique du Parc
- Diffuser les outils pédagogiques du Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- Répondre aux demandes d'interventions dans les universités et les grandes écoles
- Répondre aux demandes d'interventions des structures professionnelles

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'interventions
- Nombre de personnes touchées

Résultats attendus :

- Renforcements des liens avec l'enseignement supérieur
- Coopération avec les structures de formation

Effets induits supposés :

- Diffusion de la culture Parc et de ses actions auprès des étudiants et des professionnels (publics et privés)
- Vulgariser les actions et projets du Parc auprès des décideurs
- Mieux identifier le Parc auprès des étudiants et des professionnels

Orientation 8

Projet 28 : Diffuser le savoir-faire du Parc du local à l'international

Action 28.2 : Participer à des réunions et réseaux liés à de la stratégie territoriale et au positionnement politique du Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Monique Cassé

Partenaires principaux :

Fédération des Parcs, OFB, Région Bretagne, Forum des gestionnaires des AMP, réseau Natura 2000, réseau Ramsar, observatoire du patrimoine naturel, ABB, OEB, Destination touristique - Bretagne Sud - Golfe du Morbihan, réseau GIZC, Fédération des Grands sites de France, section française d'ICOMOS, commission Écoquartiers, REEB, Paysages de mégalithes du Sud Morbihan, projet de label Pays d'art et d'histoire

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

La stratégie territoriale structurée par les orientations de la Charte recouvre des missions complexes, interdépendantes et multi thématiques, lesquelles engendrent l'implication du Parc, soit comme contributeur, soit comme animateur au sein de nombreux réseaux à des niveaux scalaires différents. Ainsi le Parc est engagé de par son expertise dans de nombreux réseaux locaux, régionaux, nationaux et européens à travers des projets Interreg, Life ou H2020.

Objectifs stratégiques de l'action :

- faire percoler les actions du Parc pour qu'elles essaient au local et au delà du territoire
- partager et valoriser les savoir-faire et outils du Parc
- s'inspirer de l'expérience des autres
- être au coeur d'un vivier de partenaires
- co-construire des projets multipartenariaux
- partager des questionnements liés aux défis des transitions majeures à relever
- partager des expériences et enrichir mutuellement les acteurs et les territoire avec lesquels le Parc est en réseau
- contribuer à l'élaboration d'outils ou de stratégies de territoire au-delà du Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- répondre aux sollicitations d'expertise
- contribuer activement aux réseaux pour lesquels le Parc est impliqué
- animer le réseau des AME à une échelle supra Parc
- animer le réseau des PNR littoraux

Phases de l'action :

- Participer à des démarches régionales et intercommunales (hors projet)
- Participer à des réseaux institués (réseaux hors projets)
- Participer aux réseaux, séminaires, commissions et actions de la fédération des Parcs
- Répondre aux sollicitations diverses, hors projets, appelant le savoir-faire du Parc (autres réunions, assistance, conseil, expertise...)

Indicateurs et méthode de mesure :

- nombre de réseaux
- nombre de réunions

Résultats attendus :

- diffusion du rôle et des actions du Parc
- élaboration de nouvelles coopérations

Effets induits supposés :

renforcement des liens avec les membres des réseaux et meilleure visibilité du Parc

Orientation 8

Projet 28 : Diffuser le savoir-faire du Parc du local à l'international

Action 28.3 : Coopérer à l'international

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Nathalie Courtrai

Commission :

-

Responsable de l'action :

Monique Cassé

Partenaires principaux :

UBO, Université de Lille, Universités du Québec, Région de la Matanie, la communauté de communes du pays bigouden, Lorient Agglomération, le Département du Finistère, AFD, ministère uruguayen de l'environnement, aires protégées de la laguna de Gazon et de la laguna de Rocha, universités du réseau PERICLES

Financement :

Europe, ministère de la recherche, agence française de développement (AFD), fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Contexte et motifs de l'action :

La Charte du Parc stipule en mesure 30, l'importance d'initier des coopérations transnationales. En effet, en phase de préfiguration et depuis sa création et même le Parc est engagé dans des projets européens de recherche -action en tant que bénéficiaire associé. Il s'agit de programme Interreg, Life, H2020, ANR internationaux soit dans le contexte de l'arc atlantique de l'europe du Nord Ouest ou sur des territoires avec des enjeux proches de ceux du golfe du Morbihan.

Depuis 2018, le Parc s'implique pour mettre en œuvre des solidarités avec d'autres territoires dans le cadre de relation Nord- sud, avec une mission en Uruguay.

Objectifs stratégiques de l'action :

- développer des formes de coopération par l'apport d'expertise
- appréhender des enjeux communs dans des contextes nationaux différents
- s'enrichir de l'échange d'expériences et de pratiques,
- accompagner et réaliser des projets à valeur d'innovation et de transférabilité

Objectifs opérationnels de l'action :

- poursuivre et achever le projet européen H2020, PERICLES, projet de recherche d'innovation pour une gestion durable des paysages et du patrimoine maritime et côtier européens et ce jusqu'à fin 2021. cf action 10.1
- participer au projet ANR international entre des équipes de recherche française et québécoise et des territoires la Matanie pour le Québec et des territoires bretons; l'objet porte sur les capacités d'adaptation des populations et des territoires maritimes soumis aux risques côtiers dans le contexte du changement climatique. (2020- 2023)
- Poursuivre la mission d'appui dans le cadre de la coopération internationale avec le système national des aires protégées du ministère de l'environnement de l'Uruguay sur les enjeux de gouvernance, de valorisation touristique et de pêche artisanale. Le Parc diffuse et promeut la démarche Parc naturel régional, il confronte ses savoir-faire, ses outils, ses méthodes avec ceux envisagés ou déployés en Uruguay, dans un esprit de réciprocité.

Indicateurs et méthode de mesure :

- élaboration d'une stratégie pour la gestion du patrimoine maritime
- nombre d'actions concrètes d'adaptation aux risques côtiers

Résultats attendus :

- des nouveaux outils de gestion pour le territoire
- la transférabilité d'actions innovantes
- le rayonnement du Parc

Effets induits supposés :

implication plus forte des acteurs et de la population sur les questions de préservation du patrimoine maritime
appropriation acquise de la nécessité de s'adapter aux risques côtiers

Orientation 8

Projet 29 : Communiquer sur les actions organisées dans Parc et révéler les initiatives exemplaires du territoire et porteuses d'avenir

Contexte et motifs du projet :

Le constat est régulièrement fait, par les élus, les agents, les instances du Parc, les acteurs locaux ... que le Parc peut être mieux connu, tant dans son rôle que dans ses actions.

Il aborde des sujets parfois complexes et il est de ce fait à l'interface de nombreux réseaux d'acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux. La place du Parc dans le « kaléidoscope » des collectivités locales et territoriales ajoute à cette difficulté de définition de son périmètre d'action.

L'enjeu de la communication est d'éveiller tous les publics aux enjeux qui nous concernent en rendant lisibles et concrètes les actions du Parc et celles de ses partenaires, car elles sont souvent exemplaires. Au-delà, un renforcement avec les actions de communication de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux s'est opéré au cours du programme triennal précédent et se poursuivra au cours de celui-ci.

Fidèle aux orientations de la Charte, la communication, dans son rôle pédagogique, doit « donner du sens » en rappelant, via ses différents médias, papiers ou numériques, pourquoi le Parc met en œuvre telles actions, et en quoi elles servent l'intérêt général pour un mode de vie plus durable. En ce sens, la communication et la pédagogie sont intimement liées.

Compte tenu des défis que nous devons relever, un accent particulier sera mis sur le caractère engageant de la communication du Parc.

Révéler les initiatives exemplaires présentes sur le territoire servira ce caractère engageant en montrant que les transitions sont possibles car d'ores et déjà à l'œuvre à l'échelle du Parc ou d'autres territoires.

Objectifs stratégiques du projet :

Il s'agit pour le Parc :

- Faire connaître le Parc auprès des acteurs locaux, des habitants
- Rappeler les objectifs portés par sa Charte
- Faire comprendre les grands enjeux et défis qui nous attendent : climat, biodiversité, vivre ensemble
- Développer les partenariats avec les médias locaux, les communes et EPCI membres, les acteurs locaux... pour diffuser cette connaissance et cette information.
- Mettre en avant le volet prospectif, innovant, « laboratoire du développement durable », du Parc.
- Développer une communication engageante.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Communication

Chef de projet :

Fabrice Jaulin

Complémentarité avec :

Médias locaux, Services communication des communes et EPCI membres du Parc, Fédération des Parcs

Plan d'actions :

- Action 29.1 : Optimiser et développer les moyens de communication tous publics pour la diffusion de la culture Parc
- Action 29.2 : Organiser et participer à des événements fédérateurs en rappelant les enjeux du territoire

Orientation 8

Projet 29 : Communiquer sur les actions organisées dans Parc et révéler les initiatives exemplaires du territoire et porteuses d'avenir

Action 29.1 : Optimiser et développer les moyens de communication tous publics pour la diffusion de la culture Parc

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Communication

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Médias locaux et nationaux, Services communication des communes et EPCI membres du Parc, Fédération des Parcs, Conseils du Parc, partenaires du Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Les actions du Parc sont de mieux en mieux relayées par la presse et les réseaux sociaux suite au renforcement des liens avec les journalistes et la volonté de mieux afficher nos actions sur les réseaux sociaux (notamment Facebook, qui a franchi la barre des 5000 abonnés au printemps 2020, LinkedIn, Instagram et notre chaîne Youtube qui, pour sa part, a franchi les 100 abonnés à l'été 2020). Cette action doit amplifier l'optimisation et le développement des moyens de communication en mettant en avant les actions du Parc et celles de ses partenaires. Fidèle aux orientations de la Charte, la communication, tout comme la pédagogie, doit « donner du sens » en rappelant via les différents supports de communication pourquoi le Parc met en œuvre ces actions, et en quoi elles servent l'intérêt général des habitants du territoire pour un mode de vie plus durable.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Sensibiliser tous les publics aux enjeux qui nous attendent en rendant lisibles et concrètes les actions du Parc.
- Contribuer au rayonnement du Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- Renforcer les coopérations en termes de communication avec les communes, les EPCI et les partenaires du Parc
- Diversifier nos supports de communication
- Renforcer l'interaction avec les publics

Phases de l'action :

- Actualisation des supports numériques de communication : site internet, réseaux sociaux, vidéo
- Réaliser et diffuser le magazine du Parc
- Gérer et diffuser les expositions et outils du Parc
- Renforcer les partenariats de diffusion
- Sollicitation / Relation médias et édition

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre et diversité des médias diffusant les actions du Parc
- Nombre d'articles évoquant les actions du Parc
- Nombre de manifestations dans lesquelles le Parc est présent
- Nombre de personnes concernées

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance et compréhension des actions du Parc ; Elargissement de la connaissance du Parc auprès du grand-public ; Montrer le caractère innovant, « laboratoire », du Parc. , Montrer le caractère concret des actions du Parc

Effets induits supposés :

Identifier le Parc comme acteur de la transition

Orientation 8

Projet 29 : Communiquer sur les actions organisées dans Parc et révéler les initiatives exemplaires du territoire et porteuses d'avenir

Action 29.2 : Organiser et participer à des événements fédérateurs en rappelant les enjeux du territoire

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Communication

Responsable de l'action :

Fabrice Jaulin

Partenaires principaux :

Communes, EPCI, Région, département, Conseils du Parc, festivals, associations, structures organisant des événements, Fédération des PNR, autres PNR...

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Organiser ou participer à des événements fédérateurs est un bon moyen de toucher le grand public et de lui faire découvrir les actions du Parc. Cette action est aussi un levier pour expérimenter de nouvelles coopérations avec des structures ou lors d'événements accueillant du public, avec l'idée de "capter" ce public et l'associer aux actions du Parc (ex : concerts, festivals...).

Participer aux événements portés par la Fédération nationale des PNR est aussi un bon moyen de mutualiser les connaissances et organiser les réseaux de coopération entre Parcs.

Enfin, localement, participer ou organiser des rencontres inter-Parcs (Armorique, Brière, Projets de PNR Rance cœur d'Emeraude), rend concrets et opérationnels les réseaux territoriaux.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Diffuser la culture Parc
- Sensibiliser le public aux enjeux du Parc (climat, biodiversité, patrimoine...)

Objectifs opérationnels de l'action :

- Organiser des événements
- Participer à des événements (ex : apéros sonores secrets de l'Echonova...)
- Participer aux Congrès des Parcs, aux séminaires des réseaux Parcs, aux réunions inter-Parcs
- Valoriser nos outils pédagogiques et de communication (ex : expos, plaquettes, kakémonos...)

Phases de l'action :

- Organiser l'édition 2022 de la Fête du Parc
- Co-organiser et participer à des événements locaux et nationaux en rappelant les enjeux du territoire

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de manifestations
- Nombre de personnes concernées
- Impact médiatique de nos actions

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance et compréhension des actions du Parc
- Renforcement des réseaux

Effets induits supposés :

Elargissement de la connaissance du Parc auprès du grand-public
Développement de la culture Parc
Création d'une culture " interparc"s

Orientation 8

Projet 30 : Gerer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement

Contexte et motifs du projet :

Ilur est une île de 40 ha acquise fin 2008 par le Conservatoire du littoral (et pour partie propriété de la commune de l'Île d'Arz), dont la gestion a été confiée dès 2009 au Parc naturel régional en projet. Cette île est composée d'un patrimoine naturel et bâti riche et varié. Pour le Parc, Ilur est un site d'application et d'expérimentation pour des actions de gestion des espaces naturels et de suivis scientifiques, de sensibilisation des visiteurs et de pédagogie auprès des scolaires, de réhabilitation exemplaire du village.

Ilur accueille aujourd'hui environ 20 000 visiteurs chaque année en journée, libres ou accompagnés. Le Parc et le Conservatoire du Littoral travaillent de concert à la valorisation du village pour améliorer cet accueil de jour tel une « Maison de site ».

Objectifs stratégiques du projet :

L'objectif est de gérer et valoriser Ilur comme une vitrine démonstrative et éducative du développement durable, partagée avec les visiteurs et les acteurs du territoire. Ilur est vecteur de réseaux, de synergies et de partenariats sur diverses thématiques (gestion, suivis, éducation, volet social, écotourisme, transition écologique, autres îles et sites naturels, etc.). Le projet s'appuie sur un souhait d'autonomie en électricité, en eau potable et pour son système d'assainissement.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Chef de projet :

Xavier Le Gallo

Complémentarité avec :

Réseau des îles et îlots du Golfe du Morbihan, espaces naturels gérés du littoral, Conservatoire du Littoral (réseau breton sites/îles, maisons de sites/gîtes patrimoniaux), Réseau international des îles durables, commune de l'Île d'Arz

Plan d'actions :

- Action 30.1 : Poursuivre et renforcer la gestion écologique exemplaire du site
- Action 30.2 : Poursuivre l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques sur le site
- Action 30.3 : Asseoir et renforcer l'offre d'accueil, de sensibilisation et d'éducation sur le site
- Action 30.4 : Poursuivre la réhabilitation exemplaire du village comme support de l'accueil et de la gestion du site
- Action 30.5 : Continuer la mise en réseau des gestionnaires des îles du Golfe

Orientation 8

Projet 30 : Gérer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

Action 30.1 : Poursuivre et renforcer la gestion écologique exemplaire du site

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Responsable de l'action :

Xavier Le Gallo

Partenaires principaux :

Conservatoire du Littoral,
commune de l'île d'Arz

Territoire :

Ilur

Financement :

Parc, Conservatoire du Littoral,
Commune de l'île d'Arz

Contexte et motifs de l'action :

Ilur représente en premier lieu 40 ha d'espaces naturels aujourd'hui publics et protégés pour lesquels une gestion écologique adaptée est nécessaire. Des interventions de restauration et d'entretien liées aux milieux et à certaines espèces sont ainsi conduites régulièrement, chaque année « en routine » ou ponctuellement. Dans son volet démonstratif et de lien avec les acteurs et le territoire, ces actions doivent être exemplaires, voire innovantes, reproductibles et intégrées dans le contexte actuel et l'histoire d'Ilur et du Golfe.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Assurer une conservation optimale et intégrée de la biodiversité (paysages/habitats/espèces): bocage intérieur et effort / interface littorale à marine
- Constituer un support de découverte du patrimoine naturel et de son évolution en lien avec les pratiques anthropiques
- Concilier accueil du public et conservation
- Avoir un lien/une influence avec les pratiques d'usages et de conservation à l'échelle du Golfe (mer/littoral, îles, plaisance, autres sites naturels protégés)

Objectifs opérationnels de l'action :

- Entretien/restauration de 25 ha de prairies extensives
- Entretien/réouverture des milieux arbustifs/arborés
- Gestion des autres éléments du maillage bocager
- Entretien/préservation de la bande littorale
- Conservation des habitats et espèces marines
- Lutte contre les espèces invasives terrestres
- Gestion des moyens techniques)

Indicateurs et méthode de mesure :

- suivi du plan de gestion

Résultats attendus :

- Un patrimoine naturel préservé et une gestion réduite à un entretien routinier/optimisé
- Un site inséré dans un réseau d'espaces naturels et de gestionnaires

Effets induits supposés :

Des réflexes de respect et pratiques de conservation appropriés par les visiteurs et acteurs à l'échelle du Golfe

Orientation 8

Projet 30 : Gérer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

Action 30.2 : Poursuivre l'amélioration des connaissances et les suivis scientifiques sur le site

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Responsable de l'action :

Xavier Le Gallo

Partenaires principaux :

Conservatoire du Littoral,
Commune de l'île d'Arz

Territoire :

Ilur

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Malgré une bonne connaissance du site dans de nombreux domaines (faune, flore, habitats et milieu physique, histoire), celle-ci doit être régulièrement actualisée, suivie, et ciblée en vue d'une évaluation sur les problématiques liées à la gestion ou à l'évolution « naturelle » du site. Certains domaines méritent en outre certains approfondissements : histoire des lieux, milieu physique et changement climatique, volet littoral et marin de l'île. Au-delà du site, la diversité des problématiques représentées (milieu terrestre, interface littorale, cadre insulaire...) place Ilur comme terrain d'application particulièrement propice pour le Parc pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'études et suivis scientifiques représentatifs à l'échelle du Golfe (Ilur comme « micro-observatoire » du Golfe), y compris pour le développement de liens avec des organismes scientifiques spécialisés et les universités. Un autre intérêt de ces suivis est qu'ils constituent une matière de médiation auprès des publics accueillis.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Mieux connaître le site dans tous les domaines (ses différents patrimoines, son évolution ancienne et récente) pour mieux évaluer et ajuster sa gestion, communiquer aux publics
- Utiliser le site comme un « micro-observatoire » du Golfe, interactif avec les autres acteurs du territoire dans le domaine de la connaissance scientifique et historique.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Suivis faune terrestre
- Suivi flore et habitats continentaux
- Suivis domaine marin
- Suivis du milieu physique
- Connaissance de l'histoire des lieux

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre et récurrence des suivis, nbre/qualité des données, partenariats mis en oeuvre

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance, compréhension, gestion ajustée, partenariats, sensibilisation

Effets induits supposés :

Meilleures connaissances à l'échelle du Golfe, synergies, respect des patrimoines

Orientation 8

Projet 30 : Gérer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

Action 30.3 : Asseoir et renforcer l'offre d'accueil, de sensibilisation et d'éducation sur le site

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Responsable de l'action :

Xavier Le Gallo

Partenaires principaux :

Conservatoire du Littoral,
commune de l'île d'Arz, OT

Territoire :

Ilur

Financement :

budget fonctionnement du
Parc, Commune de l'île d'Arz

Contexte et motifs de l'action :

Ilur constitue un site très fréquenté par les plaisanciers du Golfe, d'autant plus depuis son acquisition par le Conservatoire, la mise en place de sentiers, d'un accueil au village et d'une offre d'animations en régie, en partenariat ou via d'autres acteurs. L'idée est pour le Parc de profiter de cette «plateforme» d'accueil du public et de la multiplicité des problématiques environnementales représentées à Ilur pour continuer à développer les échanges, la sensibilisation et l'éducation des divers publics et acteurs amenés à fréquenter le site, avec un axe principal sur le public local, le monde des usagers de la mer et la jeunesse, avec un souci et des valeurs de respect du site, de ressourcement, de partage et d'insertion socio-économique adaptée du projet. Côté vitrine vivante du projet : montrer ce qu'est le Parc et entendre ce que dit le territoire.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Mieux faire connaître et respecter le site, le Golfe et les îles, les richesses naturelles et culturelles et leur fragilité ;
- Garantir une appropriation locale et une insertion du projet Ilur dans le contexte socio-économique du Parc ; impliquer la population et les acteurs ;
- Partager avec les publics et les acteurs du territoire les modalités de restauration/gestion du site et du village pour leur vocation démonstrative, innovante et reproductible.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Surveillance du site (
- Accueil et animation
- Développement d'outils/supports d'accueil/didactiques/de communication
- Développer le volet participatif de la gestion
- Sécuriser/concilier zones de mouillages et fréquentation

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de visiteurs, animations, personnes touchées

Résultats attendus :

- Meilleure connaissance des publics et acteurs du site et de son environnement, respect du site et du Golfe, compréhension de l'action du Parc, implication/appropriation

Effets induits supposés :

Interface concrète et facilitante entre politiques publiques, population et acteurs du territoire

Orientation 8

Projet 30 : Gérer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

Action 30.4 : Poursuivre la réhabilitation exemplaire du village comme support de l'accueil et de la gestion du site

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Responsable de l'action :

Xavier Le Gallo

Partenaires principaux :

Conservatoire du Littoral,
commune de l'île d'Arz, OT

Territoire :

Ilur

Financement :

Parc, Conservatoire du littoral

Contexte et motifs de l'action :

Le village d'Ilur constitue une des grandes richesses du site : il constitue à la fois un patrimoine bâti remarquable et un support pour la gestion et l'accueil du public. A son acquisition par le Conservatoire, l'état et le niveau d'équipement du village nécessitait la mise en place d'un projet de réhabilitation important pour assumer la mise en valeur et l'usage adapté du bâti, dans un souhait d'exemplarité en termes de patrimoine architectural et de développement durable. En particulier, le caractère insulaire du site a amené le Conservatoire et le Parc sur le terrain de l'innovation à vocation démonstrative en termes d'autonomie et de maîtrise pour l'eau et l'électricité, volet sur le lequel le projet est déjà avancé (microcentrales photovoltaïque et de potabilisation de l'eau et raccordement au bâti). Reste une part importante de la réhabilitation en cours d'étude pour parachever la restauration, l'équipement et l'usage des différents bâtis : « maison de site » pour l'accueil diurne des publics (salles d'expos, abri/réunion/ateliers), « gîtes rustiques patrimoniaux » pour l'accueil en nuitées du public (12 places) et le logement des agents du Parc et partenaires ponctuels. Les extérieurs du village sont également aménagés pour l'accueil.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et culturel du village
- Sécuriser, aménager et équiper le village pour les différents usages actuels et avenir
- Répondre aux nécessités d'exemplarité et de démonstration du développement durable
- Adapter les modalités d'accueil aux ressources naturelles de l'île

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre l'entretien et la mise en valeur du patrimoine bâti
- Améliorer l'accueil du public en journée : aménagement « maison de site »
- Développer un accueil en nuitée : aménagement/équipement de gîtes et fonctionnement
- Améliorer les logements, locaux techniques et espaces de travail des agents du Parc
- Entretien et parachever l'unité de production/desserte et gestion eau/électricité/déchets
- Poursuivre la valorisation des espaces extérieurs (support d'accueil, zonation des usages)

Indicateurs et méthode de mesure :

- Niveau de réalisation des travaux

Résultats attendus :

- Mise en valeur village et patrimoine, amélioration, optimisation et sécurisation de l'accueil
- Gestion en économie circulaire des ressources au regard des usages de l'île

Effets induits supposés :

Meilleure compréhension du projet global de gestion du site et de développement durable
Evolution des charges, recettes et moyens liés à l'accueil et l'entretien au niveau du village

Orientation 8

Projet 30 : Gérer et valoriser Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

Action 30.5 : Continuer la mise en réseau des gestionnaires des îles du Golfe

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

David Lappartient

Commission :

-

Responsable de l'action :

Xavier Le Gallo

Partenaires principaux :

Conservatoire du Littoral, Commune de l'île d'Arz, propriétaires et gestionnaires autres îles et espaces préservés, éleveurs, usagers et acteurs du Golfe...

Territoire :

Ilur

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le projet d'Ilur et nombre de ses actions, la rencontre des acteurs et son caractère exemplaire, innovant, concret et la communication qui en découle sont autant de conditions propices à la mise en pratique et au développement de partenariats locaux, à la contribution du projet à des réseaux thématiques à diverses échelles. En ce sens, le projet est une vitrine et une « plateforme » d'échanges pratiquée sur site, mais aussi autour à l'échelle du Golfe ou encore au niveau régional, voire national et international. Un volet important du projet est donc sa mise en perspective au-delà de sa seule mise en œuvre sur site.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Utiliser Ilur comme support et vecteur de partenariats et réseaux comme démultiplication de l'action du Parc à l'échelle du Golfe et au-delà ;
- Valoriser à l'extérieur le caractère innovant du projet et bénéficier du retour d'expérience des réseaux

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre la politique de travail en lien avec les autres acteurs du territoire : réseau des propriétaires et gestionnaires d'îles du Golfe et espaces protégés alentour, organismes scientifiques, éleveurs, acteurs de l'écotourisme, de la transition écologique, de l'éducation à l'environnement, usagers de la mer...
- Contribuer aux échanges des réseaux de gestionnaires de sites, de maisons de sites, de gîtes, d'îles durables, de coopération internationale...

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de partenariats mis en oeuvre

Résultats attendus :

- Démultiplication de l'action environnementale et éducative au-delà du site, profiter de l'expérience des autres contributeurs aux réseaux

Effets induits supposés :

Insertion du projet dans un contexte local, reconnaissance du projet et du rôle Parc

Orientation 8

Projet 31 : Intégrer une démarche d'Ecologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique

Contexte et motifs du projet :

La complexité des enjeux de développement durable, d'adaptation au changement climatique, de perte de biodiversité et de santé humaine, appelle à construire des solutions nouvelles et intégrées. L'approche « Ecosanté-santé » repose sur ces interconnexions entre la santé des écosystèmes et la santé humaine. Elle est promue notamment dans l'agenda 2030 de développement durable. Elle a pour but de partager une vision commune afin de construire une stratégie de santé, en combinant préservation des écosystèmes ; lutte contre les déterminants socio-écologiques et en modifiant favorablement la balance bénéfiques/risques environnementaux.

Objectifs stratégiques du projet :

Il s'agit de mobiliser, comprendre, analyser et intégrer la santé aux actions transversales d'adaptation au changement climatique du territoire afin de délivrer des bénéfices partagés.

Trois actions sont proposées pour enclencher un processus d'intégration de la santé environnement.

La mobilisation des acteurs face aux nouveaux défis systémiques de santé-environnement doit permettre de réunir les conditions suffisantes pour construire une vision commune des enjeux dans un processus transdisciplinaire.

Le recueil des données systémiques et la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement doit permettre de collecter et s'appropriier les informations nécessaires dans un cadre conceptuel commun formalisé par le diagnostic local santé-environnement et d'y intégrer dans la mesure du possible la pensée complexe systémique.

La co-construction et l'expérimentation d'une stratégie locale de promotion de la santé et d'adaptation au changement climatique doit permettre le passage de la production de connaissance à l'action. Elle enclenche un processus partagé d'évaluation continue, de transition progressive d'expérimentation vers l'acquisition d'expérience renforçant ainsi les capacités des acteurs et des institutions au sein de chacune de leur mission. Elle doit aboutir à l'organisation d'un programme transversal territorial clair de promotion de la santé fondé sur les principes d'adaptation climatique et de balance bénéfiques/risques favorable.

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Chef de projet :

Annaëlle Mézac

Complémentarité avec :

Plan National Santé-Environnement, Plan Régional Santé-Environnement, ARS, Région Bretagne, PCAET...

Plan d'actions :

- Action 31.1 : Mobiliser les acteurs face aux nouveaux défis systémiques de santé-environnement
- Action 31.2 : Recueillir les données systémiques et réaliser un diagnostic local en santé environnement
- Action 31.3 : Coconstruire et expérimenter une stratégie locale de promotion de la santé et d'adaptation au changement climatique

Orientation 8

Projet 31 : Intégrer une démarche d'Ecologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique

Action 31.1 : Mobiliser les acteurs face aux nouveaux défis systémiques de santé-environnement

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac, puis chargé.e de mission dédié.e

Partenaires principaux :

ARS, Région Bretagne DREAL, IREPS, ORS

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Financement à rechercher (suite projet Breizh Inn)

Contexte et motifs de l'action :

Le territoire du parc fait face à une surreprésentation de maladies non transmissibles. Malgré les progrès thérapeutiques, les acteurs de la santé se heurtent à la complexité des déterminants socio-écologiques et manquent de ressources en matière de prévention. Les acteurs de l'environnement agissent pour la protection du cadre de vie et des écosystèmes fonctionnels garantissant une délivrance de biens et services. Ils sensibilisent la population sans pouvoir agir sur les inégalités ; ni mesurer l'impact de leurs actions sur les comportements et la santé. L'articulation décloisonnée des actions en santé-environnement nécessite l'utilisation d'une combinaison d'outils de dialogue permettant de faire l'interface entre les disciplines. L'outil CACTUS développé par le parc, propose des portes d'entrée transversales permettant aux acteurs et territoriaux de s'approprier les enjeux partagés climatiques, de biodiversité et de santé tout en pouvant aborder la qualité des milieux et des écosystèmes. Les Atlas de la Biodiversité Communale mettent en relation les habitants, élus et techniciens autour des enjeux de biodiversité et de ses services. Ces outils sont autant de moyens de mobiliser, sensibiliser, informer les acteurs et les habitants que de sources d'information concernant leurs besoins.

Objectifs stratégiques de l'action :

L'objectif de cette action est de constituer un collectif solide autour des enjeux transversaux de santé environnementale. La mobilisation sera accompagnée d'un renfort des capacités des acteurs et habitants sur les nouveaux défis systémiques imbriqués dans la variabilité climatique. Elle portera une démarche de promotion de la santé dans la durée autour du partage d'une vision commune d'adaptation au changement climatique favorable à la santé.

Le renforcement transdisciplinaire des capacités des acteurs sur les questions transversales de santé est à rechercher. Il s'agit de fédérer autour d'une vision systémique de la santé et de l'environnement.

Objectifs opérationnels de l'action :

- le recensement et la mise en réseau d'acteurs ;
- l'utilisation, l'amélioration et la création d'outils participatifs du Parc (CACTUS, ABC) ;

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'acteurs engagés dans le groupe projet.
- Nombre d'ateliers participatifs.

Résultats attendus :

- une appropriation des concepts d'écologie de la santé.
- Une dynamique transdisciplinaire

Effets induits supposés :

Sensibilisation à une stratégie de santé-environnement décloisonnée.

Orientation 8

Projet 31 : Intégrer une démarche d'Ecologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique

Action 31.2 : Recueillir les données systémiques et réaliser un diagnostic local en santé environnement

Date démarrage

et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac, puis chargé.e de mission dédié.e

Partenaires principaux :

ARS, Région Bretagne DREAL, IREPS, ORS, UBS, REEB

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Financement à rechercher (suite projet Breizh Inn)

Contexte et motifs de l'action :

Le territoire du Parc a mobilisé un grand nombre de connaissances environnementales, colligées notamment à travers les diagnostics territoriaux du Parc, ou Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Ces derniers ont révélé des enjeux de santé prioritaires sans pouvoir les mesurer. La réalisation d'un diagnostic santé-environnement contribue à l'analyse des données, et de leur interconnexions dans le but de répondre aux besoins des habitants et des acteurs. Il permet aux acteurs d'accéder aux ressources nécessaires pour construire des actions favorables à la santé et celle des écosystèmes, d'en mesurer leurs impacts et les promouvoir. Elle impose l'intégration d'un grand nombre de données quantitatives et d'y adjoindre des données qualitatives au sein d'un cadre méthodologique adapté. Le parc a recensé une dynamique relative aux besoins multidimensionnels de santé et à la perception environnementale, autour de l'Île d'Îlur et des ABC, qui nécessite d'être explorée dans ce sens.

Objectifs stratégiques de l'action :

L'objectif de cette action est de favoriser l'articulation de la politique territoriale d'adaptation au changement climatique dans une démarche de projet de promotion de la santé. Il s'agit de co-construire une vision commune d'enjeux de santé-environnement à coordonner autour d'actions favorables à l'adaptation au changement climatique.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Déterminer un cadre de travail (champs, objectifs, méthodes, calendrier, modalités de restitution et la répartition des tâches)
- Recenser et hiérarchiser les données quantitatives concernant l'état de santé physique et mentale de la population du territoire, les risques et vulnérabilité socio-économique, initiatives locales en santé-environnement
- Construire des outils participatifs de recueil de données qualitatives relatifs aux bénéfices/services fournis par la Nature et aux besoins associés

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs recensés dans le diagnostic santé-environnement ;
- Nombre d'acteurs consultés

Résultats attendus :

- La participation et la prise en compte des besoins des habitants

Effets induits supposés :

Co-construction d'une vision commune

Orientation 8

Projet 31 : Intégrer une démarche d'Ecologie de la santé, favorisant l'adaptation au changement climatique

Action 31.3 : Coconstruire et expérimenter une stratégie locale de promotion de la santé et d'adaptation au changement climatique

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Patrick Camus

Commission :

Biodiversité

Responsable de l'action :

Annaëlle Mézac, puis chargé.e de mission dédié.e

Partenaires principaux :

ARS, Région Bretagne DREAL, IREPS, Europarc fédération

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

Financement à rechercher (suite projet Breizh Inn)

Contexte et motifs de l'action :

La promotion de la santé est une démarche qui considère la santé comme une ressource. Elle a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et de moyens pour l'améliorer. Elle repose sur le principe fondateur de la charte d'Ottawa comprenant notamment la création d'environnements favorables, l'intégration de la santé dans toutes les politiques et de réorientation des services de santé vers la prévention. L'agenda 2030 de développement durable et les principes de promotion de la santé se sont liés à travers la déclaration de Shangai de 2016, qui rappelle l'urgence vitale à la collaboration multisectorielle. En coconstruisant une telle démarche sur le territoire, le parc renforcera son implication dans le développement durable à travers les actions pilotes menées sur l'île d'Ilur. Il accélérera le processus de transition alimentaire favorable à la santé déjà engagé sur le territoire. Il le consolidera en permettant de définir une stratégie globale et partagée de réduction des vulnérabilités ciblées lors du diagnostic santé environnement. Cette stratégie d'adaptation visera en priorité l'expérimentation d'interventions favorisant les bénéfices fournis par la nature.

Objectifs stratégiques de l'action :

L'objectif de cette action est de dégager et de prioriser les enjeux territoriaux en santé environnement dans un contexte de variabilité climatique afin d'expérimenter une série d'outils fondés sur la nature réduisant les vulnérabilités et favorisant l'adaptation.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Co-construire d'un plan d'actions de promotion de la santé
- Expérimenter des Interventions fondées sur la Nature
- Développer et expérimenter des outils d'évaluation participative des interventions fondées sur la Nature et du programme de promotion
- Partager des outils d'appropriation de la démarche de promotion de la santé pour les collectivités
- Développer des actions de démonstration liant développement durable et promotion de la santé sur Ilur
- Sensibiliser les plus vulnérables à la transition alimentaire favorable à la santé

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'objectifs et d'actions retenus dans le plan d'actions de promotion de la santé

Résultats attendus :

- Une ou des expérimentations d'interventions fondées sur la Nature

Effets induits supposés :

Mise en route d'une stratégie pérenne de promotion de la santé

Orientation 8

Projet 32 : Organiser le système d'information du suivi des évolutions du territoire, des actions du Parc et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Contexte et motifs du projet :

Pour mener à bien les objectifs visant la connaissance et le suivi du territoire, appuyer les actions et leur évaluation, le Parc poursuit le développement de son système d'information en s'appuyant sur le SIG, le déploiement d'outils web, le logiciel de pilotage EVA et en élargissant ses compétences en télédétection et acquisition de données aéroportées. Pour cela, le Parc poursuit et amplifie ses collaborations avec ses partenaires, les organismes de recherche et d'enseignement dans le domaine de la géomatique et des NTIC appliquées à ses actions.

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte, plusieurs textes (circulaire du 4 mai 2012, note technique du 7 novembre 2018) sont venus préciser le contenu et la forme du dispositif d'évaluation, en insistant sur la nécessité de l'articuler autour de mesures phares liées avant tout aux enjeux et à leur priorité pour le territoire..

L'évaluation porte ainsi principalement sur trois volets :

- l'application de la mise en oeuvre de la charte à travers l'action du Parc et celle de ses signataires en abordant plus particulièrement sur les mesures phares ;
- le suivi de l'évolution du territoire pendant la durée de la charte et au regard des principaux enjeux ;
- les effets de la mise en oeuvre de la Charte sur le territoire en faisant le lien entre les deux et ainsi analyser les effets et impact du classement.

Un dispositif global d'observation et d'évaluation a ainsi été mis en place. Il se base sur un état zéro, des indicateurs d'état, d'actions/résultats ou d'objectifs et un ensemble de questions évaluatives. Les réponses apportées à ces questions évaluatives sont d'abord quantitatives et mesurables mais elles sont aussi qualitatives et perçues. Ce dispositif intègre et associe les signataires de la Charte et les partenaires dans une gouvernance impliquant les engagements de chacun.

Objectifs stratégiques du projet :

- Poursuivre le développement du système d'information et rester efficace et innovant pour servir les actions du Parc
- Poursuivre la structuration et le suivi des observatoires et indicateurs afin de mesurer les dynamiques et évolutions du territoire
- Mener à bien l'évaluation de la charte à mi-parcours dans le cadre d'une démarche partenariale avec l'ensemble des signataires

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Evaluation

Chef de projet :

Xavier Blondel

Complémentarité avec :

Réseau des géomaticiens & groupe 'Evaluation' des Parcs, partenariat GeoBretagne, universités et organisme de recherche, Signataires de la Charte (Etat, Région, EPCI, Communes) et partenaires, conseil scientifique, conseil des associations, Fédération des Parcs

Plan d'actions :

- Action 32.1 : Poursuivre la structuration et dynamiser le système d'information et son caractère innovant
- Action 32.2 : Poursuivre la structuration des observatoires du Parc et le système de suivi des indicateurs
- Action 32.3 : Mener l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte à mi-parcours

Orientation 8

Projet 32 : Organiser le système d'information du suivi des évolutions du territoire, des actions du Parc et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Action 32.1 : Poursuivre la structuration et dynamiser le système d'information et son caractère innovant

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Evaluation

Responsable de l'action :

Xavier Blondel

Partenaires principaux :

EPCI, Région, Département, structures de recherche et d'enseignement, réseau des géomaticiens des Parcs, plateforme régionale GéoBretagne

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Pour répondre aux besoins de ses missions courantes, à l'alimentation des observatoires, à la communication et à l'évaluation de ses actions et de la mise en oeuvre de la Charte, le Parc dispose d'un système d'information qui doit aussi constituer un axe de l'innovation du parc.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Poursuivre le système d'information dans ses aspects collaboratifs et informatifs pour en faire un vecteur puissant d'information, d'analyse et de connaissance au service de l'équipe, des acteurs, des élus et des citoyens.
- Faire du Parc un acteur de référence en termes de ressources et d'innovations en lien avec la géomatique et les NTIC

Objectifs opérationnels de l'action :

- Poursuivre l'administration et la structuration du SI pour servir les chargés de missions et les projets du parc en acquérant et structurant les référentiels et les données thématiques ;
- Développer les connaissances et expériences en télédétection
- Renforcer les partenariats avec les structures de recherche, d'enseignement et les organismes du secteur privés et assurer une veille technique et méthodologique dans l'observation et le suivi des territoires
- Mettre en place des applicatifs collaboratifs et des outils cartographique grand public (WebSig), rechercher une mutualisation possible de ces outils avec les autres collectivités partenaires (EPCI, PNR bretons, Syndicats...)
- Poursuivre l'édition de cartographies thématiques grand public et la mise à disposition des données de référence du Parc en accès libre dans le cadre du partenariat GeoBretagne
- Apporter un appui et une expertise aux communes, partenaires et citoyens

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre de projets cartographiques produits
- Nombre de cartes grand public produites
- Nombre de référentiels cartographiques déposés sur la plateforme GeoBretagne
- Nombre d'application développées

Résultats attendus :

- Meilleure diffusion de l'information et des connaissances du Parc auprès des partenaires
- Amélioration de l'accès aux données auprès du public

Effets induits supposés :

Accessibilité et fluidité de l'information et des connaissances
Meilleure diffusion de l'action du Parc et de ses partenaires

Orientation 8

Projet 32 : Organiser le système d'information du suivi des évolutions du territoire, des actions du Parc et de l'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Action 32.2 : Poursuivre la structuration des observatoires du Parc et le système de suivi des indicateurs

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Evaluation

Responsable de l'action :

Xavier Blondel

Partenaires principaux :

DREAL, DDTM, Région, Département, EPCI, Observatoire de l'Environnement de Bretagne, conseil scientifique du Parc réseau des géomaticiens des Parcs

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Le projet de territoire porté par la charte du Parc est fondé sur un diagnostic thématique territorial (t zéro) et nécessite dès lors le suivi de son évolution, l'observation de tendances et de phénomènes territorialisés que les actions des signataires doivent permettre d'infléchir.

L'évolution permanente du territoire sous le coup de nombreuses dynamiques internes et externes conjuguées (politiques publiques, cycles économiques, développement local, évolutions environnementales,...) induisent de mettre en place des systèmes de suivi et de mesure des phénomènes territoriaux afin d'ajuster en permanence au mieux ses diagnostics sur lesquels s'appuient la mise en œuvre des politiques.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Articuler et appuyer l'observation et le suivi du Parc avec les outils déjà mis en oeuvre sur le territoire par les structures partenaire
- Développer en complémentarité des outils d'observation spécifiques tout en privilégiant l'efficacité des indicateurs et l'innovation dans les suivis
- Répondre en priorité aux besoins de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte.
- Diffuser et partager largement les données d'observation et de suivi.

Objectifs opérationnels de l'action :

- Structurer les thématiques et les indicateurs d'état, d'actions et de suivi
- Définir les méthodes d'observation et les cadres d'acquisition et de mise à jour des référentiels pour la mise en œuvre et le suivi les indicateurs
- Formaliser les référentiels thématiques et les diffuser auprès des partenaires

Indicateurs et méthode de mesure :

- Nombre d'observatoire mis en oeuvre ou mobilisé pour le suivi du territoire et des actions du Parc
- Nombre de cadre d'acquisition de référentiels définis
- Nombre d'indicateurs de suivi formalisé et mis à jour

Résultats attendus :

- Un cadre d'observation et de suivi du territoire fonctionnel et structuré
- Une connaissance plus précise des évolutions et dynamiques du territoire
- Une meilleure diffusion et partage des données d'observation et des leurs analyses auprès des partenaires et du grand public

Effets induits supposés :

Meilleure compréhension des phénomènes et dynamiques et de leurs impacts sur le territoire
Meilleur suivi des actions du Parc et de ses partenaires et de leurs effets

Orientation 8

Projet 32 : Organiser le système d'information du suivi des évolutions du territoire, des actions du Parc et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte du Parc

Action 32.3 : Mener l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours

Date démarrage et fin prévus :

01/01/2021 au 31/12/2023

Élu référent :

Anne Gallo

Commission :

Evaluation

Responsable de l'action :

Xavier Blondel

Partenaires principaux :

Etat, Région, Département, EPCI, Communes, Conseil scientifique & conseil des associations, Fédération des Parc

Territoire :

ensemble du Parc

Financement :

budget fonctionnement du Parc

Contexte et motifs de l'action :

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, plusieurs textes (circulaire du 4 mai 2012, note technique du 7 novembre 2018) sont venus préciser le contenu et la forme du dispositif d'évaluation, en insistant sur la nécessité de l'articuler autour de mesures phares liées avant tout aux enjeux et à leur priorité pour le territoire.. L'évaluation porte ainsi principalement sur trois volets :

- l'application de la mise en œuvre de la charte à travers l'action du Parc et celle de ses signataires en abordant plus particulièrement sur les mesures phares ;
- le suivi de l'évolution du territoire pendant la durée de la charte et au regard des principaux enjeux ;
- les effets de la mise en œuvre de la Charte sur le territoire en faisant le lien entre les deux et ainsi analyser les effets et impact du classement.

Objectifs stratégiques de l'action :

- Faire de l'évaluation un outil de valorisation de l'action du Parc et de ses partenaires
- Faire de l'évaluation un réel outil d'ajustement de l'action du Parc.
- Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation en continue de l'action du Parc

Objectifs opérationnels de l'action :

- Formaliser le dispositif de l'évaluation et renseigner l'intégralité des indicateurs
- Mobiliser les partenaires et organiser l'évaluation de leurs actions et engagements
- Répondre aux questions évaluatives en partenariat avec les techniciens, les élus, les conseils et les signataires
- Nourrir un débat au sein des instances politiques et techniques pour ajuster les actions des 3e et 4e programmes triennaux au regard de l'évaluation à mi-parcours

Indicateurs et méthode de mesure :

- Démarche évaluative menée en étroite collaboration avec les signataires de la Charte
- Production Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours formalisé et partagé

Résultats attendus :

- Une démarche d'évaluation menée à son terme et partagée.
- L'identification de marges de progrès ou de réorientation dans les actions menées par le Parc et les signataires de la Charte
- Un dispositif d'évaluation approuvé et reproductible en vue de l'évaluation finale de la Charte

Effets induits supposés :

Meilleure connaissance et portée des actions du Parc et des signataires de la Charte
Meilleure appréhension de la démarche d'évaluation
Meilleure définition des actions et des indicateurs associés